

ANNUAL RAPORT

2019 – 2020



www.sadc.int



ABBREVIATIONS

Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TAR	Thérapie antirétrovirale
BIPS	Stratégie de promotion des affaires et des investissements
RMR	Zone monétaire commune
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe.
CAE	Communauté de l'Afrique de l'est
EA-SA-IO	Afrique de l'Est, Afrique australe et océan Indien
CEA	Commission économique pour l'Afrique
ESREM	Amélioration du marché régional de l'énergie durable
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IDE	Investissements directs étrangers
GAIN	Alliance mondiale pour une meilleure nutrition
VSS	Violences sexuelles et sexistes
PIB	Produit intérieur brut
DBRD	Dépenses brutes de recherche et développement
GiZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
PIC	Partenaires de coopération internationale
FMI	Fonds monétaire international
IPF	Cadre d'action de la SADC pour l'investissement
MCBTRA	Accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier
MVA	Valeur ajoutée de la fabrication
ONT	Obstacles non tarifaires
PPDF	Mécanisme de préparation des projets
PRIA	Plan régional d'investissement agricole
RAPI	Programme d'action régional sur l'investissement
RERA	Association régionale des régulateurs de l'énergie
RIDMP	Plan directeur régional de développement des infrastructures
RISDP	Développement stratégique indicatif régional révisé
RMDWEEP	Programme régional multidimensionnel d'autonomisation économique des femmes de la SADC
RMV	Vision régionale sur l'activité minière

RBTR	Système de règlement brut en temps réel
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIPO	Plan stratégique indicatif pour l'organe
PME	Petites et moyennes entreprises
STI	Science, Technologie et innovation
RCS	Régime commercial simplifié
TBA	Aquifères transfrontaliers
ALE	Zone de libre-échange tripartite
TTTFP	Programme tripartite de facilitation du transport et du transit
UNAIDS	Programme des Nations Unies sur le VIH/Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Le Fonds international des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VLMA	Accord de gestion de la charge des véhicules
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la santé

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE CERTAINES ECONOMIES	12
TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT AU 31 MAI 2020	71

LISTE DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1: PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE CERTAINES ECONOMIES	12
FIGURE 12 : INDICES DES PRIX DES PRODUITS DE BASE SELECTIONNES PAR LE FMI	13
FIGURE 2 : SADC - PIB REEL ET INFLATION (2010 - 2019)	16
FIGURE 3 : ÉPARGNE NATIONALE ET INVESTISSEMENT TOTAL (% DU PIB).....	17
FIGURE 4 : SADC - DEFICIT BUDGETAIRE ET DETTE PUBLIQUE EN % DU PIB	18
FIGURE 5 SADC - CROISSANCE DES VOLUMES DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS.....	19
FIGURE 6: SADC - SOLDE DU COMPTE COURANT ET RESERVES EXTERIEURES	20
FIGURE 7 : ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE DES PAYS DE LA SADC PAR RAPPORT AU USD (BASE 100 = JANVIER 2018)	21
FIGURE 8 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE RAND SUD-AFRICAIN/DOLLAR AMERICAIN	22
FIGURE 9 : SADC - CLASSEMENT DE LA FACILITE A FAIRE DES AFFAIRES	23
FIGURE 10 : CLASSEMENT – INDEX DE COMPETITIVITE MONDIALE	23
FIGURE 11 : DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT (AWS, HPC ET AMSS) POUR LES ÉTATS MEMBRES	42
FIGURE 12 : NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (PVVIH) SOUS TRAITEMENT ANTIRETROVIRAL (ARV) ET NOUVELLES INFECTIONS PAR LE VIH.....	56

TABLE DES MATIÈRES

ABBRÉVIATIONS.....	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
TABLE DES MATIÈRES	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
1. INTRODUCTION.....	10
2. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX	10
2.1 DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES.....	10
2.2 ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES.....	11
2.3 PERSPECTIVES RÉGIONALES POUR 2020 -21	24
3. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET D'INTÉGRATION	24
3.1 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTÉGRATION DE MARCHÉ	24
3.2 LES INFRASTRUCTURES EN APPUI À L'INTÉGRATION RÉGIONALE	31
3.3 COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ.....	43
3.4 PROGRAMMES SPÉCIAUX DE DIMENSION RÉGIONALE.....	45
4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES.....	60
4.1 BUDGET ET FINANCES.....	60
4.2 RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION	60
4.3 AUDIT INTERNE.....	61
4.4 AFFAIRES JURIDIQUES	61
4.5 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	62
4.6 COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES.....	62
4.7 MARCHÉS PUBLICS	63
5. INTÉGRATION CONTINENTALE	64
5.1 UNION AFRICAINE (UA)	64
5.2 AGENDA TRIPARTITE SADC – COMESA – CAE	64
6. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	65
6.1 COOPÉRATION SADC – UE	66
6.2 DIALOGUE POLITIQUE SADC – EU	66
6.3 COOPÉRATION SADC – ALLEMAGNE	67
6.4 COOPÉRATION SADC – CHINE.....	67
6.5 COOPÉRATION SADC – BAD (BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT).....	68
6.6 COOPÉRATION ENTRE LA SADC ET LA BANQUE MONDIALE	68
6.7 COOPERATION SADC – COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)	69
6.8 COOPÉRATION SADC – BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) 69	
6.9 PLATEFORME DE DIALOGUE SADC – PCI	70
7. BONNE GOUVERNANCE	70
7.1 SANTÉ ORGANISATIONNELLE ET GESTION DU CHANGEMENT	70

7.2	MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION FINANCIÈRE	72
8.	DÉFIS ET LEÇONS TIRÉES	74
9.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	76

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du **Plan stratégique indicatif de développement régional révisé (RISDP)** et du Plan indicatif stratégique pour l'Organe (SIPO) par le Secrétariat de la SADC en collaboration avec les États membres et les autres parties prenantes dans le cadre du processus visant à mettre en œuvre les programmes de coopération et d'intégration régionales de la SADC au cours de l'exercice 2019/20.

Évolutions politiques et économiques régionaux

En dépit d'une certaine instabilité, surtout dans l'est de la République démocratique du Congo et des attaques des insurgés à Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique, la situation politique et sécuritaire dans la région est demeurée généralement stable. Par ailleurs, les États membres de la région ont organisé régulièrement des élections nationales démocratiques et dans certains États membres, on constate une tendance croissante aux élections contestées.

En 2019, la région de la SADC a enregistré un ralentissement de ses performances économiques par rapport aux années précédentes, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel inférieure de 2,0 % en moyenne comparée à la moyenne de 2,9 % réalisée au cours des trois années précédentes, de 2016 à 2018. La faiblesse des prix des matières premières, le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'aggravation des tensions commerciales mondiales, qui ont été plus ou moins graves selon les États membres de la SADC ont entraîné cette détérioration de la situation. À titre provisoire, on a constaté une augmentation de l'inflation régionale annuelle, qui est passée d'une moyenne de 8,2 % en 2018 à une moyenne de 12,1 % en 2019. Toutefois, si l'on exclut l'Angola et le Zimbabwe, qui ont enregistré des taux d'inflation de 17,1 % et 109 % respectivement en 2019, l'inflation moyenne pour la région de la SADC a baissé, passant de 7,1 % en 2018 à 4,3 % en 2019. La croissance économique régionale devrait se contracter d'environ 3 % en 2020, principalement en raison de l'impact négatif de la Covid-19.

Développement industriel et intégration des marchés

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et de la feuille de route, le Protocole de la SADC sur l'industrie a été approuvé par le 39^e Sommet de la SADC d'août 2019 et à ce jour, rien que les Seychelles ont ratifié ledit Protocole. Concernant la chaîne de valeur régionale, la Vision minière régionale (RMV) et le Plan d'action de la SADC ont été approuvés par le Conseil en août 2019 ; et un certain nombre d'initiatives ont été appliquées en vue de l'intégration du marché et de la promotion de la qualité et des normes d'infrastructure nécessaires à la compétitivité des biens produits dans la région.

En ce qui concerne les systèmes de paiement, des progrès remarquables ont été réalisés au niveau national. Vers la fin du mois de Mars 2019, tous les États membres appliquaient le système de Règlement brut en temps réel (RBTR) au niveau national. Grâce au RBTR, qui simplifie les transactions et améliore l'efficacité des paiements, plus de 1,8 million de transactions ont été réglées à fin mars 2020, ce qui représente 7,17 billions de ZAR depuis juillet 2013, date de mise en opération du système. Dans le domaine de l'inclusion financière, la région a fait des performances impressionnantes en atteignant un objectif de 32 % d'adultes en situation d'exclusion

financière, soit environ 45,7 millions d'individus, alors que l'objectif est de 25 % d'ici 2021. L'inclusion financière est un facteur clé qui contribue à réduire la pauvreté et à stimuler la prospérité

Infrastructure à l'appui de l'intégration régionale

Des progrès ont été réalisés dans la réalisation de la Vision 2027 de la SADC en matière d'infrastructures et dans la contribution à la Stratégie et à la feuille de route d'industrialisation grâce à la mise en œuvre de diverses initiatives. Dans le secteur de l'énergie, la région a mis en service 3 595 mégawatts (MW), représentant environ 90 % de son objectif de 4 000 MW. Un certain nombre de documents cadres politiques, réglementaires et stratégiques pour le Programme tripartite de facilitation des transports et du transit (PTFT) ont été approuvés par les ministres des transports en octobre 2019.

Dans le secteur de l'eau, le projet d'approvisionnement en eau transfrontalière de Kunene a été achevé et plus de 330 ménages ont bénéficié d'un approvisionnement en eau potable dans le village de Calueque. Cette intervention a permis d'assurer également une meilleure assurance d'approvisionnement en eau potable de la communauté de Santa Clara dans cette ville frontalière. En outre, le Secrétariat, par l'intermédiaire de SARCIS-DR, a procédé à la mise en place d'un certain nombre d'équipements météorologiques dans les États membres et a continué à fournir des informations météorologiques et climatiques en temps utile afin de minimiser les effets négatifs des phénomènes météorologiques et climatiques graves.

Des progrès importants ont été accomplis depuis le lancement de la Zone de libre-échange tripartite (TFTA) à Sharm el-Cheikh (Égypte) en 2015, grâce à laquelle le projet d'accord tripartite sur la circulation des hommes d'affaires a été finalisé, légalement épuré et adopté. Les bases de données sur les mesures non tarifaires ont été classées, validées et le codage SH a été effectué pour 6 pays pilotes tripartites. En outre, un certain nombre d'instruments ont été élaborés afin de faciliter la mise en œuvre de l'accord tripartite de libre-échange.

Programmes spéciaux revêtant une dimension régionale

Dans le secteur agricole, des plans, des lignes directrices, des stratégies et des cadres ont été élaborés et approuvés. On peut citer notamment : le Plan de durabilité du Centre des semences de la SADC et les Lignes directrices pour la certification des semences et l'assurance qualité ; la Stratégie régionale sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales (RGA) ; le Cadre de la résistance antimicrobienne (RAM) et la Stratégie de lutte contre la rage humaine à l'aide de chiens ; et l'Initiative de la grande muraille verte de la SADC. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'aquaculture de la SADC, la région a également enregistré une augmentation de la production aquacole, qui est passée de 92 773 tonnes en 2019 à 100 950 tonnes en 2020.

Dans le domaine du développement social et humain, les États membres ont poursuivi l'alignement de leurs cadres nationaux de qualification sur les normes régionales. A ce jour, l'Afrique du Sud et les Seychelles se sont déjà alignées, les autres États membres ont atteint un stade avancé dans le processus d'alignement, notamment Maurice qui a soumis son rapport d'alignement pour évaluation.

Le nouveau plan d'action de la SADC sur la migration de la main-d'œuvre (2020-2025) a été adopté dans le cadre des efforts visant à promouvoir le transfert de compétences, ainsi que l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionale. Les lignes directrices de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale ont également été adoptées afin de s'assurer que les travailleurs se déplaçant dans la région de la SADC conservent leurs droits et avantages de sécurité sociale acquis sous la juridiction de différents États membres. Plusieurs autres cadres ont en outre été élaborés dans le but d'orienter la lutte contre le paludisme, la qualité de l'alimentation des jeunes enfants, l'innovation, l'esprit d'entreprise, le leadership et la participation des jeunes dans la région de la SADC.

L'évaluation analytique de l'intégration de la dimension du genre dans le programme d'intégration régionale de la SADC a été finalisée et le rapport final partagé avec les États membres. Le Programme régional multidimensionnel de la SADC pour l'autonomisation économique des femmes (RMDWEEP) qui vise à promouvoir la mise en œuvre des engagements de la SADC en matière d'autonomisation économique des femmes a également été approuvé. En outre, le Secrétariat a continué à populariser la stratégie régionale de la SADC et le cadre d'action pour la lutte contre la violence liée au sexe (2018-2030).

Programmes transversaux

Dans le domaine des statistiques, le Secrétariat a franchi une étape importante dans l'élaboration d'un Protocole sur les statistiques, qui répond aux besoins en données des instruments politiques d'intégration régionale. Plusieurs publications statistiques régionales ont également été produites et diffusées aux parties prenantes.

Enfin, le Cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC a été finalisé et approuvé par le Conseil des ministres en août 2019 en vue de garantir les mécanismes de financement durables pour la mise en œuvre des programmes régionaux. Le Secrétariat a également continué à renforcer la coopération avec les partenaires internationaux de coopération (PIC) afin de faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires qui sont alignés sur les priorités de la SADC. Dans cette optique, plusieurs accords et instruments juridiques ont été conclus avec un bon nombre de PIC qui continuent à apporter un soutien technique et financier à l'intégration régionale.

1. INTRODUCTION

Sous la présidence de la République-Unie de Tanzanie, la priorité de la région de la SADC au cours de l'exercice financier 2019/20 a été sous-tendue par le thème «*Création d'un environnement commercial propice au développement industriel inclusif et durable*» dans le cadre duquel l'organe régional a réalisé des progrès significatifs vers l'approfondissement de l'intégration régionale, la réalisation et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la croissance et le développement conformément aux objectifs du Traité ainsi que définis dans le RISDP 2015/2020.

Des progrès notables ont été réalisés au cours de l'année écoulée dans tous les domaines prioritaires, notamment le développement industriel et l'intégration des marchés, les infrastructures à l'appui de l'intégration régionale, la coopération pour la paix et la sécurité, les programmes spéciaux de dimension régionale et les questions intersectorielles. Ce rapport fait ainsi état de la mise en œuvre du Plan institutionnel annuel 2019/20 du Secrétariat de la SADC qui visait à opérationnaliser la dernière année du RISDP révisé et le thème annuel. Il présente les principales réalisations de l'année, les défis et l'atténuation mesurés en six chapitres présentés comme suit :

- Évolutions politiques et économiques régionaux
- Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales
- Mise en œuvre des activités institutionnelles
- Coopération et intégration continentales
- Coopération au développement et Mobilisation des ressources
- Bonne gouvernance
- Défis et leçons tirées
- Mesures d'atténuation

Le rapport conclut en soulignant les principaux défis rencontrés lors de la mise en œuvre des engagements de l'exercice 2019/20 ainsi que les leçons tirées et les mesures d'atténuation afin d'ouvrir la voie à l'exercice 2020/21.

2. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX

2.1 DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

La Région a connu une situation politique et sécuritaire généralement stable, malgré des poches d'instabilité isolées, principalement dans l'Est de la République démocratique du Congo, avec la poursuite des attaques terroristes perpétrées par les forces négatives, et des attaques d'insurgés alimentées par l'extrémisme religieux et le radicalisme à Cabo Delgado, dans les régions du Nord du Mozambique.

Conformément aux principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques, les États membres ont maintenu leur adhésion aux valeurs et pratiques démocratiques par la tenue régulière d'élections nationales démocratiques. Toutefois, dans la région, on observe une tendance croissante à la tenue d'élections contestées dans certains États membres. L'apparition de la pandémie de Covid-19 a par ailleurs contraint les États membres qui organisent des élections en 2020 (Malawi, République-Unie de Tanzanie et Seychelles) à mettre en place des mesures qui ont une incidence sur les processus électoraux normaux, telles que la suspension partielle des droits civils et politiques par le biais de restrictions des libertés de rassemblements, de circulation et d'expression.

Au Royaume du Lesotho, les perspectives d'une stabilité politique durable ont été renforcées par la transition pacifique et sans heurts au pouvoir, avec la prestation de serment de l'honorable Dr Moeketsi Majoro comme Premier ministre le 19 mai 2020, et la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale entre la *Convention All Basotho* et les partis du Congrès démocratique.

Bien que l'impact de la Covid-19 sur la gouvernance, la paix et la sécurité n'ait pas encore été pleinement examiné, il est impératif que la région se prépare de manière adéquate aux scénarios de pandémie imminente de la Covid-19 et post-Covid-19 qui pourraient présenter de sérieux défis pour la paix et la sécurité aux niveaux national et régional. Dans cette optique, le Secrétariat a préparé une évaluation de l'impact socio-économique de la Covid-19 qui sera examinée par le Conseil et le Sommet en août 2020.

2.2 ENJEUX ECONOMIQUES

2.2.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Activité économique

Le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) sur les perspectives de l'économie mondiale d'avril 2019 indique une baisse de la croissance mondiale, qui est passée de 3,6 % en 2018 à 2,9 % en 2019. En raison de la pandémie de la Covid-19, l'économie mondiale devrait accuser une forte contraction de -3 % en 2020, nettement plus grave que lors de la crise financière de 2008-2009. Cette révision à la baisse reflète principalement l'incertitude de la politique commerciale, les tensions géopolitiques et les tensions idiosyncrasiques dans les principales économies de marché émergentes qui ont continué à peser sur l'activité économique mondiale, en particulier dans le secteur manufacturier et le commerce, au cours du second semestre de 2019. Les conflits sociaux ont continué de s'intensifier et ont posé de nouveaux défis dans plusieurs pays, tout comme les catastrophes liées aux conditions météorologiques, telles que les ouragans dans les Caraïbes, la sécheresse et les feux de brousse en Australie, les inondations en Afrique de l'Est et la sécheresse en Afrique australe.

Tableau 1: Principaux indicateurs macroéconomiques de certaines économies

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Mondial	-0,1	5,4	4,3	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4	3,8	3,6	2,9	3,3
Économies avancées	-3,3	3,1	1,7	1,2	1,4	2,1	2,3	1,7	2,4	2,2	1,7	1,6
Etats-Unis	-2,5	2,6	1,6	2,2	1,8	2,5	2,9	1,6	2,2	2,9	2,3	2,0
Zone euro	-4,5	2,1	1,6	-0,9	-0,2	1,4	2,1	2,0	2,4	1,9	1,2	1,3
ME & ED	2,8	7,4	6,4	5,4	5,1	4,7	4,3	4,6	4,8	4,5	3,7	4,4
Chine	9,2	10,6	9,5	7,9	7,8	7,3	6,9	6,7	6,8	6,6	6,1	6,0
Inde	8,5	10,3	6,6	5,5	6,4	7,4	8,0	8,2	7,2	6,8	4,8	5,8
Brésil	-0,1	7,5	4,0	1,9	3,0	0,5	-3,5	-3,3	1,1	1,3	1,2	2,2
ASS	3,8	7,1	5,3	4,7	5,2	5,1	3,2	1,4	2,9	3,2	3,3	3,5

Source: FMI, *Perspectives de l'économie mondiale (WEO)*, avril 2020.

Note: ME & ED correspondent à Marchés émergents et économies en développement.

ASS Afrique sub saharienne

* Projections WEO, avril 2020

La croissance dans les pays émergents et en développement, qui représentent plus de la moitié de la croissance mondiale, s'est repliée passant de 4,5% en 2018 à 3,7% en 2019. La baisse de la croissance reflète en grande partie une diminution de la demande intérieure qui a enregistré un ralentissement plus marqué que prévu dans un contexte de tensions dans le secteur financier non bancaire et de ralentissement de la croissance du crédit. En Inde, la croissance moyenne a été de 4,8 % en 2019, par rapport à 6,8 % en 2018. Les faiblesses sectorielles du secteur automobile et de l'immobilier, ainsi que l'incertitude persistante quant à la santé des sociétés financières non bancaires ont constitué un frein à l'économie indienne. Au Mexique, le ralentissement de la croissance a été très prononcé au cours du premier semestre 2019 en raison d'une forte incertitude politique, d'une contre-performance budgétaire et de certains facteurs conjoncturels. La croissance est restée modérée en Afrique du Sud, soit à 0,4 %, malgré une légère reprise de l'approvisionnement en électricité. En Chine, la croissance s'est ralentie, passant de 6,6 % en 2018 à 6,1 % en 2019. Ce fléchissement est dû à des conflits persistants dans les relations économiques entre les États-Unis et la Chine, ainsi qu'à la nécessité de renforcer la réglementation financière nationale afin de freiner le système bancaire parallèle.

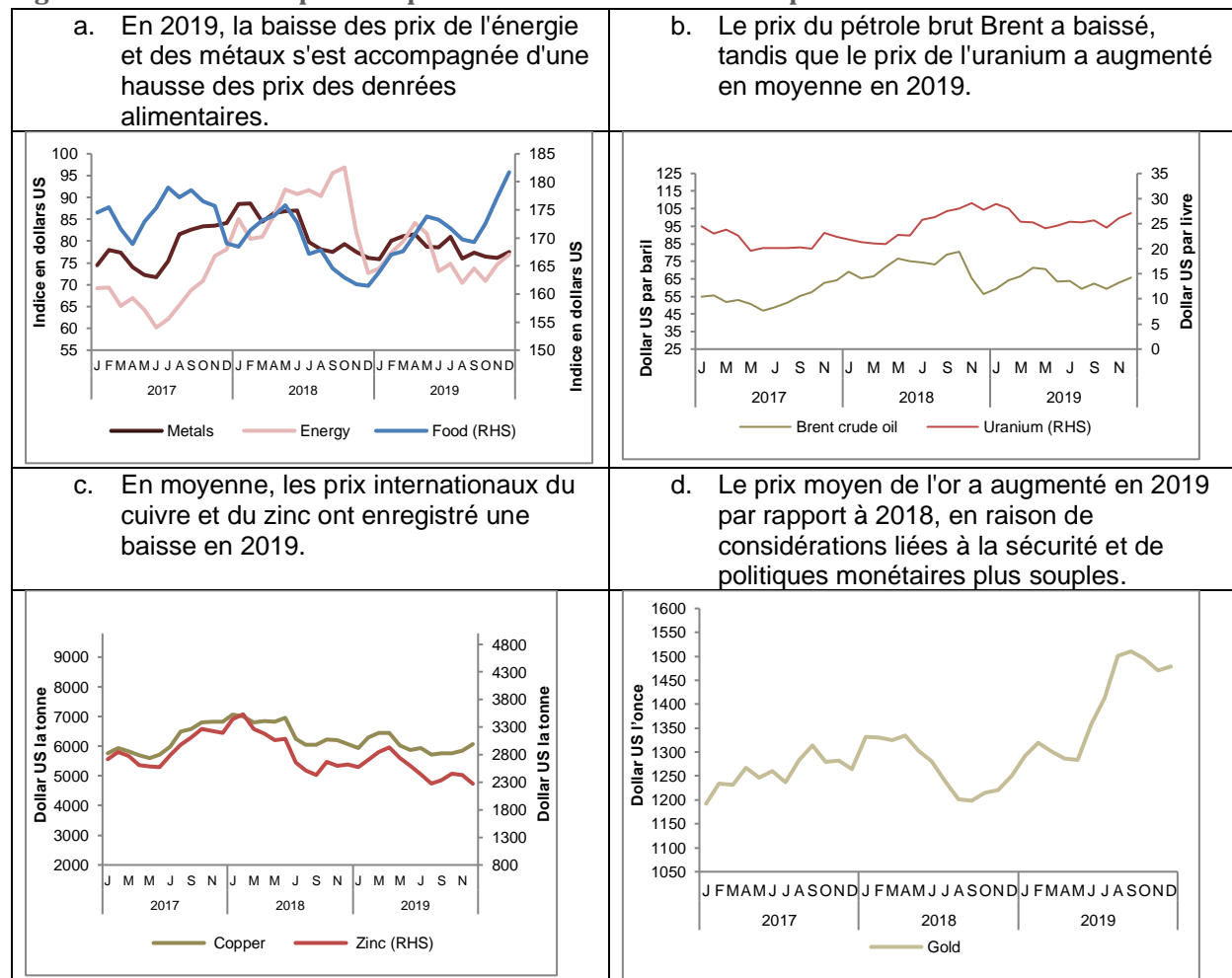
En Afrique subsaharienne, la croissance est passée de 3,2% en 2018 à 3,3% en 2019. Cette situation est en grande partie le reflet d'un environnement extérieur particulièrement difficile, de perturbations constantes de la production dans les pays exportateurs de pétrole et d'une croissance plus faible que prévu en Afrique du Sud.

Évolution des prix des produits de base

Les prix des produits de base sont restés faibles en 2019. Au troisième trimestre de 2019, presque tous les principaux indices des prix des produits de base ont baissé, principalement l'énergie, qui a accusé une baisse de plus de 8 %. Les prix de l'agriculture et des métaux ont respectivement enregistré une baisse de 2 %. Cette évolution peut être attribuée aux niveaux de stocks élevés sur plusieurs années pour certaines céréales, notamment le riz et le blé, aux conditions climatiques favorables dans les principales régions productrices et à la demande en baisse pour certains produits de base. Les tensions commerciales, conjuguées au ralentissement du commerce mondial

des marchandises, de l'industrie manufacturière et de la croissance de la production, se répercutent sur la demande de produits de base. En revanche, les prix des métaux précieux ont augmenté de près de 12 % en raison de l'incertitude accrue.

Figure 12 : Indices des prix des produits de base sélectionnés par le FMI



Source : Fonds Monétaire International

Les indices des prix des matières premières du FMI et de la Banque mondiale indiquent que les prix des matières premières ont été largement influencés par les changements dans les catégories de l'énergie et des métaux. Les prix de l'énergie ont considérablement chuté, atteignant leur niveau le plus bas en deux ans. Les prix du pétrole ont chuté de 8 %, les inquiétudes concernant le ralentissement de la demande mondiale l'emportant sur les perturbations temporaires de la production en Arabie saoudite. L'indice des prix des métaux de la Banque mondiale a enregistré une baisse de 2 % en 2019, traduisant un ralentissement de l'activité manufacturière mondiale, un blocage prolongé des négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis, et des inquiétudes concernant la baisse dans l'approvisionnement en certains métaux.

Contrairement aux autres matières premières, les prix des métaux précieux ont augmenté de 13 % au troisième trimestre 2019 (trimestre après trimestre). Les prix des métaux précieux ont bénéficié de l'assouplissement de la politique monétaire des États-Unis, de l'incertitude mondiale accrue ainsi que de la robustesse de la demande.

Les connexions économiques de la région de la SADC avec le monde, y compris avec la Chine, se font principalement par le biais du commerce, des flux d'investissement et des contacts sur les marchés financiers. Le commerce entre la Chine et la région de la SADC au cours de la dernière décennie a été caractérisé par une croissance importante des exportations et des importations. Les exportations de la SADC vers la Chine sont passées d'environ 5 % en 2000 à environ 17 % en 2018 avant de plafonner, en grande partie grâce à la demande de produits de base nécessaires pour soutenir la croissance économique de la Chine axée sur l'industrialisation. Environ 70 % des exportations de la région vers la Chine portent sur des produits de base, en particulier le pétrole, les minéraux et les métaux. En tant que telle, la baisse des prix des produits de base pourrait aggraver les vulnérabilités existantes des États membres qui dépendent fortement des exportations de produits de base et faire figurer la diversification à l'ordre du jour comme la seule option pour limiter les chocs externes qui découlent d'une forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base traditionnels. En cas de détérioration des termes de l'échange, les décideurs politiques doivent veiller à ne pas surestimer le déficit du PIB par rapport à la croissance potentielle, à moins que des signaux n'indiquent que l'activité économique tend à être inférieure au potentiel. La faible croissance persistante dans la région de la SADC a pour conséquence de diminuer les recettes fiscales des pays. D'où la nécessité de recourir à d'autres sources de revenus permettant de réduire leur exposition, en renforçant l'administration fiscale, en minimisant l'évasion fiscale, en augmentant les taux d'imposition sur les ressources naturelles et en réduisant la corruption.

Évolution des investissements directs étrangers et de la dette dans le monde

Les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux sont passés de 1,41 trillions d'USD en 2018 à 1,39 trillions de d'USD en 2019, soit une baisse de 1 %. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de performances macroéconomiques plus faibles et d'incertitude politique pour les investisseurs, notamment en raison des tensions commerciales. Les flux d'IDE vers les pays développés sont en recul de 6 %, soit 643 milliards de dollars. Forte baisse de 15% des IDE vers l'Union européenne (UE), qui ont atteint 305 milliards de dollars, tandis que les flux vers les États-Unis sont restés stables à 251 milliards de dollars. Les flux vers les économies en développement sont restés inchangés, à 695 milliards de dollars. Les IDE ont augmenté de 16 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et de 3 % en Afrique. Malgré une baisse de 6 %, les flux vers l'Asie en développement ont continué à représenter un tiers des IDE mondiaux en 2019. Les flux vers les économies en transition ont augmenté des deux tiers pour atteindre 57 milliards de dollars.

Les flux d'IDE vers l'Afrique se sont élevés à environ 49 milliards de dollars en 2019, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2018. L'investissement sur le continent continue à être freiné par la persistance de l'incertitude économique mondiale et la lenteur des réformes visant à remédier aux goulots d'étranglement structurels de la productivité dans de nombreuses économies. L'Égypte continue de recevoir la majeure partie des IDE en Afrique, avec une hausse de 5 % des flux

entrants, qui atteignent 8,5 milliards de dollars. Cette hausse est le résultat des réformes économiques qui ont renforcé la confiance des investisseurs dans le pays. Le pétrole et le gaz, les télécommunications, l'immobilier et le tourisme sont au nombre des secteurs qui ont bénéficié des IDE.

En ce qui concerne la dette mondiale, l'impact négatif de la Covid-19 est susceptible de déclencher une vague de défaillances à travers le monde. Les niveaux de la dette mondiale avait atteint le chiffre record de 253 trillions de dollars en décembre 2019. Les économies avancées détiennent environ 70 % de la dette mondiale et les marchés émergents et les pays en développement en détiennent environ 30 %. À l'échelle mondiale, une part importante de la dette provient de sociétés non financières et de gouvernements.

Le Moniteur des finances publiques du FMI d'avril 2020 indique que les dépenses et les recettes des gouvernements du monde entier destinées à soutenir l'activité économique depuis le début de 2020 jusqu'en avril 2020 se sont élevées à 3,3 trillions de dollars et que les prêts, les injections de capitaux et les garanties ont totalisé 4,5 trillions de dollars supplémentaires. En raison de la nécessité croissante de ressources pour faire face à la Covid-19, le déficit budgétaire mondial devrait se creuser, passant de 3,7 % du PIB en 2019 à 9,9 % du PIB en 2020, tandis que les emprunts des gouvernements du monde entier devraient passer de 83,3 % du PIB en 2019 à 96,4 % du PIB en 2020.

2.2.2 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Vue d'ensemble

Les données préliminaires fournies par les États membres en avril 2020 et les Perspectives de l'économie mondiale révèlent un ralentissement de la croissance moyenne du PIB réel de la SADC en 2019 et des perspectives moroses à court et moyen terme. Le taux d'inflation annuel a diminué de manière générale, seuls trois États membres ont enregistré des niveaux à deux chiffres Cette situation s'explique principalement par des conditions météorologiques favorables et par une baisse significative des prix mondiaux de l'énergie. La répercussion de la baisse des prix de l'énergie devrait plus que compenser les effets qui persistent du fait de la dépréciation passée des taux de change.

En 2019, le déficit budgétaire moyen de la région a continué à s'améliorer, principalement en raison des réformes fiscales et d'une meilleure gestion financière dans les États membres. La dette publique a maintenu une tendance à la hausse, frôlant le seuil régional de 60 % du PIB, et ce malgré l'amélioration des positions budgétaires en 2019.

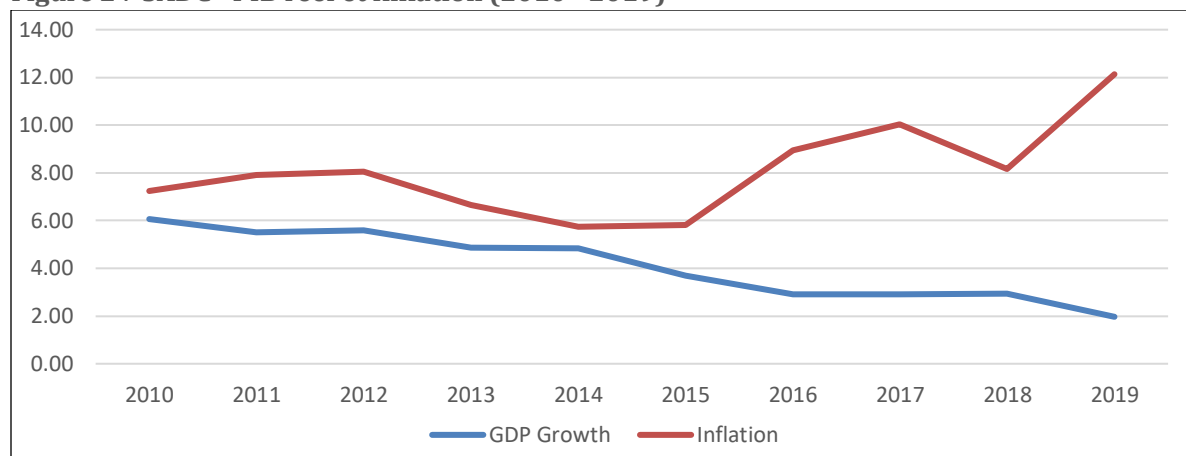
En 2019, le faible prix des matières premières, le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'aggravation des tensions commerciales mondiales, ont conduit à une détérioration de la position extérieure de la région Toutefois, la gravité de la situation varie d'un État membre de la SADC à l'autre.

PIB réel

Après la crise financière mondiale de 2008, l'économie régionale a enregistré des performances inférieures à celles d'avant la crise, principalement en raison de la faiblesse des prix des matières premières et des fréquents événements climatiques extrêmes dans la région. La croissance du PIB réel de la SADC en 2019 a été en moyenne de 2,0 % inférieure à la moyenne de 2,9 % réalisée au cours des trois années précédentes, de 2016 à 2018. Certains pays tels que la République démocratique du Congo (RDC), Madagascar, le Malawi, Maurice, les Seychelles et la Tanzanie ont enregistré des niveaux de croissance plus soutenus. Seule la Tanzanie a atteint la cible régionale d'une croissance de 7% du PIB réel.

Le niveau de vie général dans la région de la SADC se détériore, reflétant l'évolution du PIB, comme le montre la baisse du PIB régional moyen par habitant, qui est passé de 4031,97 dollars en 2018 à une estimation de 3951 dollars en 2019. Le niveau de vie dans la région, mesuré par le PIB par tête d'habitant, varie selon les États membres. Cinq États membres (Royaume Eswatini, Lesotho, Maurice, Seychelles et Tanzanie) ont enregistré une amélioration de leur PIB par habitant. Les Seychelles (avec le PIB par habitant le plus élevé de la SADC, soit 17052 USD, le Botswana, Maurice, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont maintenu un PIB par habitant supérieur à la moyenne régionale. La figure 2 indique également que neuf États membres (Comores, RDC, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont enregistré un PIB par habitant inférieur à 2000 dollars en 2019.

Figure 2 : SADC - PIB réel et inflation (2010 - 2019)



Source : États membres et Perspectives de l'économie mondiale FMI, avril 2020

Inflation

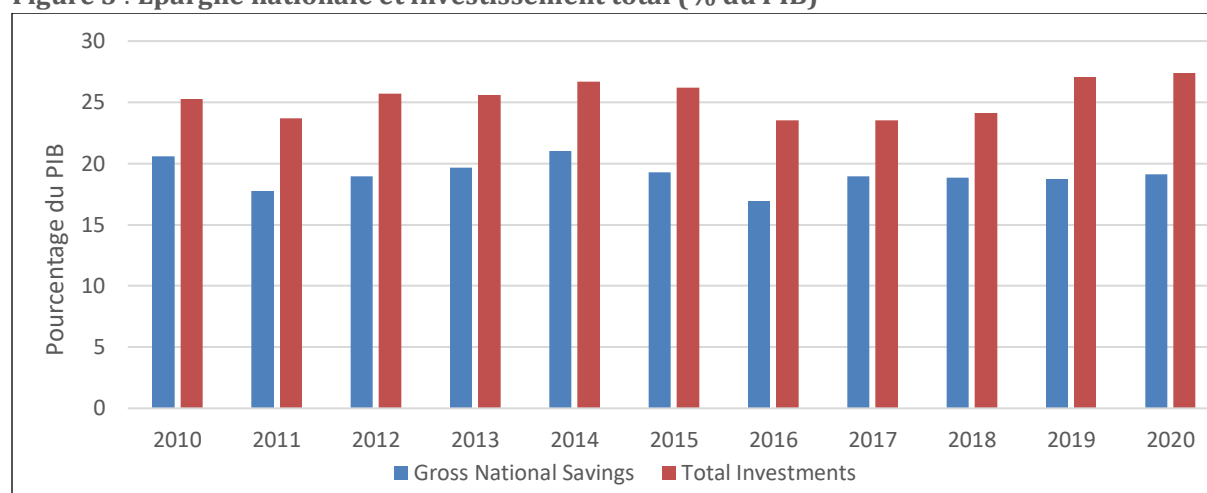
Les chiffres provisoires indiquent que l'inflation régionale annuelle a augmenté pour passer d'une moyenne de 8,2 % en 2018 à une moyenne de 12,1 % en 2019, principalement en raison des pressions inflationnistes accrues en Angola et au Zimbabwe qui ont enregistré des taux d'inflation de 17,1 % et 109 % en 2019, respectivement. La région de la SADC excluant l'Angola et le Zimbabwe a enregistré un ralentissement de l'inflation moyenne, qui est passée de 7,1 % en 2018 à 4,3 % en 2019, ce qui reflète la façon dont l'inflation des deux États membres contribue à gonfler

l'inflation moyenne régionale en 2019. Les États membres qui ont atteint une inflation moyenne à un chiffre profitent de la faiblesse des prix des produits de base, en particulier celui du pétrole, qui constitue un déterminant majeur des prix dans la région. Seuls quatre États membres (Angola, Malawi, Zambie et Zimbabwe) ont manqué l'objectif d'inflation de 3 à 7 % en 2019, alors qu'en 2018, cinq États membres (Angola, RDC, Maurice, Zambie et Zimbabwe) ont manqué l'objectif d'inflation régionale. Des changements de prix importants devraient être réalisés par la RDC et le Zimbabwe. L'inflation moyenne de la République démocratique du Congo devrait passer de 30,8% en 2018 à 5,5% en 2019. D'autre part, la forte augmentation des pressions inflationnistes au Zimbabwe a entraîné une hausse de l'inflation moyenne estimée à 109 % en 2019, par rapport à 10,6 % en 2018.

Épargne et investissements nationaux

Le total des investissements et de l'épargne nationale brute est resté inférieur à l'objectif régional de 30 % du PIB en 2019. Après avoir chuté de 26,2 % du PIB en 2015 à 23,5 % du PIB en 2016, les investissements totaux ont enregistré une hausse constante jusqu'en 2019. La région a enregistré une augmentation des investissements totaux, qui sont passés de 23,5 % du PIB en 2018 à 27,1 % en 2019. Seuls cinq États membres (Botswana, Lesotho, Mozambique, Tanzanie et Zambie) ont enregistré des investissements supérieurs à l'objectif régional.

Figure 3 : Épargne nationale et investissement total (% du PIB)



Source : États membres, avril 2020 et Perspectives de l'économie mondiale FMI, avril 2020

L'épargne nationale brute est demeurée inférieure à 20% du PIB, passant de 18,8% du PIB en 2018 à 18,7% du PIB en 2019. Le Botswana, le Mozambique et la Zambie ont enregistré une épargne nationale brute supérieure à l'objectif régional de 30 % du PIB.

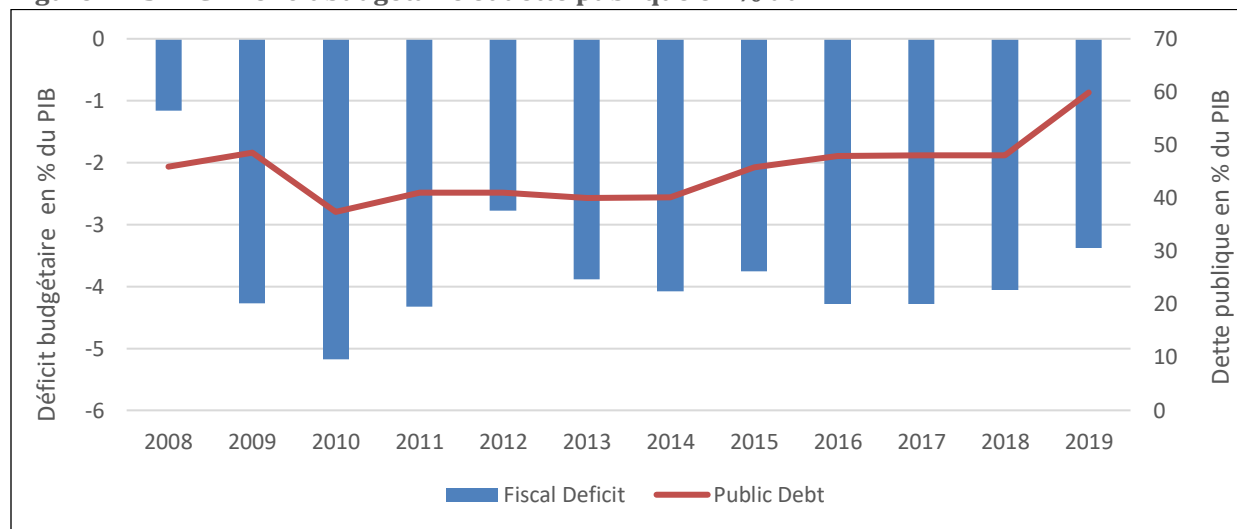
Le 'Trend Monitor Report ' de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (janvier 2020) indique que les IDE dans la région de la SADC ont augmenté de 37 % pour atteindre \$5,5 milliards en 2019, principalement du fait que les cessions nettes de l'Angola ont ralenti. L'Afrique du Sud a consolidé la reprise de l'année dernière, les flux entrants étant restés presque constants à un peu plus de 5 milliards de dollars. En plus des transferts intra-entreprises effectués par les investisseurs existants, les investissements dans le pays ont été

menés par des fusions et acquisitions dans les services aux entreprises et le raffinage du pétrole. En 2018, les flux d'IDE vers la région se sont accrus pour atteindre près de 4,2 milliards de dollars, contre une sortie nette de 925 millions de dollars en 2017. Les flux d'IED vers l'Afrique du Sud ont plus que doublé, atteignant 5,3 milliards de dollars en 2018 et soutenant la campagne lancée par le Gouvernement en vue d'attirer 100 milliards de dollars d'IED à l'horizon 2023. La hausse des flux entrants est due en grande partie aux prêts intra-entreprises ainsi qu'à d'importants investissements de portefeuille.

Secteur budgétaire

L'évolution de l'économie mondiale et les faibles des prix des matières premières ont continué à peser sur l'économie régionale en 2019, entraînant des effets négatifs variables sur la situation budgétaire des États membres. Le déficit budgétaire moyen de la région a toutefois continué à baisser depuis 2017. Dans l'ensemble, le déficit budgétaire s'est amélioré, passant de 4,1 % du PIB en 2018 à 3,4 % du PIB en 2019, en grande partie grâce aux réformes fiscales et aux améliorations de la gestion financière dans les États membres (voir Figure 4). En 2019, le Lesotho et le Mozambique ont rejoint l'Angola, la République démocratique du Congo Madagascar, les Seychelles et la Tanzanie, qui avaient atteint l'objectif d'un déficit budgétaire de 3% du PIB en 2018. Maurice, qui avait atteint cet objectif en 2018, n'a pu réaliser la même performance en 2019, accusant un déficit de 3,2% du PIB. Cinq États membres (Angola, Lesotho, Madagascar, Mozambique et Zimbabwe) ont apporté des améliorations appréciables à leur situation budgétaire en 2019.

Figure 4 : SADC - Déficit budgétaire et dette publique en % du PIB



Source : États membres et Perspectives de l'économie mondiale, avril 2020

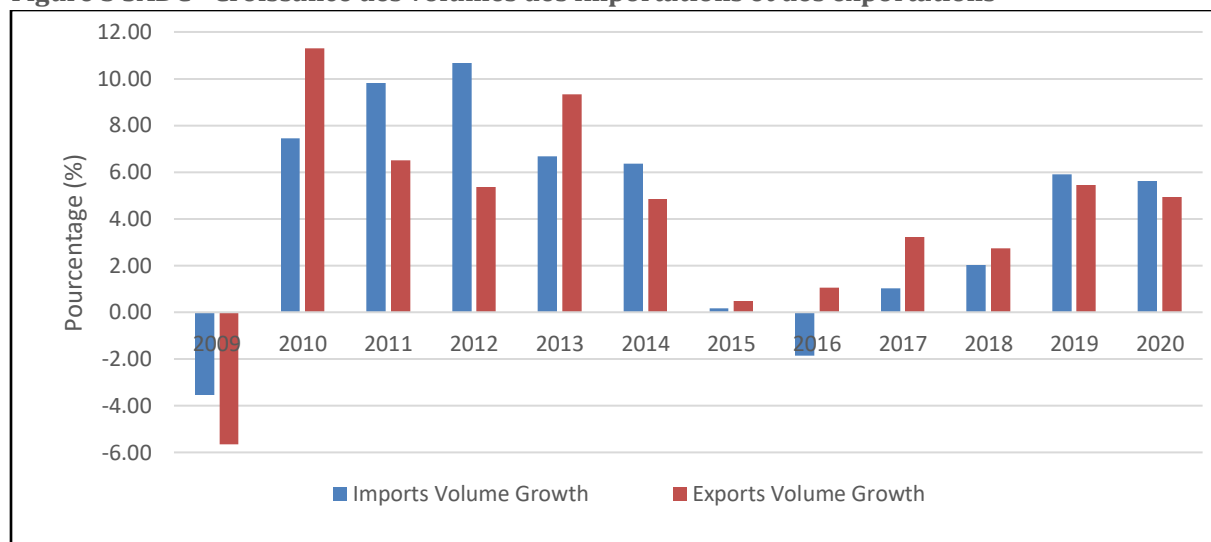
La dette publique a maintenu une tendance à la hausse, frôlant le seuil régional de 60 % du PIB, et ce malgré l'amélioration des positions budgétaires en 2019. Cela est principalement dû au fait que la dette n'est pas directement liée au financement du budget. La dette publique de la région a augmenté pour atteindre 59,9% du PIB en 2019, contre 48,8% en 2018. Des augmentations

significatives des niveaux d'endettement ont été observées au Zimbabwe, au Mozambique, en Angola et au Royaume d'Eswatini, qui ont augmenté respectivement de 89,3%, 22,9%, 22,0% et 16,9%. En 2019, le nombre d'États membres qui n'ont pas atteint l'objectif régional d'une dette publique de 60 % du PIB a augmenté, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe rejoignant le groupe de 2018 composé de l'Angola, du Malawi, du Mozambique et de la Zambie. Avec l'augmentation des niveaux de la dette publique, les ressources des États membres subiront une charge supplémentaire en raison de l'augmentation du coût du service de la dette.

Secteur extérieur

En 2019, le faible prix des matières premières, le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'aggravation des tensions commerciales mondiales, ont conduit à une détérioration de la position extérieure de la région. Toutefois, la gravité de la situation varie d'un État membre de la SADC à l'autre. Le solde des comptes courants régionaux s'est légèrement creusé, passant d'un déficit moyen de 5,6 % du PIB en 2018 à 5,8 % du PIB en 2019. En 2019, la situation des comptes courants a connu des changements majeurs au Mozambique, où le déficit des comptes courants s'est creusé d'environ 11,3 % du PIB, tandis qu'au Zimbabwe, il s'est réduit d'environ 9,2 % du PIB pour atteindre un excédent. Le compte courant du Mozambique se caractérise par l'augmentation des importations de biens d'équipement, tandis que la réduction du déficit du compte courant du Zimbabwe est due à une contraction de 32 % des importations à la suite des mesures de compression des importations mises en place par le gouvernement.

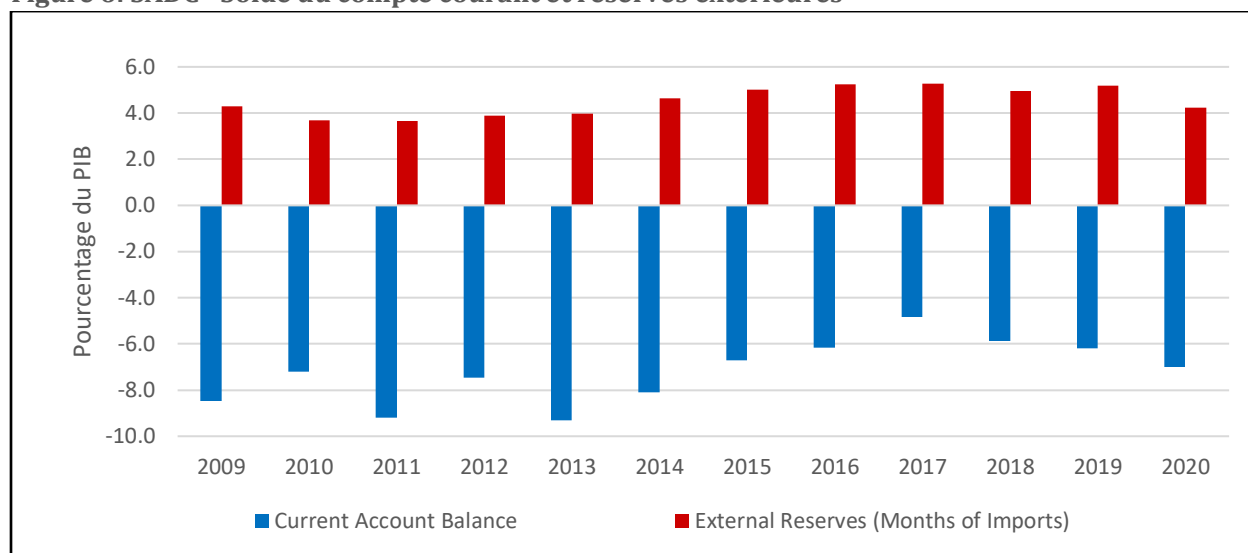
Figure 5 SADC - Croissance des volumes des importations et des exportations



Source : États membres et Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019

Sept États membres (Angola, Eswatini, Madagascar, Namibie, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont atteint l'objectif régional de 3 % du PIB. Le Malawi, le Mozambique et les Seychelles ont notamment enregistré les plus importants déficits des comptes courants, respectivement de 15,1 %, 67 % et 16,5 % en 2019. En revanche, pour le Malawi et les Seychelles, cela représente une amélioration par rapport à un déficit de 19,7 % et 17,8 % respectivement en 2018.

Figure 6: SADC - Solde du compte courant et réserves extérieures

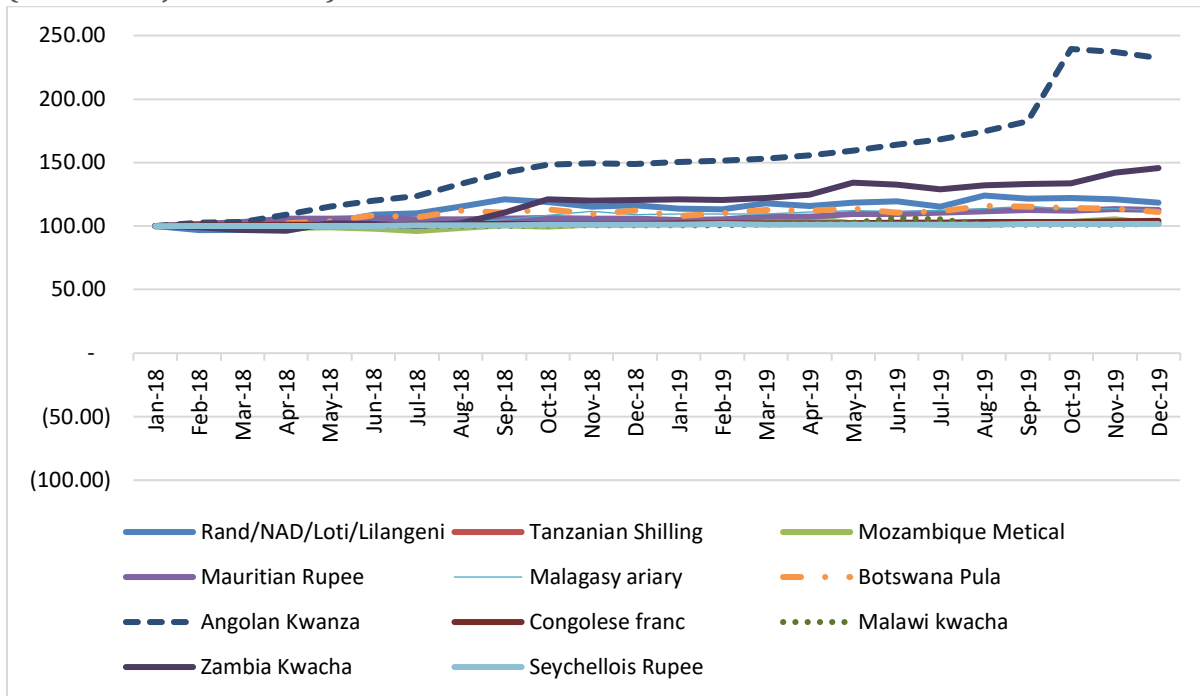


Source : États membres et Perspectives de l'économie mondiale, avril 2020

La couverture moyenne des importations de la SADC s'est légèrement améliorée, en termes de réserves de change, passant de 4,4 mois d'importations en 2018 à 5,2 mois d'importations en 2019, mais elle est restée inférieure à l'objectif régional de 6 mois d'importations. L'Angola, le Botswana et Maurice sont les seuls États membres qui ont enregistré des réserves extérieures supérieures à l'objectif régional de 6 mois de couverture des importations. Les autres États membres n'ont pas satisfait au critère de six mois de couverture des importations, certains d'entre eux n'ayant pas atteint le niveau de référence du FMI, à savoir trois mois de couverture des importations.

L'évolution du secteur extérieur a entraîné une dépréciation plus ou moins importante des taux de change des pays de la SADC en 2019. Le Kwanza angolais et le Kwacha zambien ont enregistré la plus forte dépréciation dans la région. Le Kwanza s'est déprécié, en moyenne, de 4 % en 2019, la plus forte dépréciation d'environ 30 % ayant été enregistrée en octobre 2019. Selon des données récentes, à fin mars 2020, le kwanza angolais avait perdu plus de 10 % de sa valeur par rapport au dollar comparé au début de l'année, et plus de 40 % au cours des derniers mois. Le Kwacha zambien s'est déprécié de 23,4 % par rapport au dollar américain, pour atteindre une moyenne annuelle de 12,92 K. La faiblesse de l'offre de devises étrangères dans un contexte de demande croissante d'importation de produits pétroliers, d'électricité et d'intrants agricoles explique en grande partie la dépréciation du Kwacha. En outre, les sentiments négatifs du marché associés à la dégradation de la notation de la Zambie ont pesé sur le Kwacha. Le taux de change s'élevait en moyenne à 16,53K par dollar américain en mars 2020.

Figure 7 : Évolution des taux de change des pays de la SADC par rapport au dollar américain (base 100 = janvier 2018)

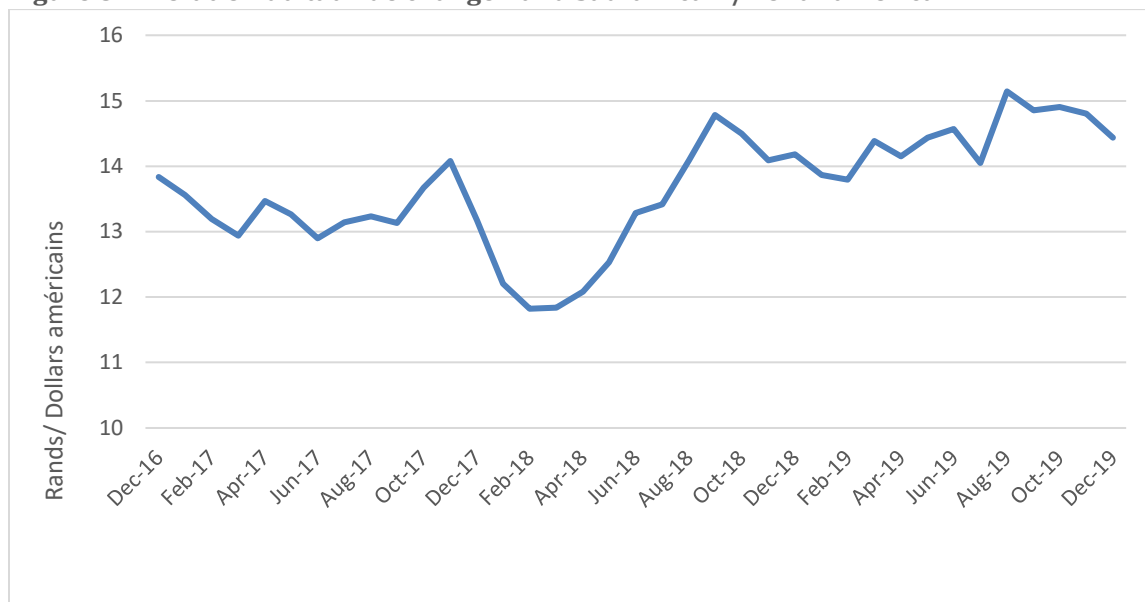


Source : Banques centrales de la SADC

La volatilité des taux de change a varié au cours de la période de référence. Le kwanza angolais, le Kwacha malawien et le rand sud-africain ont été les monnaies les plus volatiles au cours de la période examinée, avec des écarts types de 38,8, 15,0 et 8,2, respectivement. Les devises les moins volatiles ont été la roupie seychelloise, le shilling tanzanien et le franc congolais avec des écarts types de 0,5, 0,7 et 1,0, respectivement.

L'évolution du taux de change du rand sud-africain en tant qu'indicateur de la région de la SADC est restée relativement stable, oscillant entre 14 et 16 rands pour un dollar américain. Comme le montre la figure 8, le taux de change par rapport au dollar américain s'est déprécié, passant de 13,17 R à la fin de 2017 à 14,18 R en 2018, avant de connaître des variations minimales pour clôturer l'année 2019 à 14,44 R.

Figure 8 : Évolution du taux de change Rand sud-africain/Dollar américain

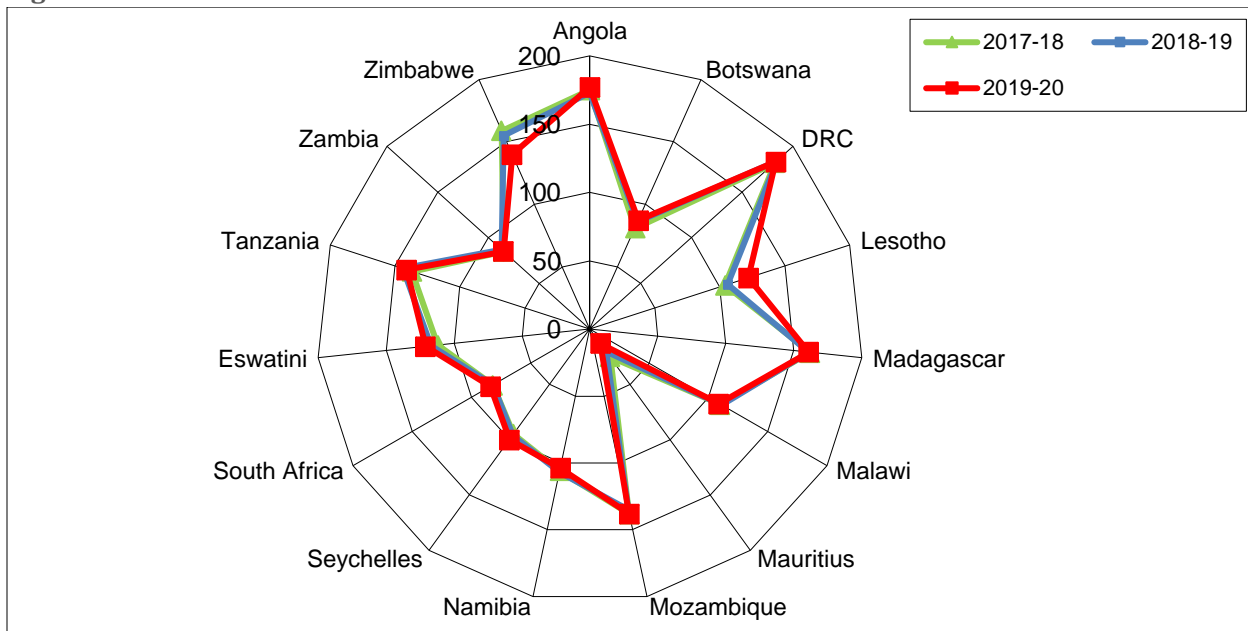


Source : Banque de réserve sud-africaine, taux moyen 2020

Environnement des affaires

Les données du rapport de la Banque mondiale ‘*Ease of Doing Business 2020-21*’ révèlent que la région de la SADC a connu une légère amélioration en termes de création d'un climat des affaires favorable et de sa compétitivité en général. Sept États membres ont enregistré des améliorations dans le classement de la facilité à faire des affaires, à savoir : République démocratique du Congo, Malawi, Maurice, Namibie, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe, par rapport aux six enregistrés en 2018. Deux États membres (Maurice et le Zimbabwe) ont enregistré des améliorations exceptionnelles en progressant de plus de 3 positions, passant respectivement de 20 en 2018 à 13 en 2019 et de 155 en 2018 à 140 en 2019. En revanche, l'Angola, le Botswana, le Royaume d'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont légèrement reculé dans leur classement en 2019 par rapport à leur performance de 2018. Quatre États membres de la SADC (Afrique du Sud, Botswana, Maurice et Zambie) ont été classés parmi les 100 premiers en 2019, ce qui représente un recul par rapport aux cinq États membres classés en 2017 et 2018 (voir figure 9).

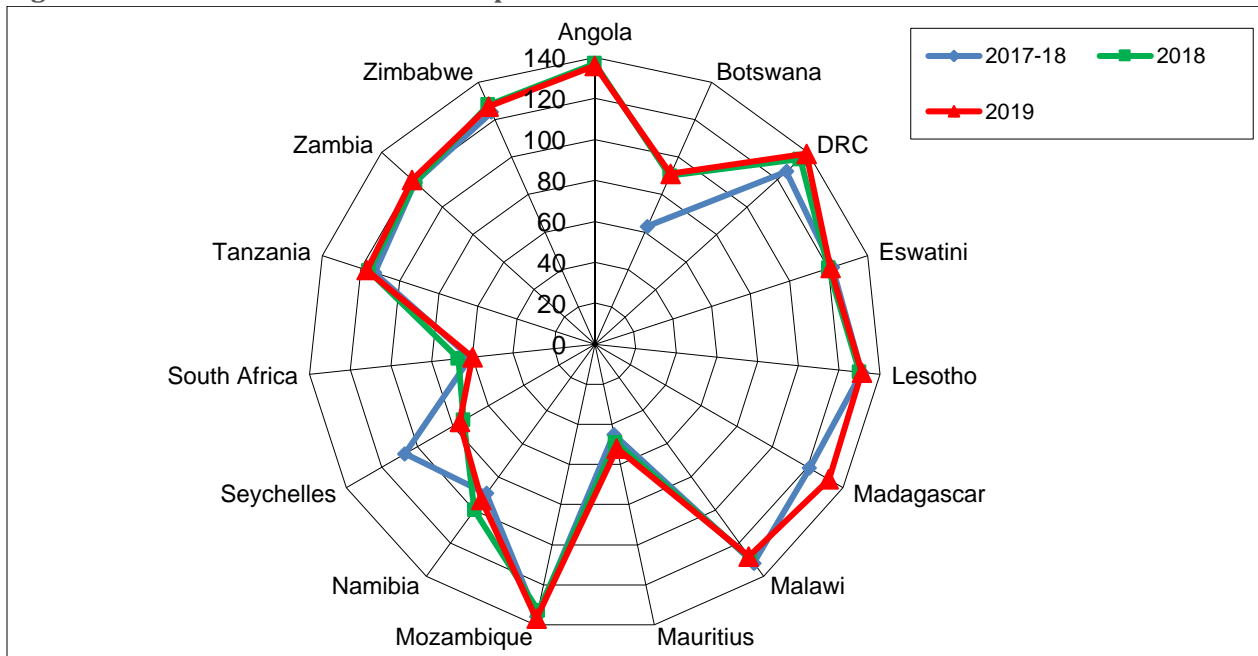
Figure 9 : SADC - Classement de la Facilité à faire des affaires



Source : Banque mondiale : Facilité de faire des affaires ,2019-2020

L'évolution concernant l'amélioration du climat des affaires montre une tendance similaire avec l'index de compétitivité mondiale (*Global Competitiveness Index*) (GCI) du Forum économique mondial. Le GCI mesure la compétitivité d'une économie en considérant tous les facteurs, depuis les facteurs de base qui lui permettent d'être compétitive jusqu'aux facteurs qui la rendent efficace et innovante (voir figure 10).

Figure 10 : Classement - Index de compétitivité mondiale



Source : Global Competitiveness Index - Forum économique mondial ,2018-2019

Cinq États membres ont progressé dans le classement du GCI, à savoir : l'Angola, le Malawi, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Deux États membres (la Namibie et l'Afrique du Sud) ont fait des progrès exceptionnels en progressant de six et sept places, passant respectivement de 100 à 94 et de 67 à 60 en 2019. Les dix autres États membres (Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie et Zambie) ont perdu des places dans le classement de 2019.

Comme c'était le cas en 2018, Maurice, l'Afrique du Sud, le Botswana et les Seychelles sont demeurés les États membres les plus compétitifs et les mieux classés de la région en 2019. Toutefois, les Seychelles et Maurice ont perdu respectivement 2 et 3 places.

2.3 PERSPECTIVES RÉGIONALES POUR 2020 -21

Conformément aux prévisions économiques mondiales, l'économie régionale de la SADC, qui devait se redresser en 2020 selon les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019, a subi une importante révision à la baisse causée par l'impact négatif de COVID-19. De ce fait, la croissance économique régionale de la SADC pour 2020, initialement prévue à 3,3 % en octobre 2019, a été révisée à la baisse et devrait connaître une contraction d'environ 3 %. Les perturbations de l'activité économique et les dépenses élevées des gouvernements, associées aux mesures économiques prises en réponse à la pandémie, devraient se répercuter sur la situation budgétaire des États membres de la SADC. On prévoit donc que le déficit budgétaire se détériorera pour atteindre 5,7 % du PIB en 2020, par rapport aux 3,0 % du PIB initialement estimés. Par ailleurs, les niveaux d'endettement devraient dépasser le seuil régional de 60 % du PIB pour atteindre 69,8 % du PIB en 2020.

La contraction économique régionale et mondiale prévue et la faible demande de produits de base qui en résulte devraient entraîner une dégradation de la position extérieure de la SADC, le déficit des comptes courants devant se creuser pour atteindre environ 9 % du PIB en 2020, alors que l'estimation initiale était de 4,2 % du PIB. La détérioration de la position extérieure, combinée à l'augmentation des importations de fournitures et d'équipements médicaux, entraînera une pression sur les réserves de change et les taux de change des États membres de la SADC, ce qui pourrait causer une importante dépréciation des taux de change dans toute la région en 2020. La gravité de l'impact économique sera fonction de la persistance de la pandémie.

3. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET D'INTÉGRATION

3.1 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTÉGRATION DE MARCHÉ

3.1.1 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le RISDP révisé 2015-2020 et la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation prévoient de porter le taux de croissance régional du PIB réel de 4 % par an (depuis 2000) à un minimum de 7

% par an. Il est, en outre prévu de doubler la part de la Fabrication à valeur ajoutée (FVA) dans le PIB pour parvenir à 30 % en 2030 et à 40 % en 2050, y compris la part des services liés à l'industrie, et de s'assurer que la part de la production de moyenne et haute technologie dans la FVA totale passe de moins de 15 % actuellement à 30 % en 2030 et à 50 % en 2050.

Le 39e Sommet de la SADC qui s'est tenu à Dar es Salaam, en Tanzanie, en août 2019 a approuvé le Protocole de la SADC sur l'industrie. Le Protocole a pour but d'améliorer l'environnement politique pour le développement industriel et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation régionale. Le Protocole entrera en vigueur après sa ratification par les deux tiers des États membres de la SADC, et à la fin du mois de mars 2020, seules les Seychelles l'avaient ratifié.

Par ailleurs, afin d'assurer une stratégie intégrée pour le développement des PME dans la région, le Secrétariat a élaboré un Cadre régional pour le développement des fournisseurs en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et des compétences des PME pour qu'elles participent à la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et des chaînes de valeur régionales.

3.1.2 CHAINES DE VALEUR REGIONALES

Le Secrétariat a établi le profil d'une chaîne de valeur de l'agroalimentaire et d'une chaîne de valeur des services, ce qui porte le total à quatre (4) chaînes de valeur établies dans les six groupes prioritaires, les deux autres relevant des secteurs des minéraux et des produits pharmaceutiques. La Vision minière régionale (RMV) et le Plan d'action de la SADC ont été élaborés et approuvés par le Conseil en août 2019 afin de garantir une production et une utilisation accrues des matières premières de la SADC comme produits de base pour la transformation en aval.

Parmi les autres initiatives menées au cours de la période considérée, visant à assurer l'amélioration des infrastructures de qualité et de normes nécessaires pour promouvoir la compétitivité des biens produits dans la région, on peut citer les suivantes :

- (i) Harmonisation de 111 normes pour adoption et utilisation par les États membres de la SADC dans le cadre de la Coopération de la SADC en matière de normalisation (SADCSTAN). Ces textes harmonisés au niveau régional existent dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, des transports, de la médecine, de la sécurité, de l'évaluation de la conformité, de la construction et de la gestion de l'environnement. Tous les États membres de la SADC sont contraints, en vertu de l'article 7, paragraphe 4, de l'annexe OTC, de supprimer toute norme nationale contradictoire dès adoption d'un texte harmonisé au niveau régional.
- (ii) La Structure de coopération de la SADC en matière de métrologie juridique a établi le système régional de marque électronique de la SADC afin de garantir la conformité des produits préemballés vendus sur le marché de la SADC. Les consommateurs sont ainsi assurés de payer pour des quantités garanties.
- (iii) La coopération de la SADC sur la traçabilité des mesures a mis en œuvre deux programmes régionaux de tests de compétence de la SADC dans les domaines de

l'analyse chimique et de l'analyse microbiologique de l'eau. L'objectif est de garantir un niveau élevé de capacité d'analyse de l'eau des cent laboratoires participants de la région de la SADC et de s'assurer que les citoyens de la SADC consomment de l'eau saine. Une application d'étalonnage en réalité virtuelle pour la formation des métrologues dans les domaines de la métrologie des masses, des volumes, des dimensions, de la température et de la pression a aussi été élaborée et distribuée aux États membres de la SADC par SADC MET. En novembre 2019, à la suite de la révision de la norme mondiale ISO/IEC 17025 :2017 qui est très utilisée, SADC MET a proposé aux praticiens de laboratoire des États membres de la SADC un cours de formation de transition sur les deux versions de la norme. Les laboratoires de la SADC appliquaient ainsi des systèmes de qualité solides et démontraient qu'ils étaient techniquement compétents et capables de produire des résultats valides et fiables.

- (iv) Le Service d'accréditation de la SADC (SADCAS) a jusqu'à présent développé 8 systèmes d'accréditation reconnus au niveau international ; il a formé et enregistré 113 évaluateurs d'accréditation dans les différentes normes d'évaluation de la conformité, qui couvrent les normes ISO/IEC 17020 ; 17025 ; 17021 et 15189.
- (v) Le Groupe d'experts sur les obstacles techniques au commerce (TBTEG) de la SADC organise le concours annuel des prix de la qualité de la SADC, qui est ouvert à toutes les entités des secteurs privé et public qui ont appliqué avec succès les normes et les principes de qualité afin d'améliorer leurs opérations. Le concours en était à son 12e cycle en 2019/20 et a vu la participation de vingt-deux entités de cinq États membres de la SADC. Depuis sa création, le nombre le plus élevé d'États membres ayant participé au concours est de huit, ce qui offre une grande marge de progression.
- (vi) Au niveau de l'infrastructure SPS, les règlements phytosanitaires pour 21 fruits horticoles frais et 19 plantes horticoles destinées à la plantation et au commerce entre les États membres ont été harmonisés. L'harmonisation vise à assurer la sécurité et la rapidité de la circulation des fruits horticoles par l'établissement de mesures phytosanitaires basées sur la science. Dans le cadre du projet régional sur les mouches des fruits parrainé par la FAO, des experts en phytosanitaire de onze États membres de la SADC ont été formés au développement d'une base de données sur les parasites à l'aide d'*Access Microsoft*.
- (vii) Sur les seize États membres de la SADC, quatre ont mis en place des comités SPS nationaux et le Secrétariat de la SADC a accordé la priorité à la relance des comités SPS nationaux, qui sont essentiels à faire progresser le programme SPS régional.

3.1.3 INTÉGRATION DES MARCHÉS

La Stratégie d'industrialisation et la Feuille de route de la SADC prévoient d'augmenter les exportations de produits manufacturés à au moins 50 % du total des exportations d'ici 2030, contre moins de 20 % actuellement, et d'accroître la part de marché sur le marché mondial pour l'exportation de produits intermédiaires vers les niveaux de l'Asie de l'Est d'environ 60 % du total

des exportations de produits manufacturés. Treize États membres de la SADC participent actuellement à l'ALE alors que trois n'y participent pas encore, à savoir l'Angola, la RDC et les Comores. La consolidation de l'ALE est encouragée par l'intégration des trois autres États membres dans l'ALE.

Des progrès notables ont été réalisés sur le mécanisme tripartite en ligne pour la notification, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans le COMESA, la CAE et la SADC. Le mécanisme est pleinement opérationnel et géré par la CAE pour les États membres tripartites. A la fin de l'exercice 2019/20, sept (7) États membres (Botswana, Royaume d'Eswatini, Lesotho, Maurice, Mozambique, Seychelles et Afrique du Sud) ont ratifié le protocole sur le commerce des services. Le premier cycle de négociations a été complété dans 6 secteurs prioritaires identifiés dans le Protocole, à savoir la communication, la finance, le tourisme et les services de transport, la construction et les services liés à l'énergie. Le projet de cadre sur le Régime commercial simplifié (STR) et le Cadre sur le certificat d'origine électronique ont été examinés par *TNF Goods* en mai 2019.

3.1.4 INTÉGRATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Systèmes de paiement

En ce qui concerne les systèmes de paiement, des progrès appréciables ont été réalisés. Tous les États membres appliquent le système de Règlement brut en temps réel (RBTR) au niveau national. Le RBTR permet d'accélérer les transactions et d'améliorer l'efficacité des paiements.

L'harmonisation des systèmes de paiement et de compensation par le biais du système de règlement brut en temps réel (RBTR) de la SADC est en cours au niveau régional. Le RBTR de la SADC contribue à la modernisation et à l'harmonisation des systèmes de paiement et de compensation, tant au niveau national que régional, afin d'améliorer la sécurité des paiements et l'efficacité des processus de règlement et de paiement dans la région. En éliminant la nécessité d'un correspondant bancaire, le système permet également de réduire les coûts de transaction. La compensation des transactions qui prenait deux à trois jours précédemment, se fait désormais en temps réel avec la RBTR de la SADC, sous réserve de la disponibilité des fonds à la banque de paiement.

Tous les États membres (à l'exception des Comores) participent au système RBTR de la SADC et un total de 85 banques (banques centrales et banques commerciales) participent également au système. Depuis sa mise en opération en juillet 2013, le système RBTR de la SADC a réalisé des avancées impressionnantes, avec plus de 1,8 million de transactions réglées à fin mars 2020, représentant 7,17 trillions de ZAR. Le Comité des gouverneurs des Banques centrales (CCBG) poursuit les négociations avec l'Association des banquiers de la SADC pour s'assurer que les économies réalisées en conséquence de la suppression de la banque correspondante dans le système sont répercutées sur les consommateurs. La plateforme multidevises RBTR de la SADC est opérationnelle depuis octobre 2018. La procédure concernant les dollars américains a été retardée en raison des difficultés rencontrées pour ouvrir un compte en dollars américains auprès de la Réserve fédérale de New York. Le CCBG s'est maintenant concentré sur le système de paiement de la SADC par transfert compensé sur base immédiate (TCIB).

En ce qui concerne les opérations de virement transfrontaliers de RBTR de la SADC de faible valeur, les efforts se concentrent actuellement sur la mise en œuvre dans la Zone monétaire commune (CMA), où une directive modifiée a été publiée, exigeant que le secteur des paiements de la CMA soumette des plans de redressement d'ici le 30 juin 2020. Afin de répondre aux exigences minimales de la norme 16 du Groupe d'action financière (GAFI), une solution provisoire a été élaborée en prévision de l'évaluation du GAFI pour l'Afrique du Sud. Le CCBG continue de travailler avec le secteur sur le Plan de relance.

Inclusion financière et transferts de fonds

En ce qui concerne l'inclusion financière, 32 % des adultes de la région sont financièrement exclus, soit environ 45,7 millions de personnes, alors que l'objectif est de 25 % d'ici 2021. Les niveaux globaux d'inclusion financière varient considérablement dans la région, allant de 97% aux Seychelles à 40% au Mozambique. Le sous-comité d'inclusion financière de la SADC est en cours de mise en opération dans le but de coordonner les travaux sur l'inclusion financière et de créer des synergies entre les structures chargées de cette question dans la région.

Les transferts de fonds transfrontaliers dans la région, qui sont essentiels à l'inclusion financière et à la réduction de la pauvreté, visent essentiellement à baisser le prix moyen des transferts de fonds pour le consommateur ainsi qu'à accroître de manière appropriée l'utilisation des canaux formels. En effet, le coût des transferts de fonds transfrontaliers a connu une baisse de 3,6 points de pourcentage, passant d'une moyenne de 13 % par transaction à environ 9,4 % dans le corridor entre l'Afrique du Sud et le Botswana, Royaume d'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Pour atteindre l'objectif de 3 % d'ici à 2030 fixé par les Nations unies pour les objectifs de développement durable, le défi consiste à réduire davantage ces coûts. En outre, selon les estimations, les migrants de la SADC résidant en Afrique du Sud envoient chaque année environ 21,9 milliards de rands dans leur pays d'origine, dont 11,3 milliards de rands (soit 52 %) transitent par des canaux informels. On estime que les migrants qui utilisent les canaux formels d'envoi de fonds transfèrent jusqu'à 12 000 rands par an ou 1 000 rands par mois, tandis que les expéditeurs informels envoient environ 550 rands par mois.

3.1.5 FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

En matière de préparation des projets, le Mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC (SADC - PPDF), financé par l'Union européenne et la KfW et hébergé par la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), continue d'aider les États membres à renforcer la connectivité des infrastructures régionales, en accordant des subventions pour la préparation et le développement de projets d'infrastructures régionales transfrontalières dans les domaines de l'énergie, des transports, des TIC et de l'eau transfrontalière. Cette démarche constitue un appui direct aux efforts d'intégration et d'industrialisation de la région ainsi qu'au commerce des biens et des services ; et contribue à apporter une meilleure qualité de vie à ses habitants en améliorant l'accès aux services d'infrastructure. Le PPDF aide les pays de la SADC à entreprendre des études de faisabilité, des études techniques et d'ingénierie, des études d'impact environnemental et social, ainsi qu'à préparer des documents d'appel d'offres et des services de

conseil en matière de transactions afin de rendre les projets bancables pour le financement et la mise en œuvre.

Jusqu'en 2019, le PPDF a alloué un total de 22,2 millions de dollars US pour la préparation de treize projets régionaux couvrant l'énergie, les transports et l'eau, qui devraient générer 5,85 milliards de dollars US d'investissements dans les infrastructures. Des opportunités commerciales pourront ainsi être exploitées tout au long de la "chaîne de valeur des infrastructures", non seulement dans les services de conseil, mais aussi dans le financement, la construction, la fourniture d'équipements, la technologie et les compétences, ainsi que l'exploitation et la maintenance. Les treize projets régionaux sont :

- (i) Projet d'interconnexion Mozambique - Zimbabwe - Afrique du Sud (MOZISA) ;
- (ii) Deuxième ligne Alaska - Sherwood 400 kV ;
- (iii) Péage sur la route de Kasomeno - Mwenda (République démocratique du Congo, Zambie) ;
- (iv) Réhabilitation et modernisation du corridor ferroviaire Nord-Sud (Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie, RDC et Botswana)
- (v) Développement de l'énergie hydroélectrique de Luapula (Zambie)
- (vi) Interconnecteur de transmission Angola - Namibie ;
- (vii) Mulembo Lelya Hydro Electric Power (République démocratique du Congo et Zambie) ;
- (viii) *Africa Green Co* (tous les États membres) ;
- (ix) Élaboration de Directives et de normes pour les projets d'énergie renouvelable et d'un Projet de stratégie de financement et d'incitation (Maurice) ;
- (x) Interconnecteur de transmission Angola - Namibie - Extension du financement de préparation - Partie 2 et 3 Faisabilité jusqu'à la clôture financière ;
- (xi) Station de pompage des eaux usées et usine de traitement des eaux usées (Maurice) ;
- (xii) Approvisionnement en eau transfrontalier de Lomahasha - Namaacha (Royaume d'Eswatini et Mozambique) et projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kazungula (Zambie).

En raison de la lenteur des progrès, le projet MOZISA a été annulé lors de la réunion du comité de pilotage du PPDF qui s'est tenue le 11 décembre 2019.

Le Secrétariat, en collaboration avec la DBSA-PPDF, a élaboré un plan d'action pour l'amélioration des performances du PPDF qui a été examiné et approuvé par les ministres des finances en juillet 2019 sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours du PPDF effectué en 2018 par l'UE et de l'évaluation de la KfW. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en

œuvre du Plan d'action a été présenté au Comité des ministres des finances et de l'investissement de la SADC en juillet 2020.

Le travail sur la mise en opération du Fonds de développement régional de la SADC est en cours. L'Accord sur l'opérationnalisation du Fonds a été finalisé et déjà signé par neuf États membres, à savoir : Angola, RDC, Lesotho, Malawi, Mozambique, Eswatini, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Aucun État membre n'a encore soumis d'instrument de ratification de l'accord au Secrétariat. Lors de sa réunion d'août 2019, le Sommet a approuvé la feuille de route révisée sur l'opérationnalisation du Fonds, qui vise sa pleine opérationnalisation d'ici août 2021. Le financement durable des infrastructures régionales et des projets industriels dans la SADC (projet de la BAD) est en appui à l'approfondissement de l'intégration régionale dans la région, y compris l'opérationnalisation du Fonds.

3.1.6 INVESTISSEMENT ET QUESTIONS FISCALES

Le Programme d'action régional pour l'investissement (RAPI) de la SADC qui est en cours met en place un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers, reconnu comme un outil majeur pour la croissance durable, le développement et la réduction de la pauvreté dans la région. Le RAPI est structuré autour de quatre piliers¹.

Le cadre de politique d'investissement (IPF) de la SADC a été finalisé sous le premier pilier sur le développement et l'harmonisation des politiques et cadres pertinents visant à attirer et à promouvoir à la fois l'investissement intérieur et l'IDE. Les États membres disposent ainsi d'un cadre pour la formulation et la mise en œuvre de politiques d'investissement saines, susceptibles de promouvoir une croissance économique généralisée. Un modèle de Traité bilatéral d'investissement (TBI) a également été élaboré et recommandé au Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale pour examen et approbation, dans le but de conseiller les gouvernements dans toute négociation future qu'ils entreprennent en matière de traités d'investissement. Grâce au soutien technique et financier de la Banque mondiale et de l'Union européenne, le Secrétariat de la SADC a également pu développer un tableau de bord du climat d'investissement de la SADC.

La Stratégie de promotion des entreprises et des investissements de la SADC (BIPS) est en cours d'élaboration en ce qui concerne le deuxième pilier relatif à la promotion des entreprises et des investissements. Cette stratégie permettra à la SADC d'explorer les possibilités de présenter ses programmes et ses projets régionaux à divers décideurs clés du monde entier qui sont prêts à

¹ Piliers du RAPI : Le premier concerne le développement et l'harmonisation des politiques et des cadres pertinents pour attirer et promouvoir à la fois les investissements intérieurs et les IDE ; le deuxième pilier a trait à la promotion des entreprises et des investissements ; le troisième pilier porte sur la fourniture d'informations pertinentes aux entreprises et aux investisseurs ; et le dernier pilier se rapporte à l'apprentissage entre pairs où les agences de promotion des investissements partagent les meilleures pratiques en matière de promotion des investissements.

s'engager dans des partenariats durables, et de bénéficier en outre de diverses caractéristiques visant à faciliter la mise en réseau stratégique et à promouvoir les Investissements étrangers directs.

3.1.7 PROGRAMME DE CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE

La croissance économique s'est ralentie en 2019, reflétant la lenteur de la croissance économique mondiale, selon des données préliminaires. De ce fait, seule la Tanzanie a atteint l'objectif de 7 % de croissance économique en 2019, en grande partie grâce à des projets d'infrastructure de grande envergure. Les performances des États membres se sont nettement améliorées par rapport aux indicateurs primaires de la Convergence macroéconomique (inflation, déficit budgétaire et dette publique). Alors qu'en 2018, trois États membres (Maurice, Seychelles et Tanzanie) avaient atteint les trois indicateurs primaires, ils sont passés à cinq (RDC, Lesotho, Madagascar, Seychelles, Tanzanie) en 2019. En ce qui concerne l'inflation et le déficit budgétaire, le nombre d'États membres ayant atteint les objectifs fixés est passé de neuf et six en 2018 à onze et huit en 2019, respectivement. Toutefois, neuf États membres ont atteint l'objectif en matière de dette publique en 2019 contre onze en 2018, ce qui révèle l'augmentation des niveaux d'endettement qui entraînera un surendettement dans la région.

3.2 LES INFRASTRUCTURES EN APPUI À L'INTÉGRATION RÉGIONALE

L'objectif global des interventions "Infrastructures à l'appui de l'intégration régionale" est de garantir la disponibilité et l'accès universel à des systèmes d'infrastructure suffisants, intégrés, efficaces, résistants et rentables, ainsi que la fourniture de services durables. Le Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC (RIDMP) est un instrument d'orientation pour la mise en œuvre de la priorité B du RISDP révisé de l'infrastructure de soutien au déploiement. Le RIDMP est axé sur la réalisation de la Vision 2027 de la SADC en matière d'infrastructures et contribue à la Stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation ainsi qu'à d'autres cadres stratégiques régionaux. En 2019/20, un Rapport d'évaluation pour le Plan d'action à court terme I du RIDMP a été préparé et validé par les États membres en juin 2019 et le développement du Plan d'action à court terme II (2020-2027) débutera au cours de l'exercice financier 2020/2021. Un certain nombre de projets d'infrastructure sont en cours de préparation et sont coordonnés en collaboration avec les organisations subsidiaires régionales et les dispositifs de préparation de projets soutenus par les différents partenaires de coopération internationale (PCI).

3.2.1 COMMUNICATIONS ET TIC

Migration de la télévision numérique terrestre (TNT) de la SADC

La Télévision numérique terrestre (TNT) offre aux consommateurs des images et un son de meilleure qualité. Fait plus important encore, elle utilise efficacement le spectre des fréquences, ce qui se traduit par un plus grand nombre de chaînes numériques et, partant, un plus grand choix pour les consommateurs. Le dividende numérique permet également de libérer le spectre des fréquences au profit de nouvelles technologies sans fil qui peuvent être rentables pour atteindre les

zones rurales de la région de la SADC. Six (6) États membres de la SADC (Royaume d'Eswatini, Malawi, Maurice, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zambie) ont à ce jour achevé le processus de migration TNT. Sept (7) États membres (Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe) sont à une étape avancée, exploitant à la fois des réseaux analogiques et des réseaux TNT (double éclairage) et doivent poursuivre l'arrêt de l'analogique (ASO) d'ici la fin 2020. Les trois (3) autres États membres ont déployé des réseaux TNT, qui sont toutefois privés et fournissent des services de télévision à péage, essentiellement dans les zones urbaines à forte densité de population.

Le défi majeur consiste à assurer la disponibilité des décodeurs permettant la réception des transmissions TNT. Parallèlement aux réseaux de la TNT, huit (8) États membres (Royaume d'Eswatini, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) transmettent en continu leur chaîne de télévision publique nationale via l'Internet, tandis que quatre (4) États membres (Namibie, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe) disposent d'applications mobiles leur permettant d'accéder à leurs chaînes de télévision publiques respectives. L'Angola et le Botswana ont lancé un projet pilote de diffusion de contenu télévisuel directement sur les appareils mobiles en utilisant la capacité 1Seg de leurs réseaux nationaux TNT.

La chaîne de télévision de la SADC nommée "Eye on SADC" consiste en un programme d'information de trente minutes sur la SADC, en attendant de devenir une chaîne à part entière. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Stratégie révisée de communication et de promotion de la SADC pour la période 2016-2020. Elle utilise, dans sa phase pilote, le "Content Sharing Hub Sharing, un centre de partage de contenu en ligne. En septembre 2018 à Windhoek (Namibie) une démo réussie de la chaîne de télévision de la SADC a été présentée aux ministres des TIC de la SADC. Dix (10) États membres (Angola, Botswana, Royaume d'Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) relayent déjà la chaîne "Eye on SADC". La chaîne de télévision de la SADC qui diffuse actuellement en anglais portera plus tard des sous-titres dans d'autres langues officielles de la SADC accessibles grâce à la technologie TNT via les décodeurs. L'initiative de la chaîne de télévision de la SADC est en voie de finalisation et un Business Plan est élaboré afin de garantir la durabilité du projet.

Harmonisation de la numérotation des services d'urgence dans la SADC

La SADC a harmonisé le plan de numérotation des services d'urgence dans toute la région, en utilisant les codes courts "112" pour les trois (3) services d'urgence (police, pompiers et ambulances) et "116" pour accéder aux services d'assistance téléphonique pour enfants. L'objectif est de faciliter la mémorisation des numéros d'urgence pour les voyageurs, étant donné leur importance pour la sécurité et le bien-être des citoyens de la SADC.

Points d'échange Internet nationaux et régionaux de la SADC (IXP)

Le projet de système d'échange Internet africain (AXIS) est destiné à maintenir le trafic Internet de l'Afrique à un niveau local sur le continent par la création de points d'échange Internet nationaux (NIXP) et de points d'échange Internet régionaux (RIXP) en Afrique. Les N/RIXP constituent un

élément essentiel de l'écosystème Internet et ont permis d'optimiser les performances de l'Internet dans la région de la SADC en assurant une faible latence, un meilleur débit et une réduction des coûts liés aux connexions internationales. Tous les États membres de la SADC ont à ce jour mis en place au moins un IXP national et, en décembre 2018, les IXP de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont été transformés en un RIXP de la SADC entièrement opérationnel. On compte plus de cinq (5) IXP connectés aux deux RIXP de la SADC. Les RIXP garantissent que le trafic de la SADC demeure dans la région. Les États membres ont été invités à établir des doubles N/RIXP et leur interconnexion entre eux, créant ainsi un nuage d'échanges Internet de la SADC composé de N/RIXP (réseau maillé de RIXP).

Les connexions transfrontalières aux RIXP constituent un défi. A cet effet, le Cadre politique régional d'interconnexion transfrontalière de la SADC et l'offre d'interconnexion de référence (RIO) ont été élaborés dans le but de créer un niveau élevé de transparence sur les tarifs et l'harmonisation des accords, de promouvoir les bonnes pratiques, de ramener les coûts des interconnexions transfrontalières et de favoriser les connexions aux RIXP. Une étude sur la tarification de l'interconnexion internationale a démarré. Tous les États membres, à l'exception des Comores, du Royaume d'Eswatini et de la Zambie, ont au moins une instance de serveur DNS racine sur leur territoire, selon l'inventaire de l'hébergement et du type de serveurs DNS racine dans la région de la SADC.

Projet d'itinérance (roaming) de la SADC

Le projet d'itinérance (roaming) de la SADC vise à développer des cadres politiques et réglementaires en vue de fournir des tarifs transparents et abordables pour l'itinérance mobile pour les services de voix, de SMS et de données dans la région de la SADC. Le projet contribue ainsi à rendre la région plus compétitive. L'implémentation du projet comporte trois phases. La première phase porte sur la libéralisation, la transparence des tarifs d'itinérance, l'information et la collecte de données ; et la deuxième phase sur la réglementation du plafonnement des prix de gros et de détail : Le tarif « *Roam Like At Home* » (RLAH) ont été réalisés par des opérateurs de réseaux mobiles (ORM) de dix (10) États membres (Botswana, Royaume d'Eswatini, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). La transparence des services d'itinérance grâce à la réception d'un SMS lors de l'entrée d'un itinérant dans un réseau étranger et la réduction des tarifs grâce à la réglementation par plafonnement des prix de gros et de détail de l'itinérance, conformément aux "*Roaming Glide Paths*" de la SADC ont ainsi été réalisées. Dans le cadre de la phase 3 sur la réglementation des prix de l'itinérance basée sur les coûts, le modèle de coût de l'itinérance de la SADC a été élaboré afin de déterminer les plafonds tarifaires de gros et de détail pour différents types d'appels, de SMS et de services de données en itinérance. En septembre 2019, les ministres des TIC de la SADC ont approuvés les analyses et les calculs effectués. Un élément essentiel et critique de la politique et de la réglementation sera la révision par les États membres de leur réglementation appropriée en vue de permettre l'harmonisation des tarifs de terminaison d'appel international (TTI) dans la région.

Cadre juridique et réglementaire harmonisé de la SADC en matière de cyber sécurité

Une évaluation sur la transposition de la loi type de la SADC relative à la protection des données dans les États membres de la SADC et une analyse des lacunes ont été réalisées en novembre 2019. Tous les États membres de la SADC ont soit transposé les lois types harmonisées de la SADC sur la cyber sécurité, soit mis en place un cadre juridique sur la cyber sécurité. Les États membres constituent actuellement des équipes nationales et d'équipes d'intervention en cas d'incidents informatiques (*Computer Incident Response Team*) CIRT dans le but d'institutionnaliser le Cadre juridique et réglementaire harmonisé de la SADC en matière de cyber sécurité.

Six (6) États membres (Afrique du Sud, Botswana, Royaume d'Eswatini, Maurice, République-Unie de Tanzanie et Zambie) ont créé et rendu opérationnel leur CIRT national dans le cadre de l'initiative (IMPACT) Partenariat multilatéral international contre les menaces cybernétiques. Six (6) États membres (Angola, République démocratique du Congo, Lesotho, Mozambique, Namibie et Zimbabwe) ont terminé l'évaluation des CIRT de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et attendent la promulgation d'une législation appropriée pour rendre leur CIRT nationale opérationnelle. Deux (2) autres États membres (Madagascar et les Seychelles) sont en train de se soumettre à ce processus.

Tous les États membres de la SADC prévoient de rendre le CIRT opérationnel d'ici à la fin de 2020. La SADC prévoit d'établir un CIRT régional destiné à renforcer la coopération régionale, continentale et interne en matière de cyber sécurité, à favoriser le renforcement des capacités et le partage des informations et des technologies. En septembre 2019, les ministres des TIC de la SADC ont approuvé le Cadre pour la mise en place du CIRT régional de la SADC et les États membres ont été invités à soumettre leur manifestation d'intérêt (EOI) pour accueillir le CIRT régional de la SADC.

Participation de la SADC à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR)

La Conférence mondiale des radiocommunications 2019 (CMR-19) s'est tenue au mois de novembre 2019 à Charm el-Cheikh, en Égypte. La SADC a défini des positions communes pour les 32 points de l'ordre du jour de la CMR-19 et a formulé six (6) propositions comme points de l'ordre du jour de la CMR-23. Grâce au soutien des membres de l'EACO, la SADC a stratégiquement renforcé sa position commune et ses propositions, formant un groupe commun de propositions pour un total de vingt (20) États membres africains. Les résultats de la CMR-19 ont été bénéfiques pour la région de la SADC.

Cadre du programme de satellite partagé de la SADC

Le cadre du programme de satellite partagé de la SADC a été développé pour faciliter l'élaboration du Programme régional de satellites partagés de la SADC, exploitant le potentiel de la technologie des satellites permettant de fournir des services et des produits de communication par satellite qui répondent aux besoins économiques, politiques, sociaux et environnementaux de la SADC. Il est essentiel, pour la mise en œuvre du cadre, de prendre en compte l'expertise régionale dans le domaine des technologies de communication par satellite. En outre, le renforcement des capacités

a été mené en janvier 2020 auprès des experts en satellites de la région en ce qui concerne le logiciel satellite de l'UIT, la réglementation des radiocommunications (RR) et les règles et procédures (RoP) sur les réseaux de satellites. La formation a permis aux États membres d'élaborer de nouvelles fiches de notification de satellite pour le service national de radiodiffusion par satellite (SRS) dans les bandes prévues par l'UIT (appendice 30/30A) afin de remplacer leurs assignations dégradées conformément à la procédure spéciale prévue par la résolution 559 de l'UIT (CMR-19). À ce jour, plus de 100 experts en matière de satellites de la région ont ainsi bénéficié d'un encadrement.

Stratégie postale de la SADC (2017-2020)

La Stratégie postale de la SADC (SPS) a été élaborée comme document de référence stratégique pour le développement du secteur postal de la région. Quatre axes stratégiques sont identifiés dans la Stratégie et sont directement liés aux objectifs d'infrastructure numérique de la SADC 2027. Ils sont également bien alignés avec les priorités stratégiques du continent africain dans le cadre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul de l'Union postale universelle (UPU), à savoir le commerce électronique et l'inclusion socio-économique. Des avancées importantes ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la Stratégie, comme suit :

- (i) ***Amélioration de la qualité de service régionale (QOS)*** : Le Projet de contrôle de la qualité de service (QoS) postale de la SADC utilisant l'infrastructure du Système de surveillance mondial (GMS) a été lancé avec succès dans six (6) États membres (Botswana, Royaume d'Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie et Zimbabwe) dans le but d'évaluer la qualité du trafic postal intra régional avec la capacité de diagnostiquer, de signaler et de résoudre les problèmes de retard.
- (ii) ***Préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE)*** : Lancée en mai 2017, la Préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) vise à évaluer et à renforcer la capacité et l'efficacité opérationnelle de la chaîne d'approvisionnement des opérateurs postaux désignés (OPD) en vue de soutenir le développement du commerce électronique. Tous les États membres de la SADC participent au projet ORE. Les OPD ont préparé des Feuilles de route nationales et des Plans d'action nationaux qui soulignent les étapes clés devant être franchies par chaque opérateur dans le cadre du projet ORE. Les OPD du Botswana, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont par ailleurs développé et déployé avec succès des plates-formes et des applications de commerce électronique. Cette tendance devrait se poursuivre après la mise en œuvre du projet ORE.
- (iii) ***Lignes directrices de la SADC sur le commerce électronique postal et la facilitation du commerce*** Les lignes directrices sur le Commerce électronique postal et la Facilitation du commerce devraient constituer un guide de référence destiné à aider les États membres de la SADC à assurer un contrôle réglementaire approprié et proportionné dans le but de dynamiser le commerce électronique et le commerce intra

régional via le réseau postal régional et les services de courrier. Ces lignes directrices viseront à promouvoir une compréhension régionale commune des considérations réglementaires qui sont pertinentes pour le commerce électronique postal et à fournir des orientations aux ARN sur les approches régionales harmonisées permettant de traiter les questions réglementaires spécifiques dans l'environnement du commerce électronique et de la facilitation des échanges

- (iv) ***Lignes directrices réglementaires de la SADC sur le service postal universel et l'accès postal universel*** Les OPD ont une Obligation de service universel (OSU) afin d'assurer la disponibilité d'un ensemble spécifique de produits et de services postaux aux citoyens de la SADC, indépendamment de leur situation géographique et de leur statut socio-économique. Les obligations de service universel sont un élément essentiel des performances financières des OPD, car elles concernent le caractère abordable, l'accessibilité et la qualité des services postaux. Afin de promouvoir l'harmonisation régionale et l'évolution du paysage postal, une évaluation de la viabilité commerciale des OPD par rapport à leurs OSU a été réalisée, ce qui a conduit à l'élaboration des lignes directrices de la SADC sur le service postal universel et l'accès à celui-ci, approuvées en septembre 2019.
- (v) ***Sensibilisation à la violence liée au sexe*** : Des documents d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la violence liée au sexe ont été élaborés dans les trois langues de la SADC dans le cadre du message de la campagne « SADC United to End GBV » afin de sensibiliser le public à ce sujet. D'autre part, des affiches et des brochures destinées à mettre en évidence la situation de la VFG dans la région et la stratégie de la SADC en cette matière ont été produites et partagées avec les États membres et les parties prenantes par le biais de différentes plateformes.

3.2.2 ÉNERGIE

Le plan opérationnel du secteur de l'énergie pour 2019/2020 était en lien avec le Plan du secteur de l'énergie (PSE) du Plan directeur de développement des infrastructures régionales (RIDMP), qui a servi de base aux objectifs du secteur de l'énergie dans le Plan indicatif régional révisé de développement stratégique (RISDP) 2015-2020 comme suit :

Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de la SADC en matière d'énergies renouvelables

Le Secrétariat a continué de suivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) qui avait été approuvé par les ministres responsables de l'énergie en juillet 2017. L'objectif du plan est d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables et de promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie.

La stratégie et le plan d'action régional pour l'accès à l'énergie (REASAP) de 2010 ont été révisés. Le plan vise à fournir une vision et une direction pouvant faire avancer les États membres vers un accès universel à l'énergie, avec un objectif à mi-parcours de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité et aux ressources énergétiques modernes d'ici 2020. Le REASAP révisé est aligné sur l'objectif de développement durable numéro 7 des Nations unies concernant l'amélioration de l'accès à l'énergie, l'utilisation durable des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique, ainsi que sur l'adoption du Cadre multi-niveaux (niveau 0 - niveau 5) élaboré par la Banque mondiale et caractérisé, entre autres, par un accès universel à une électricité fiable, abordable, pratique et sûre.

Expansion de la capacité de production et de distribution d'électricité

3 595 mégawatts (MW) ont été mis en service par la Région grâce à la contribution de l'Angola, de la RDC, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie. La capacité mise en service représente environ 90 % de la capacité visée de 4 000 MW. La Région accuse un déficit de 1 904 MW si l'on tient compte de la demande de pointe actuelle et des marges de réserve de la capacité de production. La capacité d'exploitation réduite due à la maintenance planifiée et non planifiée des grandes centrales électriques de la Région au cours de l'exercice financier 2019/2020 a provoqué ce déficit. La répartition régionale de la production reste dominée par le charbon (60 %) et l'hydroélectricité (21 %), tandis que d'autres sources primaires comme le gaz et les énergies renouvelables augmentent progressivement. Le Secrétariat, avec le soutien de la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA), élabore actuellement le Plan directeur régional pour le gaz (RGMP) qui vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en énergie.

Création et renforcement des Centres régionaux d'excellence en matière de recherche et de formation dans le secteur de l'énergie

Le Secrétariat a obtenu la signature d'un Protocole d'accord intergouvernemental (IGMoA) de la part des 10 États membres, dont l'Angola, le Botswana, Eswatini, le Lesotho, le Malawi, Maurice, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, sur mise en opération du Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE). Sur le plan des sous-activités institutionnelles et programmatiques, le SACREEE a également reçu le soutien d'un certain nombre de partenaires de coopération internationale (ICP) pour le développement d'infrastructures douces et l'assistance technique, notamment :

- (i) L'Agence autrichienne de développement par l'intermédiaire de l'ONUDI pour le recrutement du directeur exécutif du SACREEE ;
- (ii) L'élaboration du programme d'efficacité énergétique industrielle de la SADC (SIEEP) qui bénéficie du soutien de l'UE ;

- (iii) Le soutien aux petits entrepreneurs dans le domaine des énergies renouvelables pour le développement des compétences, avec l'appui de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)
- (iv) Le Programme Éclairage et appareils électroménagers économes en énergie (*Energy Efficient Lighting and Appliance* (EELA)) avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération et de développement international (ASDI) Le projet EELA a pour objectif premier de développer des normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour les appareils et équipements électriques de la région.

L'évaluation de la viabilité du Centre de formation de Kafue Gorge (KGRTC) basé à Kafue Gorge, en Zambie, a été effectuée par les ministres responsables de l'énergie et ensuite pour examen et approbation par le Conseil des ministres. Le KGRTC dispense des formations de courte durée sur l'énergie, des services de recherche et de développement et propose la location d'installations de conférence pour assurer la viabilité de ses activités. Le gouvernement zambien accorde également son soutien au KGRTC dans le cadre de l'obligation qui lui incombe en tant que pays hôte, par l'intermédiaire de la compagnie nationale d'électricité ZESCO, qui dépend du ministère de l'énergie.

Développement d'un Cadre réglementaire régional à l'échelle du secteur de l'énergie

Le cadre de marché et d'investissement concernant les projets d'énergie de la SADC a été approuvé par les ministres responsables de l'énergie en tant qu'instrument pouvant orienter les investisseurs désireux d'investir dans des projets de production et de transport d'électricité et d'accroître les investissements dans les projets d'énergie dans la région. Dans le cadre du Projet sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable (ESREM) pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Océan indien (EA-SA-IO), le Secrétariat a réalisé une étude sur la consolidation de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie (RERA) d'Afrique australe en une Autorité régionale de régulation de l'énergie chargée de superviser et de réglementer le commerce transfrontalier de l'électricité et le fonctionnement du marché concurrentiel de l'électricité sous la supervision du SAPP. L'ESREM apporte également son appui à la région EA-SA-IO dans la mise en place d'un Cadre régional pour la surveillance réglementaire du marché de l'énergie.

Migration vers des tarifs reflétant les coûts de l'électricité

Les États membres ont continué à offrir des garanties gouvernementales pour les projets de production d'électricité et à mettre en œuvre les ajustements tarifaires pour permettre aux compagnies d'électricité de recouvrer entièrement les coûts de la fourniture d'électricité. Actuellement, la Namibie, Eswatini et l'île Maurice ont adopté des tarifs reflétant les coûts, tandis que l'Angola, le Lesotho, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont mis en place des structures tarifaires qui permettent un niveau de service minimum. 10 États membres, à savoir le Royaume d'Eswatini, Maurice, Namibie, Angola, Lesotho, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe ont achevé les études sur le coût des services (COSS) en prévision de la migration vers des tarifs reflétant les coûts, conformément aux décisions prises par les ministres chargés de l'énergie en mai 2019.

3.2.3 TRANSPORT

Le programme tripartite de facilitation du transport et du transit (TTTFP) a élaboré un bon nombre de documents relatifs aux cadres politiques, réglementaires et stratégiques qui ont été approuvés par les ministres des transports en octobre 2019 afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport routier et de transit transfrontaliers dans la région tripartite. Ce sont notamment des décisions politiques relatives à l'élimination progressive des véhicules à conduite à gauche dans les États membres qui conduisent à gauche de la route ; les TdR pour le développement du Plan directeur de développement de l'infrastructure ferroviaire régionale de la SADC ; et la Charte d'intervention d'urgence ferroviaire régionale de la SADC. Le développement des infrastructures régionales et la promotion du développement économique, du commerce et des investissements dépendent de l'harmonisation de ces instruments.

En octobre 2018, les Ministres tripartites responsables de l'infrastructure ont approuvé le paradigme de lois et règlements visant à faciliter la domestication de l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier (MCBRTA). L'Angola, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie (y compris Zanzibar) et l'Ouganda, soit au moins huit (8) pays, en sont à des stades différents de modification des lois existantes basées sur les lois types. La mise en œuvre de la MCBRTA facilitera la réduction des coûts de transport et des temps de transit pour les personnes et les marchandises dans les États membres.

L'Accord sur la gestion du chargement des véhicules (VLMA), les lois types sur le transport routier, les règlements types et les normes ont été approuvés par le Comité sectoriel tripartite des ministres de l'infrastructure, prêts à être examinés par le Sommet tripartite. En ce qui concerne les corridors, les Instruments de gouvernance pour les corridors de développement de Lobito et de Maputo ont été élaborés. Les documents relatifs aux corridors de Beira et Nord-Sud ont été ouverts à la signature des États du corridor. L'harmonisation des politiques, des lois, des règlements et des normes en matière de transport routier renforce l'efficacité du transport routier transfrontalier et des réseaux de transit dans la région tripartite.

3.2.4 EAU

Projet transfrontalier d'approvisionnement en eau de Kunene (Angola et Namibie)

Le projet d'approvisionnement en eau transfrontalier de Kunene (KTWSP), réalisé conjointement par l'Angola et la Namibie, vise à accroître la sécurité de l'approvisionnement des deux pays en matière d'eau potable, d'agriculture et de développement industriel pour les communautés et les villes du sud de l'Angola et du nord de la Namibie. Le projet comprenait deux volets principaux, à savoir : Les travaux de réparation du pipeline transfrontalier Calueque-Oshakati et du canal et système d'approvisionnement en eau du village de Calueque en Angola (Volet 1) ; et les travaux de construction du système d'approvisionnement en eau de la ville angolaise de Santa Clara (Volet 2). Dans ce contexte, le Secrétariat a franchi les étapes suivantes :

- (i) La mise en place d'une nouvelle station de traitement des eaux, des travaux de réparation des canalisations et des canaux, la construction de points de captage (24)

pour l'abreuvement du bétail et le captage de l'eau d'irrigation, et un nouveau réseau de distribution d'eau pour le village de Calueque, ce qui a permis à plus de 330 ménages de bénéficier d'un approvisionnement en eau propre et fiable faisait partie des travaux du Volet 1. Grâce au canal de transfert d'eau et les travaux de réparation de la canalisation, les pertes du système pour l'eau transférée de l'autre côté de la frontière en Namibie ont été réduites.

- (ii) La réalisation des activités du volet 2, qui sont également achevées, a permis de garantir un meilleur approvisionnement en eau potable à la communauté de la ville frontalière de Santa Clara. La construction de réservoirs d'eau et d'un énorme réseau de réticulation visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans le village de Santa Clara qui était confronté à un problème aigu de pénurie d'eau faisait partie du Volet 2. Le projet dessert environ 200 000 habitants au total

Programme de gestion des eaux souterraines

Les eaux souterraines demeurent une ressource pertinente et importante dans la lutte contre la pauvreté en améliorant le bien-être des êtres humains, les moyens de subsistance, la production alimentaire, les écosystèmes, les industries et les villes en expansion dans la région de la SADC. Les estimations indiquent que plus de 70 % des 250 millions de personnes vivant dans la région de la SADC dépendent des eaux souterraines comme principale source d'eau. A ce sujet, le secrétariat de la SADC a continué de mettre en œuvre des programmes de gestion des eaux souterraines par l'intermédiaire de la SADC-*Groundwater Management Institution* (SADC-GMI). A ce jour, 51 jeunes professionnels des États membres ont suivi des programmes de stages relatifs à la collecte et à la gestion des données ainsi qu'à l'expansion du portail d'information sur les eaux souterraines de la SADC. Les activités suivantes ont été réalisées afin de renforcer les cadres institutionnels des États membres pour la gestion durable des eaux souterraines :

- (iii) Organisation de huit (08) des dix (10) formations requises visant à fournir des conseils aux parties prenantes sur l'identification de solutions pour renforcer les outils juridiques, politiques et réglementaires (d'ici décembre 2020) ; et
- (iv) Sur les 120 personnes ciblées d'ici décembre 2020, 118 personnes ont reçu une formation consacrée à la collecte, à la gestion et au partage des données sur les eaux souterraines.

En outre, les aquifères transfrontaliers de la région de la SADC ont été achevés en juillet 2019 pour l'aquifère du Shire partagé par le Malawi et le Mozambique. Des travaux sont en cours en partenariat avec l'Institut international de gestion des eaux (IWMI) dans l'aquifère transfrontalier de Tuli-Karoo partagé entre le Botswana, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. D'autres travaux sur les aquifères transfrontaliers du Kalahari oriental, partagés entre le Botswana et le Zimbabwe, sont également en phase de passation de marchés. Le Secrétariat a effectué cinq (5) études de recherche à ce jour sur les défis de la gestion des eaux souterraines dans les États membres, à savoir l'exploration des aquifères profonds, l'exploitation et la maintenance des infrastructures des eaux

souterraines, la résilience des eaux souterraines, la collecte et la gestion des données sur les eaux souterraines et la gestion conjonctive des eaux.

Le Secrétariat met également en œuvre de petits projets d'infrastructure des eaux souterraines dans les États membres dans le cadre du projet financé par le soutien de la Banque mondiale. Fin mars 2020, deux (2) des quinze (15) projets pilotes de subventions ciblés devant être mis en œuvre dans les États membres de la SADC étaient achevés au Malawi et au Botswana. Trois (3) autres projets au Zimbabwe (mis en œuvre dans le bassin du Limpopo par Vision mondiale), en Zambie et au Royaume d'Eswatini sont achevés à plus de 80 %. Sept (7) autres projets en Angola, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie, en Tanzanie et au Zimbabwe ont un taux d'achèvement inférieur à 50 %, principalement en raison de retards dans la mise en œuvre dus à la lourdeur des procédures de passation de marchés publics. En décembre 2020, environ 25 300 bénéficiaires des interventions ont été enregistrés par rapport aux 3 000 bénéficiaires directs initialement ciblés. En outre, sur les 60 personnes visées pour décembre 2020, 33 ont acquis des compétences appliquées dans le cadre des projets pilotes de démonstration sur les eaux souterraines

Projets de la Facilité pour le développement d'infrastructures résistantes au climat (CRIDF)

Le Programme CRIDF a poursuivi la mise en œuvre d'un bon nombre de projets dans la région. Dans la deuxième phase actuelle, le projet d'approvisionnement en eau de Mitema a été achevé en Tanzanie. Le programme a permis la réhabilitation de la station de traitement d'eau de Mitema et des canalisations de distribution afin d'assurer un approvisionnement en eau potable et fiable à la communauté du plateau Makonde, qui compte 408 000 habitants. Plusieurs programmes ont également été mis en place dans le Limpopo oriental au Zimbabwe, assurant l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation à petite échelle, l'abreuvement du bétail et d'autres projets de subsistance. A Maseru (Lesotho), un projet de gestion de la demande en eau a été finalisé et 3500 ménages d'une population de 21000 personnes en ont bénéficié par l'amélioration de la gestion de la pression de l'eau. A Mchinji (Malawi), un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été mis en place à la frontière entre la Zambie et le Malawi et a profité à 324 ménages comptant 1 944 habitants. En Namibie, un projet de moyens de subsistance est en cours : il vise à fournir l'approvisionnement en eau et l'irrigation ainsi qu'à aider la communauté de 52 ménages à entretenir leur bétail.

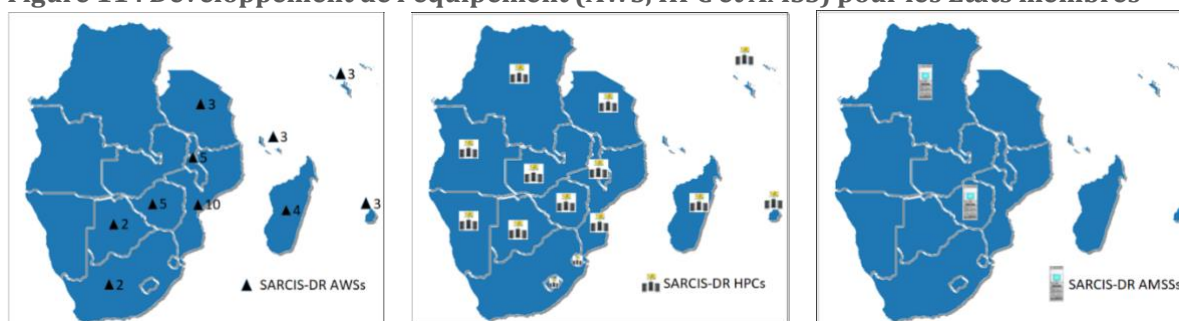
3.2.5 MÉTÉOROLOGIE

Les interventions au titre de la météorologie visent à améliorer les infrastructures météorologiques qui sont pleinement intégrées, efficaces et rentables pour répondre aux besoins des utilisateurs, et à réduire au minimum les effets néfastes des phénomènes météorologiques et climatiques graves par l'utilisation de services d'information météorologique et climatique pour la planification du développement. Au cours de l'année 2019/20, les objectifs suivants ont été atteints.

Les États membres ont renforcé leurs capacités en matière de production, d'analyse et de diffusion d'informations et de données climatiques

Par le biais du projet des Services climatiques régionaux d'Afrique australe pour la résistance aux catastrophes (*Southern African Regional Climate Services for Disaster Resilience - SARCIS-DR*), de nombreux équipements météorologiques ont été déployés dans les États membres, dont 40 stations météorologiques automatiques, 14 serveurs informatiques à haute performance et 2 systèmes de commutation automatique de messages. Une fois livré et installé, l'équipement météorologique améliorera la capacité des services météorologiques et hydrologiques nationaux en matière de traitement et de surveillance de l'accès aux données et aux systèmes météorologiques et climatiques pour une alerte rapide et l'atténuation des catastrophes.

Figure 11 : Développement de l'équipement (AWS, HPC et AMSS) pour les États membres



D'autre part, le projet a mené une série d'activités de renforcement des capacités auprès d'environ 80 experts de divers secteurs à caractère sensibles au climat en matière d'alerte précoce aux niveaux national et régional. Ces activités comprenaient la technique de prévision climatique saisonnière, l'administration des serveurs de calcul haute performance, l'évaluation des risques climatiques, la prévision à l'échelle méso des phénomènes météorologiques extrêmes (prévision météorologique numérique) et la modélisation climatique.

Le Centre des services climatiques (CSC) de la SADC est pleinement opérationnel

Le Centre des services climatiques de la SADC est un centre d'excellence du Secrétariat chargé de mettre en œuvre la mission du programme de météorologie dans la région. Pour ce faire, il fournit des services climatiques régionaux opérationnels pour la surveillance et la prévision de toutes les facettes des conditions climatiques saisonnières, y compris les conditions extrêmes. Le CSC joue un rôle essentiel dans les services d'information et de prévision climatiques par le biais des activités du Forum sur les perspectives climatiques en Afrique australe (*SARCOF - Southern African Climate Outlook Forum*).

En 2019/20, le projet SARCIS-DR a financé deux (2) forums annuels sur les perspectives climatiques en Afrique australe (SARCOF). Le forum a réuni et interagi avec des experts de divers secteurs à caractère sensible au climat afin d'adopter des prévisions climatiques saisonnières pour la saison des pluies et des recommandations d'alerte précoce basés sur des prévisions régionales consensuelles établies par des experts climatiques des États membres. Les recommandations du

SARCOF visent à orienter la planification stratégique vers les secteurs à caractère sensibles au climat et à améliorer la préparation et la réponse aux dangers imminents. Par ailleurs, le CSC a diffusé les déclarations du SARCOF, les alertes aux phénomènes météorologiques extrêmes et les avis de sécheresse aux États membres.

En réalisant l'intégration efficace de l'alerte précoce régionale, le projet SARCIS-DR a également permis au CSC de la SADC d'utiliser son cluster HPC pour la génération et la diffusion de services d'information sur les conditions météorologiques et climatiques extrêmes pour la réduction des risques de catastrophe. A cet égard, le CSC de la SADC a généré et téléchargé des informations météorologiques et climatiques quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles sur son site web (<http://csc.sadc.int/>) à l'usage des différents acteurs de la région.

3.3 COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

3.3.1 PRÉVENTION, GESTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

La situation sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC) continue d'être caractérisée par une escalade de violence, des attaques des rebelles, la résurgence de l'épidémie d'Ebola et la détérioration de la situation à l'Est du pays, en particulier dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. La région demeure informée de l'évolution de la situation dans le pays par le biais du Bureau de liaison de la SADC et des efforts en cours de la Brigade d'intervention de la force (FIB - Force Intervention Brigade) sous le mandat de la MONUSCO. Malgré plusieurs tentatives d'engagement, les Nations Unies (NU) ont décidé unilatéralement de remplacer un bataillon de la Brigade d'intervention de la force (FIB) par un bataillon composite incluant des pays non-SADC, une situation qui pourrait nuire à l'efficacité opérationnelle et à l'unité de commandement et de contrôle de la FIB. Nous notons également avec inquiétude, les retards récurrents dans le déploiement des capacités de renseignement telles que l'unité de géolocalisation et d'analyse des menaces (*GTAU - Geo-Location and Threat Analysis Unit*) et l'unité de renseignement tactique (*TIU - Tactical Intelligence Unit*) destinée à améliorer les capacités de combat des bataillons de la FIB.

Au Royaume du Lesotho, la situation politique et sécuritaire demeure fragile et imprévisible, le pays étant toujours aux prises avec les luttes intestines au sein du parti au pouvoir, l'All Basotho Convention (ABC), qui ont conduit à l'effondrement du gouvernement de coalition. Le Premier ministre, le Dr Motsoahae Thomas Thabane, a été remplacé par l'ancien ministre des finances, le Dr Moeketsi Majoro, qui a prêté serment en tant que nouveau Premier ministre le 20 mai 2020, à la tête d'un gouvernement de coalition dont l'ABC et le Congrès démocratique sont les principaux partenaires. Nonobstant les enjeux politiques, le gouvernement du Lesotho et d'autres acteurs nationaux ont mené le Forum national des dirigeants (NLF) et la deuxième séance plénière du dialogue national multipartite qui a permis de mettre en place l'autorité nationale des réformes (NRA) qui a pour but de mener les réformes nationales globales en cours. Le facilitateur de la SADC demeure engagé dans le processus d'assistance au pays en vue de mettre en œuvre le processus de réformes.

Dans le cadre des efforts visant à instaurer une paix et une sécurité durables en République du Mozambique, un accord historique sur la paix et la réconciliation a été signé entre le gouvernement

du Mozambique et la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO) en août 2019. Cet accord a été suivi par des élections générales qui se sont déroulées de manière pacifique en octobre 2019. Ces progrès ont été compromis par des incidents de terrorisme et des attaques armées dans la province de Cabo Delgado de la République du Mozambique. Compte tenu de l'intensification des attaques armées, en particulier contre la population civile, et de la destruction des infrastructures, la SADC travaille avec le gouvernement du Mozambique pour neutraliser l'insurrection dans la province et pour empêcher que ses activités ne s'étendent à la région.

Dans le cadre de la priorité stratégique régionale visant à prévenir, contenir et résoudre les conflits interétatiques et intra-étatiques par des moyens pacifiques, le Secrétariat a renforcé la capacité des infrastructures nationales pour la paix des États membres (I4P) afin de consolider la capacité de déploiement de la SADC en matière de médiation et de résolution des conflits. Pour ce faire, une base de données des praticiens de la médiation a été créée afin de faciliter l'accès à la réserve de médiateurs qualifiés.

3.3.2 RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVES RÉGIONALES

Dans un effort visant à accroître et à renforcer la sécurité et la sûreté publiques dans la région, les instruments clés suivants ont été adoptés: le cadre politique de gestion des réfugiés et des demandeurs d'asile, qui promeut une gestion saine des réfugiés et des demandeurs d'asile; le protocole sur le transfert interétatique des prisonniers étrangers, qui guide la coopération entre les États membres en matière de transfert des prisonniers condamnés et des services pénitentiaires / correctionnels; et les lignes directrices pour la formation de base dans les services pénitentiaires / correctionnels, afin d'harmoniser la formation des nouveaux venus et de les doter des connaissances, des compétences et des aptitudes requises.

La SADC poursuit ses efforts en faveur du renforcement de la capacité des États membres à combattre et à éradiquer la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre dans la région. Le protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes a été révisé afin de l'aligner sur les conventions internationales et d'y intégrer les meilleures pratiques et normes contemporaines en matière de prévention et de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions et de matériels connexes.

3.3.3 INSTITUTIONS ET PRATIQUES DÉMOCRATIQUES DANS LA RÉGION

Conformément aux constitutions nationales des États membres et aux principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, sept (7) États membres (Afrique du Sud, Malawi, Madagascar, Mozambique, Botswana, Namibie et Maurice) ont organisé des élections réussies. Le Secrétariat a facilité le déploiement des missions d'observation électorale de la SADC (SEOM - SADC Electoral Observation Mission), soutenues par le Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC - SADC Electoral Advisory Council). Les déploiements des missions d'observation électorale de la SADC ont également permis de renforcer la capacité des observateurs électoraux,

notamment en ce qui concerne l'application des technologies de communication de l'information dans le processus d'observation des élections.

Le Secrétariat a renforcé la capacité des Infrastructures nationales pour la paix (I4P) des États membres afin de consolider la capacité de déploiement de la SADC en matière de médiation et de gestion des conflits. Pour ce faire, une base de données des praticiens de la médiation a été créée afin de faciliter l'accès à la réserve de médiateurs qualifiés.

3.4 PROGRAMMES SPÉCIAUX DE DIMENSION RÉGIONALE

3.4.1 AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RESSOURCES NATURELLES

Politique agricole régionale

Le rapport biennal de la région SADC sur la mise en œuvre des engagements/objectifs de la déclaration de Malabo a été élaboré à partir des contributions des États membres. La Commission de l'Union africaine a également publié le deuxième rapport d'examen biennal (2019) sur les engagements de Malabo en février 2020 lors du sommet de l'Union africaine, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le rapport indique que le score moyen pour la région SADC est de 4,27 contre un score de référence de 6,66 pour 2019, basé sur les contributions de douze États membres de la SADC (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Royaume d'Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe). L'analyse révèle que la région n'est pas sur la bonne voie en ce qui concerne le respect des engagements du PDDAA/Malabo. Au niveau de chaque État membre, l'examen montre également qu'aucun pays de la SADC n'est sur la bonne voie, ce qui représente une baisse de 66,7 % par rapport au nombre de pays qui étaient sur la bonne voie lors du premier examen biennal de 2017.

La situation de la sécurité alimentaire régionale

Les précipitations durant la saison 2019/2020 ont été irrégulières dans la plus grande partie de la région. Au cours de la première moitié de la saison, d'octobre à décembre 2019, des précipitations bien inférieures à la moyenne ont été reçues dans le centre et le sud de la région, ce qui a retardé le début de la saison, réduit la superficie ensencée, entraîné une mauvaise germination et un mauvais établissement des cultures. Dans certaines parties des zones centrales, les précipitations d'octobre à décembre ont été les plus faibles depuis 1981 (il y a 38 ans). Au cours de la deuxième moitié de la saison, de janvier à mars 2020, de bonnes pluies ont été reçues dans la majeure partie de la région, notamment dans certaines parties de l'Angola, de la RDC, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie, ce qui a entraîné des pluies excessives et des inondations dans plusieurs zones.

La mauvaise répartition saisonnière des pluies a affecté les perspectives de récolte dans de nombreuses parties du sud de la région, tandis que des pluies excessives ont provoqué des inondations qui ont entraîné des pertes en vies humaines, le déplacement de populations, la destruction d'infrastructures et l'emportement des récoltes dans le Nord-Est de la région. Les précipitations généralement élevées de la seconde moitié de la saison ont été bénéfiques pour les

cultures, bien qu'une période de sécheresse de quatre semaines commençant fin février dans les parties centrale et orientale de la région ait marqué un arrêt prématuré de la saison des pluies. Ce dernier a provoqué le flétrissement d'une grande partie des cultures plantées tardivement, ce qui a réduit les bonnes perspectives de récolte qu'avaient apportées les pluies favorables de janvier et février.

En raison de la sécheresse qui a sévi dans certaines parties de la région, les pâturages et la disponibilité de l'eau ont été négativement affectés, ce qui a conduit certains États membres, dont le Botswana, Eswatini, le Lesotho et la Namibie, à introduire des subventions pour les aliments pour bétail et les médicaments vétérinaires. Le Botswana a également autorisé l'exportation temporaire de bétail vivant, 26 848 têtes de bétail ayant été exportées vers la Namibie et l'Afrique du Sud.

Stratégie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les bilans alimentaires annuels ont été établis en étroite collaboration avec les États membres, à l'aide des protocoles de la classification intégrée par phase (CIP). Un document d'orientation sur les informations nutritionnelles a été produit avec des études de cas spécifiques à chaque pays afin de s'assurer que les États membres disposent de capacités en matière de production végétale et de systèmes de surveillance, et d'aligner et de normaliser les méthodologies d'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les unités nationales d'alerte rapide.

Le Secrétariat a soutenu l'intégration des lignes directrices sur l'alimentation urbaine et sur la nutrition et le VIH-SIDA dans les évaluations de la vulnérabilité. L'objectif est de faire en sorte que les systèmes régionaux d'alerte rapide et les systèmes d'évaluation de la vulnérabilité soient efficacement intégrés dans tous les États membres. Un système national d'alerte précoce complet et fonctionnel comprend les systèmes Agromet, l'économie agricole et les statistiques agricoles. Huit États membres avaient mis en place des systèmes nationaux d'alerte précoce fonctionnels vers la fin du mois de mars 2020, (Afrique du Sud, Botswana, République démocratique du Congo, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe). Les huit États membres restants n'ont pas de système en place ou le système existe, mais l'un des trois aspects n'est pas pleinement fonctionnel. Ceux qui ne disposent pas d'unités nationales d'alerte rapide ont été priés d'évaluer les besoins de développement du système d'alerte rapide.

Approvisionnement en intrants agricoles

Le plan de durabilité du centre semencier de la SADC et les lignes directrices pour la certification des semences et l'assurance qualité ont été élaborés et approuvés par les ministres en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à Windhoek, en Namibie, en juin 2019. L'objectif était d'améliorer la production, la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans la région. Cela fait partie de la mise en œuvre du système harmonisé de réglementation des semences (HSRS) par les États membres afin de garantir l'accessibilité à des semences de bonne qualité dans toute la région.

Le secrétariat de la SADC, en collaboration avec le projet de commerce des semences de l'USAID et le gouvernement zambien, a piloté la production de semences avec les variétés de maïs enregistrées par la SADC à Lusaka, en Zambie, en utilisant les principes énoncés dans la HSRs. Le projet pilote a produit plus de deux cents tonnes de semences de maïs hybride qui ont été commandées et exportées vers la République démocratique du Congo avec le label de la SADC. Le projet pilote a également permis de tirer des leçons importantes, étant donné qu'il a facilité les essais des lignes directrices pour la certification des semences et l'assurance qualité. Les directives ont été utilisées pour effectuer des inspections sur le terrain avec la participation de représentants des autorités nationales des semences de la RDC, du Malawi, du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe et les expériences ont été partagées avec tous les États membres. Les lignes directrices ont été jugées utiles dans la mesure où elles facilitent l'harmonisation des inspections sur le terrain afin de garantir une approche uniforme de la part de tous les États membres.

La stratégie régionale sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales (RGA) a été élaborée et validée par les États membres en vue d'assurer une meilleure production agricole et le maintien de la diversité des espèces pour les générations actuelles et futures. La stratégie vise à :

- (i) Aborder les principaux facteurs menaçant les RGA et la dynamique des menaces ainsi que les moyens de les atténuer ;
- (ii) Harmoniser les stratégies régionales de conservation et d'utilisation des RGA ;
- (iii) Lancer la mise en œuvre de mécanismes de collaboration, notamment des projets de recherche conjoints et des entreprises transfrontalières ;
- (iv) Améliorer la capacité institutionnelle pour la conservation et l'utilisation durable des RGA dans la région de la SADC ;
- (v) Revoir et améliorer les politiques et les dispositions institutionnelles existantes en vue d'assurer une utilisation et une conservation durables des RGA dans la région de la SADC ;
- (vi) Améliorer la mobilisation des ressources en faveur des activités liées aux RGA ;
- (vii) Et développer un cadre de suivi et d'évaluation des stratégies de conservation et d'utilisation des RGA dans la région de la SADC.

Surveillance et contrôle des maladies et des ravageurs transfrontaliers des plantes et des animaux

La stratégie régionale sur la santé végétale et les lignes directrices pour la gestion des pesticides et la réduction des risques, a été approuvée par les ministres responsables de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en juin 2019. Les lignes directrices contribueront à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs et permettront de minimiser l'utilisation de pesticides très dangereux. Les lignes directrices visent également à mettre en place un régime harmonisé d'enregistrement des pesticides qui comprend des procédures d'évaluation, des normes, une reconnaissance mutuelle et une équivalence dans la région afin de sauvegarder la santé animale et humaine et

l'environnement ; et à établir des systèmes harmonisés de classification des pesticides selon le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Le cadre de la résistance antimicrobienne et la stratégie de lutte contre la rage humaine à médiation canine ont été élaborés et validés par les États membres, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de surveillance et de contrôle des maladies et des parasites animaux transfrontaliers. L'objectif est de soutenir les États membres dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et l'élimination des décès dus à la rage humaine et d'autres problèmes connexes.

Des progrès réguliers ont été réalisés dans le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des six parasites et maladies des cultures (légiionnaire d'automne, Tuta Absoluta, Banana Bunchy Top Virus, Fusarium Oxysporum TR4, maladie mortelle de la nécrose du maïs et mouche méditerranéenne des fruits (*Bartrochera* spp)) dans le cadre du projet FED 11. Au total, 74 agents phytosanitaires ont été formés à l'identification, à la compréhension de la biologie, à l'évaluation de l'impact et aux stratégies de gestion et de contrôle de ces parasites. L'objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire et l'accès au marché dans la région. Un cadre pour les stratégies de gestion régionales spécifiques aux six parasites a également été élaboré en vue de guider leur mise en place au niveau national.

Gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières (pêche, foresterie, faune et flore sauvages et zones de conservation transfrontalières)

Le secrétariat a facilité l'élaboration et l'approbation par les États membres de la position commune régionale pour la 18e conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La position commune de la SADC a été utilisée pour guider l'engagement des États membres dans la réunion des parties, qui s'est tenue du 17 au 28 août 2019 à Genève, en Suisse, et a permis de s'assurer qu'ils parlent d'une seule voix. Quinze États membres de la SADC ont participé à la 18e conférence des parties de la CITES.

Les États membres ont été soutenus dans la mise en œuvre du projet de la SADC sur la conservation et la gestion durable des ressources forestières, qui consistait en des actions de renforcement des capacités concernant le système d'information sur les forêts, la gestion des incendies de forêt et la gestion forestière participative, ainsi que l'élaboration des lignes directrices régionales respectives. Des lignes directrices sur l'engagement des communautés dans les zones de conservation transfrontalières de la SADC et sur la création de produits touristiques transfrontaliers ont également été élaborées et validées par les États membres au travers des structures statutaires de la SADC au titre de la mise en œuvre du programme de zones de conservation transfrontalières (TFCA).

Le Secrétariat s'est également entretenu avec tous les États membres sur le processus de ratification de la Charte du Centre de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance (MCSCC) de la SADC, en se rendant dans plusieurs États membres. En réponse, l'Angola a ratifié la Charte, devenant ainsi le 8e État membre à le faire, rejoignant le Royaume d'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie,

renforçant ainsi les conditions d'entrée en vigueur de la Charte. En outre, l'unité intérimaire de gestion de projet (IPMU), composée de deux fonctionnaires, a été créée dans le but de rendre opérationnel le centre régional de coordination des pêches de la SADC (MCSCC). L'Unité a examiné le Plan d'action régional visant à prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN); et a mis en place la première phase de la plateforme Basecamp pour le partage d'informations entre les États membres. La plateforme Basecamp est utilisée pour faciliter la coopération entre les États membres par l'échange d'informations et le partage d'informations afin de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'aquaculture de la SADC, 12 États membres (Angola, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont mis en œuvre des programmes nationaux d'aquaculture, conformément à la stratégie régionale. Il en est résulté une hausse de la production aquicole, qui est passée de 92 773 tonnes en 2019 à 100 950 tonnes en 2020. L'élaboration et l'approbation des « Lignes directrices pour la gestion de l'aquaculture dans la région de la SADC », ont été menées afin de soutenir des pratiques aquicoles durables, écologiquement et socialement acceptables dans la région. Des programmes de renforcement des capacités visant à soutenir les chaînes de valeur de l'aquaculture ont également été menés par le biais de formations régionales Aquatrans (transformation de l'aquaculture dans la région de la SADC).

Environnement et développement durable

L'initiative de la grande muraille verte de la SADC a été finalisée et approuvée par les ministres en octobre 2019 ; elle vise à assurer le développement durable et la gestion de l'environnement. Le Secrétariat a également soutenu l'élaboration de la position commune régionale pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) lors de la COP 25, dans le cadre de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. La position a été utilisée pendant la 25e Conférence des Parties (COP 25) dans le but d'accélérer la signature et la ratification du Protocole sur l'environnement, qui a progressé grâce à l'élaboration et à la diffusion de notes d'information sur les politiques de sensibilisation.

Conservation des ressources phylogénétiques

Le document stratégique intégré sur les espèces sauvages apparentées aux cultures (CWR) a été émis vers la fin de l'exercice 2019/20, la liste des espèces sauvages apparentées aux cultures a été établie au Malawi, à Maurice, en Afrique du Sud et en Zambie. D'autre part, 36 banques de semences communautaires ont été créées dans le but de soutenir la collecte de matériel génétique dans sept (7) États membres, comme suit : Le Royaume d'Eswatini (1), Madagascar (9), Malawi (7), Tanzanie (2), Afrique du Sud (3), Zambie (2) et Zimbabwe (12) et de nouvelles banques nationales de gènes ont été créées aux Comores et aux Seychelles. Le matériel d'information publié a été diffusé en vue d'améliorer et de promouvoir les ressources phylogénétiques et les efforts de conservation dans la région. Il s'agit notamment de 1000 exemplaires du rapport annuel du SPGRC, de 1500 brochures d'information sur la conservation des ressources phylogénétiques, de 50 exemplaires des procédures opérationnelles standard (POS) de la banque de gènes et de deux

(2) exemplaires de vidéos promotionnelles sur les activités du SPGRC et sur le fonctionnement du système de documentation et d'information du SPGRC sur le web (SDIS).

3.4.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

Le volet « développement social et humain » a pour objectif de garantir la disponibilité de ressources humaines éduquées, qualifiées, saines et productives, ce qui demeure un élément fondamental pour la promotion des investissements, l'efficacité, l'efficacéité et la compétitivité de la région dans l'économie mondiale, ainsi que pour l'amélioration de la qualité de vie de la population de la région.

Éducation et développement des compétences

Le cadre de qualifications de la SADC (SADC QF) a été établi avec les directives d'assurance qualité qui l'accompagnent, ce qui a marqué une étape importante pour la région. Le cadre de qualifications de la SADC servira à améliorer la mobilité des compétences, y compris celles des chercheurs et des étudiants à travers la région. A ce jour, l'Afrique du Sud et les Seychelles ont aligné leur cadre national de qualifications sur le cadre régional, tandis que plusieurs autres États membres ont atteint un stade avancé dans le processus d'harmonisation, notamment Maurice qui a soumis son rapport d'harmonisation pour adjudication en 2019/20. Les États membres de la SADC continuent, à tour de rôle, d'apporter leur soutien au secrétariat dans la mise en œuvre des activités du cadre de qualité de la SADC, afin d'accroître la capacité du secrétariat.

Le secrétariat de la SADC, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe (ROSA) et la Commission nationale zambienne pour l'UNESCO, a soutenu et facilité l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences sur les pratiques et les politiques de développement professionnel continu (DPC) entre les États membres afin d'harmoniser les politiques et les pratiques des enseignants. Une étude documentaire du statut du développement professionnel continu (DPC) des enseignants dans neuf États membres (Botswana, Royaume d'Esuwatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe) a été menée en vue de définir les diverses approches du DPC des enseignants et pour le partage des leçons et expériences. L'étude documentaire a révélé ce qui suit ;

- (i) Plusieurs pays ne disposent pas d'un cadre clair pour le développement professionnel continu, tandis que d'autres travaillent à l'élaboration de leur cadre relatif à celui-ci. Dans certains cas, les États membres qui disposent d'un cadre pour le développement professionnel continu (DPC) ont également un conseil professionnel chargé de superviser le DPC des enseignants, y compris, dans certains cas, l'enregistrement et l'octroi de licences aux enseignants professionnels.
- (ii) Les différentes approches de la coordination et de la gestion du DPC ou de l'éducation et de la formation en cours de service (INSET). Les États membres ont eu recours à une coordination et à une gestion centralisées et décentralisées par les ministères responsables de l'éducation.

- (iii) Les approches décentralisées ont un impact plus important et répondent mieux aux besoins des enseignants étant donné qu'elles ont tendance à être axées sur la demande. La Zambie utilise les systèmes décentralisés alors que des pays tels que l'Afrique du Sud et la Namibie disposent d'unités semi-autonomes pour la coordination et la gestion.
- (iv) Le financement du développement professionnel continu et celui de l'éducation et la formation en cours de service semble aussi relativement faible dans presque tous les États membres. Les États membres devront donc allouer des budgets spécifiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.
- (v) Le développement professionnel continu et l'éducation et la formation en cours de service ne sont pas suffisamment mis en avant dans le secteur de l'EFTP, qui demeure essentiel si l'on veut assurer la génération de compétences en vue de stimuler l'industrialisation.

Le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe (ROSA), en collaboration avec le Secrétariat, a commandé une étude documentaire sur l'inclusion de l'histoire de l'Afrique australe dans les programmes scolaires de tous les États membres de la SADC. L'objectif était de déterminer le niveau d'intégration et d'enseignement des questions et des valeurs liées à la citoyenneté mondiale dans les écoles primaires et secondaires, et de déterminer si l'histoire de la libération de l'Afrique australe (SALH) est intégrée dans les programmes scolaires et dans quels contextes. Cet examen servira de base à la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) dans les États membres de la SADC et à informer le groupe de travail régional de la SADC sur l'inclusion de l'histoire de la libération de l'Afrique australe dans les programmes d'enseignement. Le groupe de travail régional chargé de diriger ce processus sera créé en 2020.

La deuxième phase du programme de prise en charge et de soutien dans le secteur de l'éducation dans le cadre du programme Future Life Now a été mise en œuvre, les États membres continuant à montrer leur engagement envers le programme. Les actions de sensibilisation se sont poursuivies dans le but de garantir l'inclusion des services de prise en charge et de soutien dans les établissements d'enseignement des États membres, afin de souligner l'importance de ces dernières vis à vis des résultats et le niveau d'éducation en général. Neuf États membres (Royaume d'Eswatini ; Madagascar, Malawi, Maurice ; Mozambique ; Namibie ; Afrique du Sud ; Zambie ; Zimbabwe) ont atteint l'inclusion des soins et du soutien à la fin du mois de mars 2020 grâce à un plaidoyer continu. Des documents stratégiques ont été élaborés avec succès dans le cadre du programme afin de guider les États membres lors de la mise en œuvre des programmes nationaux sur la prise en charge et le soutien dans le secteur de l'éducation. Il s'agit notamment des documents ci-après :

- (i) le manuel générique opérationnel au niveau de l'école sur la prise en charge et le soutien dans l'enseignement et l'apprentissage (CSTL);
- (ii) un cadre destiné à guider les États membres dans l'élaboration de programmes axés sur les garçons;

- (iii) une étude documentaire des politiques et des cadres réglementaires relatifs au VIH et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans les États membres de la SADC a été réalisée;
- (iv) un dossier de plaidoyer sur l'organisme d'apprentissage;
- (v) une vidéo de sensibilisation sur les dialogues des jeunes sur le changement climatique (YCD) ;
- (vi) le cadre de participation des enfants et des jeunes de la SADC.

Emploi et travail

Le plan d'action de la SADC sur la migration de la main-d'œuvre (2020-2025) a été adopté dans le cadre des efforts visant à promouvoir le transfert de compétences, ainsi que l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionale. Le plan est conforme à l'article 19 du protocole de la SADC sur l'emploi et le travail, qui vise à protéger et à sauvegarder les droits et le bien-être des travailleurs migrants, afin de leur donner de meilleures possibilités de contribuer aux pays d'origine et de destination. Le plan fait donc partie intégrante des mesures visant à éliminer progressivement les obstacles à la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre, des biens et des services, et des habitants de la région en général, conformément à l'article 5 du traité de la SADC.

Les lignes directrices de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale ont été adoptées afin de garantir que les travailleurs se déplaçant dans la région de la SADC conservent les droits et les prestations de sécurité sociale acquis sous la juridiction de différents États membres, y compris les prestations de retraite et les prestations pour accidents du travail et maladies professionnelles. Ces directives visent également à faciliter l'assistance administrative mutuelle entre les autorités de sécurité sociale de deux ou plusieurs pays. Suite à l'adoption des lignes directrices en mars 2020, cinq États membres (Afrique du Sud, Royaume d'Eswatini, Lesotho, Malawi et Zimbabwe) se sont engagés à procéder à une mise en œuvre pilote par le biais d'accords bilatéraux.

Le secrétariat de la SADC et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont mené conjointement une étude sur les marchés du travail des jeunes dans la région au titre de la mise en œuvre du cadre politique de la SADC pour la promotion de l'emploi des jeunes en 2016. L'étude a révélé que la région de la SADC dispose d'une main-d'œuvre très jeune en comparaison internationale et que cette tendance demeurera inchangée au cours des prochaines décennies. En outre, l'étude a montré que le taux de chômage moyen des jeunes (15-24 ans) en 2017 était d'environ 12 %, ce qui est supérieur à la moyenne de 7 % pour les personnes âgées, révélant ainsi que les jeunes sont plus susceptibles d'être sans emploi que leurs homologues plus âgés, en grande partie en raison du manque d'expérience professionnelle.

Malgré les taux de chômage globaux relativement faibles pour certains États membres, il existe une forte prévalence de l'emploi informel dans la SADC, qui est généralement associée à un manque de protection juridique et sociale ainsi qu'à des salaires plus bas par rapport à l'emploi

formel. Une analyse de la pauvreté des travailleurs a révélé qu'une grande partie des travailleurs pauvres de la région SADC, avec plus de 50% de tous les jeunes actifs et près de 45% des travailleurs âgés, sont considérés comme extrêmement pauvres en se basant sur le seuil de pauvreté international de 1,90 \$ US (PPA). A ces préoccupations s'ajoute la forte proportion de jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET), supérieure à 25 % dans plusieurs pays de la SADC et ce, encore plus élevée pour les femmes. Les sans emploi, éducation ou formation représentent une catégorie spéciale de jeunes dont le potentiel d'intégration sur le marché du travail est particulièrement faible, dans la mesure où ils n'acquièrent simultanément ni expérience ni nouvelles compétences.

Si les États membres mettent en œuvre un certain nombre d'initiatives en faveur de la jeunesse, celles-ci ne sont pas toujours d'une ampleur suffisante pour absorber la majorité des jeunes chômeurs. En combinaison avec les initiatives axées sur la jeunesse, les États membres devraient également renforcer l'intégration des politiques en faveur de l'emploi dans les politiques de développement et de croissance sectorielle, en mettant davantage l'accent sur les interventions axées sur la demande. Il faudra atteindre des taux de croissance économique soutenus et plus élevés si l'on veut stimuler la demande de main-d'œuvre abondante chez les jeunes. Faisant suite à l'analyse du marché du travail des jeunes de la SADC, le Secrétariat de la SADC facilite l'élaboration d'interventions visant à promouvoir une participation active et productive des jeunes aux processus de développement social, économique et politique de la région. Le Secrétariat travaille également avec l'OIT sur un projet d'emploi des jeunes visant à augmenter le taux de jeunes hommes et femmes ayant un emploi décent dans toute la région de la SADC.

Santé et produits pharmaceutiques

Le cadre de lutte contre le paludisme a été élaboré dans le but d'offrir une plateforme d'harmonisation des politiques, des directives et des protocoles pour le contrôle et l'élimination du paludisme dans la région de la SADC. Ce cadre vise également à mobiliser les ressources, les partenariats et les collaborations nécessaires en vue d'aider les États membres à contrôler et, à terme, à éliminer le paludisme sur leur territoire. Des ressources substantielles ont été mobilisées en faveur de la mise en œuvre par les États membres de programmes de lutte contre le paludisme par le biais de partenariats avec le Fonds Global, le programme « Roll Back Malaria » (RBM), l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme (ALMA) et l'initiative E8. Ce soutien a permis aux États membres d'enregistrer des progrès significatifs dans la lutte contre le paludisme et de déterminer la marche à suivre pour l'éliminer d'ici 2030.

Les États membres de la SADC ont réaffirmé leur engagement à éliminer le paludisme dans la région conformément au protocole de la SADC sur la santé et au cadre de la SADC sur le paludisme. Ils se sont aussi engagés à fournir un financement national supplémentaire pour l'élimination du paludisme afin de garantir que les programmes antipaludiques soient financés de manière adéquate et que les objectifs nationaux soient atteints. Depuis 2018, le financement national des programmes de lutte contre le paludisme dans les États membres a augmenté de 8 % en moyenne dans la région de la SADC. Si l'effort des États membres est louable, des investissements supplémentaires dans les programmes nationaux de lutte contre le paludisme sont nécessaires en compensation de l'aide internationale qui ne cesse de diminuer.

Le rapport 2019/20 de la SADC sur la tuberculose (TB), qui fait le point sur la situation de la maladie et les progrès réalisés dans la lutte contre la tuberculose dans la région, a été approuvé et adopté par les ministres de la santé de la SADC et les responsables du VIH et du SIDA lors de la réunion annuelle. Le rapport est basé sur la stratégie « END TB » qui donne la priorité à 10 indicateurs critiques permettant de suivre la performance des programmes de lutte contre la tuberculose dans la région. Le rapport révèle une baisse des taux d'incidence de la tuberculose depuis 2015 dans la plupart des pays, une stagnation de l'incidence dans quelques pays (20 %) et une baisse considérable de la mortalité due à la tuberculose. Presque tous les États membres ont réussi à réduire de 15 % la mortalité due à la tuberculose entre 2015 et 2018. Six (6) États membres de la SADC (Angola, Botswana, Maurice, Namibie, Seychelles et Afrique d Sud) ont atteint le statut de pays à revenu moyen et pourraient ne plus être éligibles à un financement de sources extérieures. Il est donc nécessaire que les États membres mobilisent des ressources nationales qui leur permettront de répondre aux exigences nationales en matière de tuberculose, ainsi que d'intensifier et de maintenir les résultats.

Nutrition

L'élaboration de normes minimales régionales pour l'enrichissement alimentaire a été lancée en 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de programmes visant à remédier aux carences en micronutriments. Ces normes fourniront aux États membres des orientations qui leur permettront d'informer les réglementations nationales obligatoires en matière de fortification alimentaire. Actuellement, six (6) États membres (Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Lesotho et Zimbabwe) de la région disposent de normes et de réglementations obligatoires en matière de fortification alimentaire pour les farines de céréales. Par conséquent, l'adoption de l'enrichissement alimentaire par les États membres permettra d'accélérer les efforts régionaux visant à remédier aux carences en micronutriments.

Le cadre de suivi et d'évaluation de la SADC destiné à orienter le suivi et l'application de la réglementation en matière de fortification alimentaire dans les États membres a été élaboré grâce au soutien de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN) et du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Le cadre fournit des conseils sur les approches harmonisées et systématiques de suivi et d'application de la fortification alimentaire. Il fournit (i) des orientations techniques aux États membres en matière de suivi et d'application de la fortification alimentaire, (ii) des conseils relatifs au suivi des efforts régionaux en matière de contrôle interne et externe, et (iii) des indicateurs permettant d'évaluer les résultats, l'impact et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nutritionnels nationaux auxquels la fortification alimentaire contribue.

Le cadre d'action régional pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation des jeunes enfants a été élaboré dans le but de déclencher des actions nationales multisectorielles dans les secteurs de la santé, de l'alimentation, de la protection sociale et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), afin de mettre en place des actions spécifiques et sensibles à fort impact en matière de nutrition, qui amélioreraient l'alimentation des jeunes enfants. En 2020, le secrétariat de la SADC, en collaboration avec ses partenaires, facilitera la mise en œuvre des actions identifiées en matière

de nutrition et suivra les progrès réalisés. Les partenaires qui soutiennent les États membres sont notamment l'UNICEF, le PAM, la FAO, l'OMS et GAIN.

Le cadre conceptuel pour l'innovation, l'esprit d'entreprise, le leadership et la participation des jeunes a été élaboré et approuvé par le Conseil des ministres en août 2019. Le cadre conceptuel appelle à un meilleur alignement, une meilleure harmonisation et une meilleure mise en œuvre de la politique de la jeunesse. Tout en notant que tous les États membres de la SADC disposent de structures et d'institutions de coordination de la jeunesse, le cadre conceptuel préconise le renforcement de ces mécanismes, en particulier pour traiter les questions d'innovation et d'entrepreneuriat des jeunes. Partant du cadre conceptuel approuvé, le Secrétariat coordonne le développement d'un programme jeunesse de la SADC afin de fournir aux États membres des interventions claires pour la réalisation du dividende démographique.

3.4.3 PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Lutte contre la pandémie de VIH et de SIDA

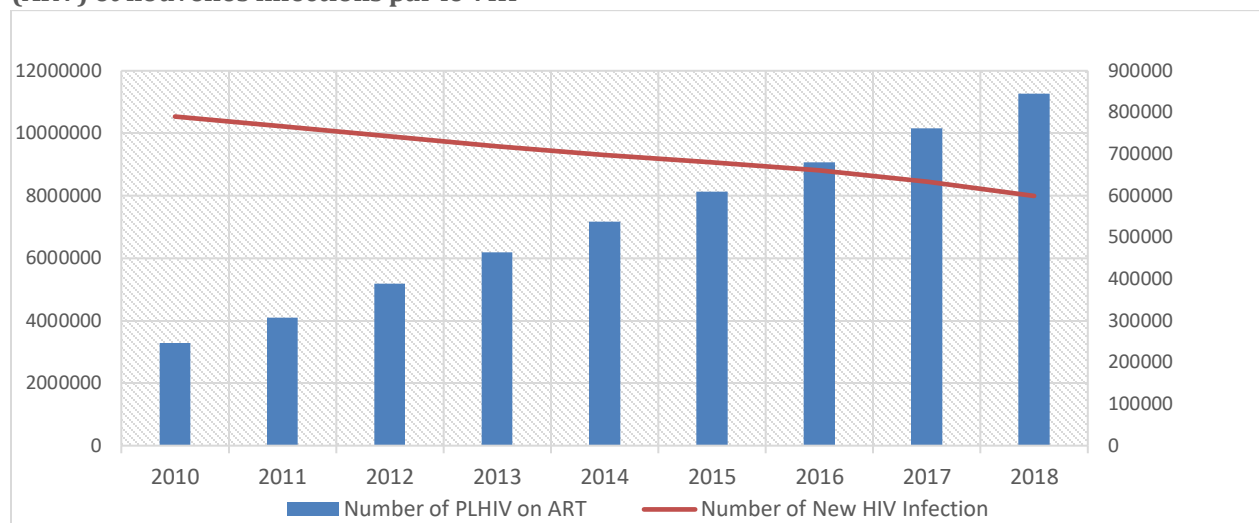
La feuille de route de la SADC pour la santé et les solutions durables au VIH et au SIDA a été élaborée et approuvée en juin 2019 à Windhoek, en Namibie, afin d'identifier les actions clés et d'assurer la poursuite des progrès vers les objectifs stratégiques de la lutte contre le SIDA et la poursuite de la couverture maladie universelle (CHU). Le Secrétariat a également soutenu et coordonné les efforts des États membres visant à mettre en œuvre la feuille de route, à rendre compte des progrès réalisés et à partager les expériences. Le cadre facilitera également l'accélération des objectifs de la déclaration d'Abuja, dans laquelle les États membres se sont engagés à allouer 15 % de leurs budgets nationaux au secteur de la santé dans les quatre piliers qui sont: Réponse multisectorielle pilotée par le pays - Engagement politique inébranlable; Investir pour avoir un impact et accroître l'efficacité; Améliorer et accélérer les prestations intégrées « centrées sur les personnes » qui atteignent les laissés-pour-compte (VIH et CHU); et Financement multisectoriel durable pour un impact à long terme.

Les programmes de prévention du VIH donnent des résultats positifs alors que la région continue d'enregistrer une tendance soutenue à la baisse du nombre de nouvelles infections par le VIH entre 2010 et 2018. Il est également à noter que si le nombre de personnes vivant avec le VIH sous thérapie antirétrovirale (ART) continue d'augmenter constamment, quatre (4) États membres (Botswana, Royaume d'Eswatini, Namibie et Afrique du Sud) ont déclaré que moins de 5 % des nourrissons nés de mères séropositives étaient infectés par le VIH. Conscient que les efforts de prévention du VIH sont à la traîne dans certains pays de la région, le secrétariat de la SADC, en collaboration avec l'ONUSIDA, l'ONUSIDA, le FNUAP et le PNUD, a entrepris une assistance technique en faveur des quatre pays de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles). Grâce à ce soutien, les États membres ont documenté des analyses de situation et des feuilles de route pour l'intensification des interventions de prévention et de traitement du VIH.

La région poursuit ses progrès en vue de mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici 2030. On observe une diminution du nombre de nouvelles infections par le VIH, comme le montre la figure 12, ainsi

qu'une augmentation du nombre de personnes sous traitement antirétroviral, ce qui indique que les pays investissent davantage dans le traitement du VIH.

Figure 12 : Nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement antirétroviral (ARV) et nouvelles infections par le VIH



Égalité des sexes et développement

L'évaluation analytique de l'intégration du genre dans le programme d'intégration régionale de la SADC a été élaborée en vue de fournir aux États membres des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'alignement des politiques nationales en matière de genre sur le protocole de la SADC relatif au genre et le développement et sur d'autres instruments relatifs au genre, sur les défis actuels en matière d'autonomisation des femmes, et pour mettre en évidence les lacunes en matière d'intégration du genre et les recommandations aux États membres pour combler ces dites lacunes. Les résultats de cette évaluation ont été partagés avec les États membres et contribueront aux efforts visant à renforcer la capacité d'intégration de la dimension de genre dans la région.

Le programme régional multidimensionnel de la SADC pour l'autonomisation économique des femmes (RMDWEEP) a été approuvé par les ministres du genre et des affaires féminines en mai 2019. Ce programme vise à promouvoir la mise en œuvre des engagements de la SADC sur l'autonomisation économique des femmes en identifiant des actions concrètes aux niveaux régional et national qui accéléreront la concrétisation des avantages de l'intégration régionale et de l'industrialisation, tant pour les femmes que pour les hommes de la région. Le programme est mis en œuvre conformément au développement de l'industrialisation. De plus, le secrétariat de la SADC a mobilisé des ressources de la GIZ à hauteur de 2 millions d'euros pour soutenir la mise en œuvre d'un projet régional de trois ans sur *l'industrialisation et l'autonomisation économique des femmes*, qui vise à accroître la participation des femmes propriétaires d'entreprises et des femmes entrepreneurs à la valeur ajoutée pour certains secteurs et pour les chaînes de valeur régionales.

Violence fondée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG) reste un défi pour la région de la SADC dans ses efforts pour atteindre l'égalité des sexes et promouvoir la paix et la sécurité au sein du programme d'intégration régionale. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence liée au sexe et continuent de faire face au plus fort de ce fléau social. Le secrétariat a continué à populariser la stratégie régionale et le cadre d'action de la SADC pour lutter contre la violence fondée sur le sexe (2018-2030) et à promouvoir sa mise en œuvre auprès des États membres et des parties prenantes et partenaires régionaux pour lutter contre la VFG aux niveaux national et régional. Les événements marquants de la période 2019/2020 sont les suivants :

- a) ***Le Forum parlementaire de la SADC a été sensibilisé à la stratégie de la SADC en matière de violence sexuelle*** : Le Forum parlementaire de la SADC (SADC-PF), par l'intermédiaire du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC), a été sensibilisé à la stratégie de la SADC en matière de violence liée au sexe et au statut de cette dernière dans la région. Les parlementaires ont été consultés sur les questions d'intervention législative en matière de violence sexiste et ont approuvé l'élaboration d'une loi type de la SADC sur la violence fondée sur le genre afin de guider l'adaptation nationale des engagements et des principes internationaux et régionaux en la matière. Le processus d'élaboration de la loi type sur la violence sexiste a démarré, sous la facilitation du Forum parlementaire de la SADC avec le soutien du secrétariat de la SADC.
- b) ***Renforcement des efforts de prévention de la VFG dans la région de la SADC*** : Le Secrétariat a collaboré avec la GIZ et d'autres partenaires régionaux lors d'une conférence régionale sur la prévention de la violence à l'égard des femmes en Afrique australe. Des stratégies clés sur les méthodes efficaces de prévention de la violence liée au sexe ont été partagées afin de renforcer les efforts de prévention de cette dernière au niveau national. La conférence, à laquelle ont participé environ 200 personnes, dont des représentants de tous les États membres de la SADC, a permis de diffuser la stratégie de la SADC en matière de VFG auprès des partenaires et des autres parties prenantes impliquées dans la réponse régionale à la VFG. Au cours de cette conférence, le Secrétariat a organisé un événement parallèle pour présenter les bonnes pratiques apprises de quatre États membres (Botswana, RDC, Lesotho et Zimbabwe) en matière de réponse et de prévention de la violence basée sur le genre. Les résultats de cette conférence orienteront davantage les conversations régionales avec les États membres vers le renforcement de la prévention de la VFG en 2020/2021.
- c) ***Cartographie du soutien des partenaires régionaux à la lutte contre la violence liée au sexe*** : Le Secrétariat a dressé la carte du soutien des partenaires à la lutte contre la violence liée au sexe lors d'une réunion consultative régionale avec les partenaires concernés. La stratégie de la SADC sur la violence sexiste a été diffusée aux partenaires afin de promouvoir sa mise en œuvre coordonnée et efficace dans la région et l'alignement des efforts des partenaires sur cette stratégie. L'exercice de cartographie a reflété les partenaires actifs dans la réponse à la violence sexiste dans la région de la SADC, l'étendue du soutien

technique et financier des partenaires, et le type de soutien fourni par les partenaires aux États membres de la SADC. Ce même exercice a aussi révélé que tous les États membres ont des partenaires qui soutiennent déjà des programmes et des projets de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les partenaires se sont en outre engagés à soutenir les interventions de lutte contre la VFG au niveau national afin de s'aligner sur la stratégie de la SADC en cette matière. Un rapport régional à cet égard, mettant également en évidence les domaines potentiels de collaboration, a été produit et partagé avec les États membres afin d'identifier les partenaires qui appuient la lutte contre la VFG dans leur pays. Ce rapport guidera et contribuera à la mobilisation des ressources pour la lutte contre la VFG au niveau national.

- d) ***Sensibilisation à la violence liée au sexe*** : Des documents d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la violence liée au sexe ont été élaborés dans les trois langues de la SADC dans le cadre du message de la campagne « SADC United to End GBV » afin de sensibiliser le public à ce sujet. D'autre part, des affiches et des brochures destinées à mettre en évidence la situation de la VFG dans la région et la stratégie de la SADC en cette matière ont été produites et partagées avec les États membres et les parties prenantes par le biais de différentes plateformes.

Science, technologie et innovation

L'amélioration des compétences par le renforcement des sciences, des technologies, de l'innovation (STI) et de la sophistication des entreprises est un domaine qui a été identifié comme essentiel pour soutenir la stratégie d'industrialisation de la SADC. L'objectif est de renforcer les capacités des États membres en termes de capacités d'innovation et d'application efficace des sciences et des technologies pour le développement industriel. Ceci est mis en œuvre par le biais du protocole de la SADC sur la science, la technologie et l'innovation (STI), adopté en 2008 et entré en vigueur en 2017. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'adoption de politiques STI dans la région, comme le montre le rapport de l'UNESCO de 2015 sur la science. Le nombre de pays de la SADC qui ont adopté des politiques STI est passé de 11 à 14 sur les 16 États membres. En particulier, Maurice n'a pas de politique STI spécifique cependant il implémente tout de même des programmes relatifs à la STI. Certains États membres de la région sont actuellement en cours de révision de leurs politiques de STI, à savoir le Botswana, la Namibie, la Tanzanie et le Malawi.

Le Cadre et les lignes directrices pour l'établissement des centres d'excellence (CdE) et des centres de spécialisation (CdS) a été approuvé par le Conseil en août 2018. Le Cadre et les Lignes directrices appuieront la mise en place et l'investissement des Centres d'excellence régionaux et centres de spécialisation pour les programmes d'innovation et de transfert de technologie à l'appui de l'industrialisation. Une étude de cadrage et de cartographie régionale a été commandée en vue d'identifier les centres d'excellence et les centres de spécialisation régionaux potentiels pour soutenir le développement de la chaîne de valeur et faire progresser le développement industriel.

Le rapport sur l'investissement de la Rapport sur SADC dans la recherche et le développement a été approuvé par les ministres responsables de l'éducation et de la formation, et des sciences, de la

technologie et de l'innovation en juin 2019. Le rapport a révélé que la plupart des États membres de la SADC déclarent des dépenses brutes de recherche et développement (DBRD) en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) inférieures à 1 %. Le financement de la STI par les gouvernements et le secteur privé reste un défi majeur, freinant les progrès vers l'augmentation des investissements en recherche et développement (R&D) dans plusieurs États membres. La période de pandémie COVID-19 a suffisamment prouvé que l'investissement dans les STI est essentiel pour soutenir le développement des vaccins nécessaires, la recherche des contacts et la production d'équipements de protection individuelle. De nombreux gouvernements dans le monde entier se sont également appuyés sur des preuves scientifiques pour étayer les réponses politiques publiques visant à lutter contre la propagation de la pandémie.

La Charte de la SADC sur la création de l'Organisation des femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie a été signée par deux autres États membres, à savoir la République démocratique du Congo et Maurice, en juin 2019 ; ce qui porte à neuf le nombre total d'États membres qui ont signé la Charte. Une majorité des deux tiers est requise pour que la Charte entre en vigueur.

Secteur privé

La stratégie d'industrialisation et la feuille de route adoptées en 2015, proposent une stratégie intégrée pour le développement des PME. À ce sujet, le Secrétariat a élaboré un cadre régional pour le développement des fournisseurs en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et des aptitudes des PME à participer à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et des chaînes de valeur régionales.

Les publications statistiques régionales ont en outre été produites et diffusées, notamment les indices mensuels harmonisés des prix à la consommation, certains indicateurs et la base de données des statistiques sociales. En ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques, le développement d'un système de gestion des informations agricoles (AIMS) a débuté au cours de l'année avec pour objectif de fournir des statistiques socio-économiques respectives relatives au secteur agricole dans la région.

La politique de développement, de planification, de suivi, d'évaluation et de rapport de la stratégie (politique SPMER) a été examinée et approuvée par le Conseil des ministres en mars 2020. La politique révisée souligne l'importance d'entreprendre le développement de la stratégie, la planification, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports dans le cadre de l'environnement politique à long terme en se concentrant, entre autres, sur la Vision 2050 de la SADC, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable (SDG) des Nations Unies. Cette politique guide l'élaboration de nouveaux plans stratégiques de la SADC pour la période post-2020 et le renforcement de l'impact global du programme régional de la SADC.

La Stratégie intérimaire à moyen terme (IMTS) a été développée et approuvée par le Conseil des ministres en mars 2020 afin de guider la fixation des priorités pour les deux années (2020/21-2021/22). Cette stratégie est une mesure provisoire destinée à guider l'élaboration des plans

d'entreprise annuels et à faire place à l'élaboration des plans directeurs de la SADC 2050 et de la RISDP 2020-30.

4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

4.1 BUDGET ET FINANCES

Le Secrétariat a continué à adhérer aux principes de bonne gouvernance et à appliquer des mesures de contrôle interne en vue de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des plans institutionnels. Dans ce contexte, le Secrétariat a :

- (i) Préparation des états financiers intermédiaires annuels 2019/20 conformément au règlement financier et aux normes comptables internationales du secteur public.
- (ii) Facilitation de la transition de la présidence du Comité des commissaires aux comptes de la République-Unie de Tanzanie à la Zambie. Le Secrétariat a également facilité la réunion de planification de l'audit externe 2019/20 du Comité des commissaires aux comptes de la SADC qui a élaboré sa stratégie d'audit 2019/20.
- (iii) Facilitation de l'élaboration et l'approbation du cadre des recettes et dépenses à moyen terme et du budget annuel 2020/21 par le Conseil en août 2019 et mars 2020, respectivement.
- (iv) Révision et amélioration des systèmes financiers, des processus et des procédures, y compris l'amélioration des modèles de rapports financiers, l'élaboration de directives sur les taux de change, la gestion financière et les manuels de systèmes de rapports et de directives sur la gestion et les investissements bancaires.
- (v) Des services de comptabilité et de gestion financière ont été fournis, y compris la préparation de comptes de gestion mensuels, de rapports de performance budgétaire et la vérification des dépenses des projets. La facilitation du contrôle budgétaire et l'interprétation du règlement financier visant à améliorer la conformité ont également été effectuées, y compris des conseils financiers stratégiques et opérationnels.

4.2 RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

Le programme de bien-être a été lancé et le comité ainsi que les structures de mise en œuvre, y compris les commissaires des incendies et les secouristes, ont été opérationnalisés. Neuf politiques de ressources humaines ont été approuvées par le Conseil des ministres. Les employés ont été formés sur l'application de la politique de gestion du rendement révisée, en particulier le nouveau modèle de l'accord de performance, en vue de s'assurer que la nouvelle culture de performance est bien intégrée à tout le personnel. Cela a permis d'améliorer le taux de conformité des employés dans la présentation des accords de performance et des évaluations, qui est passé de 70% à 96%.

En outre, l'exercice financier a été marqué par diverses formations techniques et en compétences non techniques, allant de la mise en œuvre de systèmes TIC à la mise en conformité et au programme d'intégration des nouveaux employés. Le système de gestion électronique des dossiers a été déployé dans les bureaux satellites et la migration de tous les dossiers officiels a été achevée, le personnel a été formé et le comité de gestion des dossiers a été réactivé.

4.3 AUDIT INTERNE

La coordination de la gestion des risques et la fourniture d'assurances sur les mesures d'atténuation des risques et l'environnement de contrôle interne sont très importantes pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Secrétariat. Au cours de l'exercice 2019/20, 14 audits sur 15 ont été effectués, soit une réalisation de 93% par rapport aux audits approuvés par le comité d'audit. En outre, 129 observations ont été formulées partant des audits réalisés au cours de l'exercice financier. Parmi ces observations, 48 ont été jugées à haut risque, représentant 37 % et nécessitant une action urgente de la part de la direction, tandis que 63 % représentaient des risques moyens voire faibles. En outre, les registres des risques stratégiques et opérationnels et les plans d'action ont été élaborés en vue d'atténuer les risques au cours de l'exercice 2019/20. À l'issue de l'exercice financier, 9 actions sur 12 ont été mises en œuvre et finalisées. Par ailleurs, 131 sur 184 plans d'action associés aux risques opérationnels ont été une mise en œuvre avec succès.

4.4 AFFAIRES JURIDIQUES

Deux nouveaux instruments juridiques, à savoir ; le Protocole sur l'industrie et le Protocole sur le transfèrement entre États des condamnés ont été élaborés, adoptés et signés par le Sommet des chefs d'État en août 2019. En plus de ces derniers, des amendements ont été formulés aux annexes I, II et III du protocole sur le commerce. Le Comité des Ministres de la Justice/Procureurs généraux a recommandé les amendements au Comité des Ministres du Commerce pour adoption.

Deux rapports, à savoir : (i) Rapport consolidé sur l'harmonisation des procédures d'authentification et (ii) Rapport consolidé sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers et des sentences arbitrales, ont été élaborés et validés lors d'une réunion technique des experts juridiques tenue en décembre 2019 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les rapports seront présentés au Comité des ministres de la justice/procureurs généraux pour approbation.

Trois affaires impliquant des anciens employés du Tribunal de la SADC ont été entendues à la SADCAT et le jugement est en instance dans le cadre de la facilitation de l'arbitrage et des litiges auxquels la SADC est partie. En outre, le secrétariat de la SADC a continué à travailler avec des avocats externes en vue de finaliser la question de l'arbitrage en cours. En ce qui concerne les protocoles de la SADC, le Secrétariat a continué à exhorter les États membres à les signer, les ratifier et y adhérer. En 2019/20, un (1) protocole a été ratifié et huit instruments juridiques ont été signés par les États membres.

4.5 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Secrétariat a continué de faire usage des technologies de l'information (TI) en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de ses programmes tout au long de l'année. La fin de l'exercice 2019/20 a été affectée par la pandémie Covid-19 qui a entraîné un changement dans la manière dont les organisations mènent leurs opérations. Au sein du secrétariat de la SADC, le télétravail a pris le pas sur le travail traditionnel, le personnel devant travailler de manière virtuelle. Le Secrétariat, grâce au soutien de son unité TIC, est parvenu à fournir une assistance continue aux directions et aux unités, leur permettant ainsi de fonctionner dans la phase de transition.

4.6 COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le secrétariat, par l'intermédiaire de l'unité de communication et de relations publiques, a continué à faciliter la libre circulation et l'échange d'informations dans la région de la SADC et même au-delà, et à mettre en œuvre des interventions visant à faire connaître la marque et l'image de la SADC, ainsi qu'à promouvoir l'impact et la valeur ajoutée de la communauté économique régionale. Dans ce contexte, le Secrétariat a :

- (i) Renforcement la présence de la SADC sur les plateformes en ligne par le biais du site web et des réseaux sociaux. Le nombre de visiteurs et d'utilisateurs du site web a augmenté chaque trimestre, tandis que la page Facebook de la SADC a connu une augmentation de près de 40% du nombre d'adeptes et de personnes intéressées. En moyenne, le poste le moins consulté a eu 62 visites, tandis que le plus visité l'a été 44775 fois. Fin mars 2020, le compte Twitter de la SADC comptait 23 600 abonnés, soit une augmentation d'environ 30% par rapport à l'année dernière. En termes de mentions dans les médias sur la plateforme en ligne telle que monitoré par Meltwater, la SADC a reçu un total de 29.000 mentions l'année dernière, ce qui se traduit par une moyenne de 2416 mentions par mois, soit 80 par jour.
- (ii) Production et diffusion du bulletin électronique « *Monthly Inside SADC Newsletter* » et d'autres publications promotionnelles, dont la brochure du sommet de la SADC mettant en évidence les réalisations de la SADC. Ces dernières ont été publiées sur le site web de la SADC et sur des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, et distribuées aux parties prenantes de la SADC notamment les PCN, les coordinateurs nationaux des médias de la SADC, les ambassadeurs de la SADC, les organisations diplomatiques et internationales accréditées auprès de la SADC, et aux médias de la SADC sur la liste de diffusion électronique de la SADC et la liste électronique des coordinateurs nationaux des médias de la SADC.
- (iii) Promotion et distribution d'un total de près de 4000 publications et protocoles de la SADC lors des événements tels que des expositions et des foires, des lancements de publications, la semaine de l'industrialisation de la SADC, la conférence publique de

la SADC, des rencontres avec les médias, des réunions ministérielles de la SADC, et le conseil et le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC.

- (iv) Publication de communiqués de presse et d'articles de presse sur la SADC qui ont été diffusés aux médias et sur les plateformes en ligne de la SADC par l'intermédiaire des contacts nationaux des médias de la SADC, de notre liste de médias et d'autres parties prenantes.
- (v) Fournir aux États membres des documents de sensibilisation et de visibilité tels que les hymnes de la SADC, la brochure d'information des États membres de la SADC, les histoires de réussite de la SADC, les documents politiques et stratégiques, y compris les protocoles.
- (vi) Le Secrétariat a également organisé avec succès des concours sur les initiatives de sensibilisation de la SADC telles que :
 - a) Le concours de rédaction pour les écoles secondaires de la SADC
 - b) Les prix des médias de la SADC, et
 - c) Le concours de chant de la SADC
- (vii) De même, le Secrétariat s'est aussi impliqué dans la promotion de l'image de la SADC et la gestion du site web de la SADC et des plateformes de médias sociaux. Enfin, le Secrétariat a renforcé les partenariats et la collaboration avec les intermédiaires, ainsi que la gestion des connaissances et le dépôt centralisé d'informations, rendant ainsi les documents politiques, les dossiers et les informations techniques acquises accessibles aux parties prenantes.

4.7 MARCHÉS PUBLICS

Le Secrétariat a effectivement mis en œuvre son plan de passation de marchés, avec un taux de performance de 71% des activités prévues. Parmi les réalisations marquantes, on peut citer le lancement de neuf appels d'offres pour de grands contrats de services dans le cadre du projet FED 11, en plus de divers autres marchés. Par ailleurs, quatre (4) grands appels d'offres de services ont été menés à bien et des contrats d'une valeur d'environ 12 millions de dollars ont été conclus. La politique de passation de marchés et de subventions a été examinée et approuvée par le Conseil en août 2019 et est entrée en vigueur. L'appel d'offres pour le contrat-cadre des consultants individuels a été lancé en vue de gérer efficacement les achats répétitifs et garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés. Au total, 12 réunions du comité d'appel d'offres (internes et externes) ont été organisées avec succès et les recommandations ont été mises en œuvre. Enfin, une formation interne et un encadrement individuel ont été dispensés au personnel pour s'assurer que le personnel est en mesure de gérer avec succès les grands appels d'offres de services.

5. INTÉGRATION CONTINENTALE

5.1 UNION AFRICAINE (UA)

Le Secrétariat a continué à s'engager avec l'Union africaine (UA) dans la promotion de l'intégration continentale conformément au traité instituant la Communauté économique africaine, communément appelé le traité d'Abuja, de 1991. À cet égard, le Secrétariat a contribué à la préparation du rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, des propositions sur la division effective du travail entre l'UA, les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres, et du protocole sur les relations entre l'UA et les CER. Ces documents ont été présentés et discutés lors de diverses réunions organisées par la Commission de l'UA, auxquelles le Secrétariat a également participé.

Le Secrétariat a participé à la première réunion de coordination UA - CER qui s'est tenue en juillet 2019 à Niamey, au Niger. Cela fait suite à la décision de la Conférence en janvier 2017 selon laquelle « en lieu et place du Sommet de juin/juillet, le Bureau de la Conférence de l'Union africaine tiendra une réunion de coordination avec les Communautés économiques régionales, avec la participation des présidents des Communautés économiques régionales, de la Commission de l'UA et des Mécanismes régionaux (RM) ». Le Secrétariat a également participé à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif et à la 33e session ordinaire de la Conférence de l'UA, qui se sont toutes deux tenues en février 2020 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Grâce à ces engagements, les positions de la SADC ont été présentées et préservées.

La première réunion de coordination UA-CER a pris note du rapport sur l'état de l'intégration en Afrique et les perspectives régionales telles que présentées par les présidents des CER, et a exhorté la Commission de l'UA et les CER à publier régulièrement ce rapport sur base de l'indice multidimensionnel de l'intégration africaine. Le protocole sur les relations entre l'UA et les CER a été adopté par la 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine. En ce qui concerne les propositions relatives à une répartition efficace du travail entre l'UA, les CER et les Mécanismes régionaux, il a été convenu qu'il restait encore beaucoup à faire avant la conclusion des propositions, et que le Secrétariat continuerait de jouer un rôle actif dans l'élaboration de ces propositions.

5.2 AGENDA TRIPARTITE SADC – COMESA – CAE

Des progrès significatifs ont été réalisés depuis le lancement de la zone de libre-échange tripartite (TFTA) à Sharm El Sheikh, en Égypte, en 2015. Au total, 22 pays ont signé l'accord de libre-échange (ALE) tripartite, tandis que 8 pays l'ont ratifié. Une liste de règles d'origine pour 90 chapitres est désormais complète, représentant 5030 lignes tarifaires (6 chiffres) sur le total (5387) des lignes tarifaires de la version 2017 du système harmonisé. L'accord tripartite sur la circulation des gens d'affaires a été finalisé, juridiquement épuré et adopté. S'agissant des barrières non tarifaires tripartites (ONT), les bases de données des mesures non tarifaires ont été classées, validées et le codage SH a été achevé pour 6 pays pilotes tripartites.

Au cours de la période considérée, les instruments suivants ont été élaborés pour faciliter la mise en œuvre de l'accord tripartite sur l'accord de libre-échange :

- (i) Lignes directrices tripartites sur la mise en œuvre de l'annexe II relative aux recours commerciaux
- (ii) Procédures de mise en œuvre de l'annexe III sur les barrières non tarifaires
- (iii) Manuel sur l'application des règles d'origine des accords de libre-échange tripartites (annexe IV)
- (iv) Lignes directrices générales tripartites sur la coopération douanière (annexe V)
- (v) Lignes directrices générales tripartites sur la facilitation des échanges (Annexe VI)
- (vi) Lignes directrices générales tripartites sur la facilitation du transit (annexe VII)
- (vii) Règlement intérieur de la sous-commission tripartite sur les obstacles non tarifaires ;
- (viii) Règlement intérieur du sous-comité tripartite sur les mesures sanitaires et phytosanitaires
- (ix) Règlement intérieur du sous-comité tripartite sur les obstacles techniques au commerce ; et
- (x) Projet de matrice de calendrier pour l'élimination des barrières non tarifaires

Pour ce qui est du pilier du développement industriel, des études sur les statistiques industrielles, les capacités et les chaînes de valeur de l'agroalimentaire dans la région tripartite ont été entreprises. Cela a conduit à l'élaboration de notes d'information sur les chaînes de valeur. La mise en œuvre des notes d'orientation et l'élaboration des modalités de création de l'unité de coordination tripartite de la mise en œuvre industrielle sont toujours en cours, notamment l'identification des institutions existantes qui serviront de centres d'excellence pour les chaînes de valeur tripartites de l'agroalimentaire. La dynamique dans ce domaine a été affectée par la pandémie de Covid-19.

6. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Le secrétariat a continué à renforcer la coopération avec les partenaires internationaux de coopération (PIC) afin de faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires qui sont alignés sur les priorités de la SADC. Dans cette optique, plusieurs accords et autres instruments juridiques ont été conclus avec certains PIC qui ont continué à apporter leur soutien tant technique que financier.

6.1 COOPÉRATION SADC – UE

La coopération SADC-UE est fondée sur l'accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, un cadre de partenariat pour la période 2000-2020 qui reconnaît l'égalité des partenaires, la participation mondiale, le dialogue et la régionalisation. Le partenariat est mis en œuvre principalement par le biais du Fonds européen de développement (FED). L'accord de partenariat ACP-UE de Cotonou a expiré en février 2020 et des mesures de transition concernant un accord successeur doivent être prises jusqu'en décembre 2021. Les négociations sur un accord successeur ont été entamées en septembre 2018 et la rédaction des protocoles régionaux (Afrique, Caraïbes et Pacifique) est en cours. Le Secrétariat de la SADC a ensuite mandaté le Comité des ambassadeurs de la SADC à Bruxelles le 18 septembre 2019 en vue de faire le point sur l'état des négociations. Le secrétariat assurera un suivi permanent des négociations de l'accord successeur et donnera des conseils appropriés sur les priorités de la SADC lors des consultations sur les protocoles régionaux.

Au cours de la période considérée, la SADC et l'UE ont conclu six (6) accords de contribution au titre du programme indicatif régional du 11^e FED (enveloppe sous régionale) d'une valeur de 126,8 millions d'euros visant à soutenir les interventions de développement régional en matière de facilitation du commerce, d'industrialisation, d'environnement des entreprises, de dialogue politique, de services climatiques et de changement climatique. Ces interventions complètent cinq autres interventions du programme qui sont déjà en cours de mise en œuvre. Elles comprennent des programmes de soutien à la paix et à la sécurité régionales, à la politique agricole régionale, au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités, ainsi qu'à la facilitation des transports.

Une évaluation / revue de la coopération SADC-UE (dans le cadre des cycles financiers du 10^e et du 11^e FED) a été lancée en février 2020 pour garantir que la coopération SADC-UE reste concentrée et impactante sur les priorités des deux régions SADC-UE. L'objectif de l'évaluation est de fournir une analyse globale indépendante de la stratégie de coopération de l'UE et des résultats des programmes de la SADC dans la région de cette dernière entre 2008 et 2020. L'examen évaluera les résultats obtenus dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de certains programmes indicatifs régionaux (PIR) du 11^e FED [enveloppe sous régionale de la SADC], identifiera les enseignements tirés et formulera des recommandations sur la manière d'améliorer la coopération actuelle et future afin d'en accroître l'impact.

6.2 DIALOGUE POLITIQUE SADC – EU

Le dialogue politique est un pilier important de l'accord de partenariat de Cotonou, et constitue ainsi un élément clé de la coopération au développement entre la SADC et l'UE. Au cours de la période considérée, un dialogue politique SADC-UE de hauts fonctionnaires s'est tenu le 17 septembre 2019 à Bruxelles, en République de Belgique. Le dialogue a permis d'observer les sanctions en vigueur au Zimbabwe et leurs implications socio-économiques, et de s'engager à soutenir le programme de réformes mis en œuvre par le gouvernement du Zimbabwe. Les deux parties ont salué la stabilité politique qui prévaut dans la région de la SADC et se sont engagées à coopérer à la promotion de la stabilité politique et de la sécurité régionale par le biais d'échanges

bilatéraux sur les stratégies de lutte contre le terrorisme et de sécurité maritime. Enfin, les deux parties ont renouvelé leur engagement à coopérer sur les questions de développement émergentes telles que l'urbanisation, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les ressources naturelles et la conservation de la faune et de la flore, et se sont engagées à entreprendre des dialogues politiques solides sur ces questions, en particulier le changement climatique.

6.3 COOPÉRATION SADC – ALLEMAGNE

La coopération SADC-Allemagne a pour objectif de renforcer la capacité de la SADC en tant que principal organe de coordination pour l'intégration régionale dans la Région. Les dernières négociations bilatérales sur la coopération au développement entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la République fédérale d'Allemagne ont été conclues en novembre 2019 à Gaborone (République du Botswana).

Ces négociations ont permis à la SADC et à l'Allemagne d'examiner la mise en œuvre des programmes en cours et de convenir sur des nouveaux domaines de coopération. En conséquence, un engagement de 30 millions d'euros a été pris pour la coopération technique et financière en 2019, ce qui porte l'enveloppe totale à 40,36 millions d'euros par rapport aux engagements antérieurs pris en 2018.

Grâce à ces engagements, la coopération SADC-Allemagne continuera à soutenir, entre autres, l'intégration économique régionale (couvrant également la paix, la sécurité et la bonne gouvernance), la gestion des eaux transfrontalières, la gestion des ressources naturelles transfrontalières et la résilience au changement climatique, et le renforcement des liens nationaux-régionaux.

6.4 COOPÉRATION SADC – CHINE

L'accord-cadre sur l'économie, le commerce, l'investissement et la coopération technique entre la SADC et le gouvernement de la République populaire de Chine a été signé en octobre 2019. Les objectifs de l'accord-cadre sont, entre autres, de renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel, en tandem avec les cadres stratégiques de la SADC décrits dans la stratégie d'industrialisation de la SADC (2015-2063), le plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC (RIDMP) et le plan régional d'investissement agricole (RAIP) (2017-2022) qui vise à mettre en œuvre la politique agricole régionale (RAP) de la SADC.

Le gouvernement de la République populaire de Chine a continué à accorder une subvention annuelle de 100 000 dollars US pour soutenir le secrétariat de la SADC dans ses besoins opérationnels, en utilisant une approche de programme qui lui permettra de répondre aux besoins urgents et de mettre en œuvre des programmes et des activités conformes aux décisions du Conseil et aux priorités de la SADC.

6.5 COOPÉRATION SADC – BAD (BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT)

La SADC et la Banque africaine de développement (BAD) entretiennent depuis longtemps un partenariat bilatéral pour le développement, qui a donné des résultats substantiels dans les domaines de coopération prioritaires tant au niveau régional que national. Depuis 1998, année de la signature du premier accord de coopération entre la SADC et la BAD, un bon nombre de projets régionaux ont été mis en œuvre, portant essentiellement sur les éléments clés du programme d'intégration régionale de la SADC, à savoir le développement et le financement des chaînes de valeur qui stimuleront l'industrialisation, le développement des instruments de financement et d'atténuation des risques pertinents pour les pays de la SADC et l'identification, la hiérarchisation, la préparation et le financement de la mise en œuvre de l'infrastructure régionale et des corridors économiques (c'est-à-dire la combinaison des projets régionaux en infrastructures et chaînes de valeur).

Le protocole d'accord multinational entre la SADC et la BAD a été signé en août 2019 dans le but de soutenir la mise en œuvre des domaines de coopération convenus, à hauteur de 1,5 million d'UC. Ce protocole est le résultat des engagements étendus que la SADC et la BAD ont pris depuis 2016 en vue d'accélérer le programme d'intégration régionale de la SADC, suite à l'approbation du cadre juridique de la SADC afin d'opérationnaliser le Fonds de développement régional (FDR) de la SADC. Le domaine de coopération convenu est axé sur les principaux éléments du programme d'intégration régionale de la SADC, répartis selon les axes de travail suivants :

- (i) Développement de projets d'infrastructure régionale de la SADC ;
- (ii) Développement des chaînes de valeur régionales dans le secteur minier ;
- (iii) Fonds de développement régional de la SADC et développement d'instruments financiers ; et
- (iv) Gestion de projet ;

Le protocole d'accord multinational permettra la mise en œuvre du projet « Financement durable des infrastructures régionales et des projets industriels dans la SADC », conformément aux règles et procédures de la Banque ainsi qu'à celles de la SADC, sur une période de trois ans allant d'août 2019 à mai 2021.

En outre, la BAD soutient la SADC dans son programme de riposte contre la pandémie de Covid-19 à hauteur de 6,5 millions d'UC.

6.6 COOPÉRATION ENTRE LA SADC ET LA BANQUE MONDIALE

La SADC et la Banque mondiale collaborent sur un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel, notamment les infrastructures, la gestion des risques de catastrophe, le commerce et l'industrialisation, aux niveaux national, régional et tripartite (SADC/COMESA/EAC). En avril 2020, la Banque mondiale avait un engagement total de 2,45 milliards d'USD dans la région de la SADC, avec un soutien de 46,2 millions d'USD aux organes de la SADC, à savoir ; Pool

énergétique de l'Afrique australe, Centre de coordination de la recherche et du développement agricoles en Afrique australe (CCARDESA) et soutien à d'autres projets de la SADC. La SADC et la Banque mondiale se sont engagées à faire progresser les efforts d'intégration régionale pour mieux réaliser les objectifs d'intégration économique régionale, tandis que la Banque cherche à aligner sa nouvelle stratégie d'intégration régionale triennale sur les priorités régionales de la SADC au cours de la période allant de juillet 2020 à juin 2023.

6.7 COOPERATION SADC – COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) a joué un rôle important dans la révision du RISDP et du SIPO et dans la formulation de la stratégie d'industrialisation de la SADC et de la feuille de route (2015-2063). La CEA soutient également la SADC dans de nombreuses activités, telles que les négociations tripartites sur la zone de libre-échange, l'élaboration d'un cadre pour « l'harmonisation des politiques, des normes, du cadre législatif et réglementaire dans le secteur minier en Afrique australe », le programme stratégique de la SADC en matière de TIC, le forum régional sur le régionalisme de développement, la paix et la transformation économique en Afrique australe, le soutien à l'agenda post-2020 et les petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation. La SADC et la CEA ont également collaboré dans le cadre d'un mécanisme de coordination sous régional (SRCM), qui a été établi en tant que plateforme visant à accroître la cohérence des travaux de la CEA en matière de soutien aux priorités des CER opérant dans les régions d'Afrique orientale et australe.

Les deux partenaires se sont entretenus en juillet 2019 pour renforcer davantage la coopération et identifier les domaines prioritaires de collaboration entre la SADC et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique au cours des deux à trois prochaines années. Par la suite, le secrétariat de la SADC, en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a préparé et soumis des propositions concrètes dans les domaines de leur collaboration future. Il a été convenu que les futurs domaines de collaboration pourraient inclure, entre autres, l'industrialisation, les infrastructures, la pauvreté, les données et les statistiques ; le genre et l'autonomisation économique des femmes ; et la paix et la sécurité.

6.8 COOPÉRATION SADC – BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA)

Le secrétariat de la SADC s'est engagé avec la BADEA en vue d'établir un cadre de coopération économique, financière et technique, et de renforcer et d'étendre la coopération en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports, des infrastructures, de la construction, de l'énergie, de l'eau, de la santé, du commerce, de l'agriculture et de l'investissement sur base des principes de réciprocité et de bénéfice mutuel.

La SADC et la BADEA ont également tenu des discussions sur le plan technique concernant les modalités de coopération, qui ont abouti à l'élaboration d'un protocole d'accord (MoU) qui sera signé par les deux parties à une date à convenir, en se concentrant sur les domaines susmentionnés. Dans cette optique, la BADEA a participé à la semaine de l'industrialisation de la SADC qui s'est

tenue à Dar-es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie, en juillet 2019, saisissant l'occasion pour défendre son action par le biais d'une plateforme régionale à laquelle participent des organisations internationales et le secteur privé de la région.

6.9 PLATEFORME DE DIALOGUE SADC – PCI

Une réunion de la plateforme de dialogue SADC-PCI a été organisée en date du 5 décembre 2019 à Gaborone (République du Botswana). L'objectif de la réunion était de s'engager en tant que partenaires de développement égaux et de définir la meilleure façon de renforcer le(s) partenariat(s) de coopération entre la SADC et les PIC afin de mieux répondre aux besoins et aux intérêts en matière de développement, en promouvant une croissance économique et un développement socio-économique durables et équitables grâce à l'intégration régionale.

Le dialogue a salué les progrès réalisés dans la formulation de la Vision 2050 de la SADC et de la RISDP 2020-2030 et a affirmé que la formulation était hautement consultative entre la SADC et les parties prenantes/partenaires concernés. Compte tenu des effets dévastateurs du changement climatique et de ses implications socio-économiques, les deux parties ont convenu de créer un nouveau groupe thématique sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes afin de garantir un mécanisme d'engagement solide sur les questions liées au changement climatique.

Pour finir, le dialogue a salué les mises à jour de sept groupes thématiques (groupe de référence sur la stratégie de l'eau, paix et sécurité, commerce, industrie, investissement et finances, énergie, agriculture et sécurité alimentaire, équité en matière de santé et développement inclusif et TIC) et a invité tous les groupes thématiques à organiser leurs réunions semestrielles et à préparer ou mettre à jour leurs plans de travail annuels existants.

7. BONNE GOUVERNANCE

7.1 SANTÉ ORGANISATIONNELLE ET GESTION DU CHANGEMENT

7.1.1 GESTION DES RISQUES

Le Secrétariat a identifié les risques stratégiques et opérationnels qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des objectifs de la SADC, et a appliqué 75% des stratégies d'atténuation qui ont été développées pour minimiser la probabilité et l'impact de ces risques dans la région. Dans ce contexte, le Secrétariat a :

- (i) Finalisé le protocole sur l'industrie et la vision minière régionale.
- (ii) Renforcé les capacités des États membres en ce qui concerne la mise en œuvre du protocole de la SADC relatif au contrôle des armes à feu, des munitions, de la cybercriminalité, du système de gestion des tracés illicites (SGTI), etc. ;
- (iii) Renforcé le système régional d'alerte rapide (REWS) ;

- (iv) Amélioré le plan institutionnel du Secrétariat concernant les questions transversales ;
- (v) Organisé de sessions de planification régulières avec les partenaires de coopération internationale pour tous les projets.

Enfin, des stratégies d'atténuation des risques opérationnels ont également été élaborées en vue de soutenir ces objectifs stratégiques, et 72% des stratégies d'atténuation visant à réduire les risques opérationnels étaient mises en œuvre au 31 mars 2020.

7.1.2 AUDIT

Le Secrétariat a élaboré les actions suivantes en réponse aux lacunes identifiées par l'audit en matière de contrôle interne :

- (i) Publication de lignes directrices sur la passation de contrats de courte durée et de détachement de personnel, afin de réglementer leurs conditions, qui doivent être utilisées en conjonction avec la politique de recrutement, de sélection et de rémunération afin de garantir la transparence et la responsabilité.
- (ii) Garantir que le comité directeur des TIC est fonctionnel de manière à faciliter le soutien informatique. A ce jour, les risques stratégiques liés aux TIC sont gérés de manière appropriée et les ressources informatiques sont utilisées de manière à optimiser la valeur pour le Secrétariat.
- (iii) Recrutement de 13 agents pour renforcer les capacités de gestion de projet, et les agents ont commencé leurs fonctions. Cela devrait permettre d'améliorer les performances des projets, la responsabilité et le respect des accords de financement.

Par ailleurs, le Secrétariat est en pleine opérationnalisation du plan de continuité des opérations qui a été achevé au cours de l'année, de telle sorte qu'il soit prêt à répondre aux urgences et aux catastrophes et à s'en remettre sans interruption majeure des processus opérationnels. En outre, un plan d'audit interne annuel basé sur les risques a été mis en œuvre et quatorze (14) des quinze (15) audits prévus ont été achevés. L'audit du Centre régional de formation au maintien de la paix (CRFMP) n'a pas pu être effectué en raison des restrictions de voyage COVID-19 et a été reporté au prochain exercice financier 2020/21. Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit au 31 mai 2020 :

Tableau 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit au 31 mai 2020

Année	Nbre recommandations	Nbre mis en œuvre	Nbre en suspens	% mis en œuvre
Audit externe				
2016/17	21	18	3	86
2017/18	34	34	0	100
2018/19	47	35	12	74
Audit interne				

2016/17	154	154	0	100
2017/18	164	157	7	96
2018/19	146	134	12	92
2019/20	68	45	23	66

7.2 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION FINANCIÈRE

Le budget total approuvé pour l'exercice financier 2019/20 s'élève à 86 061 341 dollars US et est financé comme suit : 55 664 668 dollars US (65%) par les États membres et 30 396 673 dollars US (35%) par les partenaires de coopération internationale.

Le budget total de 86 061 341 dollars US a été réparti comme suit :

- (i) 54 114 376 dollars US (63%) pour les programmes [États membres : 23 967 040 dollars US (44 %) et les PIC : 30 147 336 DOLLARS US (56%)];
- (ii) 24 961 174 dollars US (29%) pour les services de soutien [États membres : 24 711 837 dollars US (99%) et les PIC : 249 337 dollars US (1%)] ; et
- (iii) 6 0985 791 dollars US (8%) pour le transfert au Fonds d'urgence et aux Fonds spéciaux.

Les points saillants des résultats intermédiaires non vérifiés pour l'exercice 2019/20 sont les suivants :

Recettes :

- (i) Les recettes totales réelles s'élèvent à 66 949 544 dollars US (78%) du budget des recettes de 86 061 341 dollars US. [États membres : Recettes réelles de 50 558 687 USD (91%) sur un budget de recettes de 55 667 668 USD ; et les PIC : Recettes réelles de 16 390 857 dollars (54%) pour un budget de 30 393 673 dollars].
- (a) Les États membres accusaient des arriérés de paiement annuels de 7 876 433 dollars en date du 31 mars 2020 ; et
- (b) Le taux de recettes de 54% sur les contributions des partenaires de coopération internationale est imputable aux soumissionnaires non retenus dans la passation des marchés des prestataires de services pour les programmes PAGO DA, aux retards dans le réapprovisionnement des fonds, en particulier le PPDF et le DBSA, et à l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 survenue au quatrième trimestre de l'exercice financier 2019/20.

Dépenses :

- (i) Des dépenses réelles globales de 54 777 563 USD (69%) ont été enregistrées pour un budget total de 79 075 550 USD, à l'exclusion des transferts au Fonds de prévoyance et aux Fonds spéciaux :

- (a) des dépenses réelles de 38 366 326 dollars US (79 %) sur un budget de 48 878 877 dollars US financé par les États membres; et
- (b) des dépenses réelles de 16 411 238 \$US (54%) par rapport au budget de 30 147 336 \$US financé par la coopération internationale au développement.
- (ii) Les dépenses réelles des programmes se sont élevées à 34 187 367 dollars (63%) pour un budget de 54 114 376 dollars ;
- (iii) Les dépenses réelles pour les services d'appui se sont élevées à 20 590 196 \$US (82%) pour un budget de 24 961 174 \$US ; et
- (iv) Des décaissements au titre des projets, d'un montant de 21 929 733,86 euros (24 122 707,25 dollars), ont été effectués comme suit :
 - (a) 17 205 859,00 euros (18 926 444,90 dollars US) en TRF ;
 - (b) PPDF-DBSA 4 581 478,19 euros (5 039 626,01 dollars US) ; et
 - (c) Soutien judiciaire Lesotho 142 396,67 euros (156 636,34).

Le taux global de dépenses de 69% exclut un montant de 9,6 millions de dollars US. Les versements financés par les projets aux États membres bénéficiaires doivent encore être justifiés.

Analyse des écarts de dépenses :

Le volume d'utilisation enregistré s'explique principalement par les facteurs suivants :

- (i) Fonds des États membres : 79% d'utilisation du budget atteint grâce aux éléments qui suivent :
 - a) Dépenses de personnel : Certains postes prévus au budget de l'exercice 2019/20 n'ont pas été pourvus au cours de l'année. Il s'agit de postes pour les projets PAGODA en particulier, et cela était le cas pour la plupart des directions ;
 - b) Coûts du programme : Ayant reçu le soutien des États membres et des partenaires de coopération internationale, certains ateliers techniques prévus n'ont pas utilisé toutes les ressources budgétisées. Des retards ont également été causés par des soumissionnaires non retenus dans la procédure de passation des marchés de services, des reports et des changements de lieu pour certaines des réunions techniques. La récente pandémie COVID-19 a également amené les directions et les unités à annuler ou à reporter certaines activités prévues au dernier trimestre de l'exercice 2019/20. Certaines réunions et ateliers essentiels ont été organisés virtuellement par téléconférence et/ou vidéoconférence, ce qui a permis de réduire les coûts par rapport au budget
- (ii) Fonds des partenaires de coopération internationale : 54% d'utilisation du budget atteint grâce aux éléments qui suivent :
 - a) Soumissionnaires non retenus dans le processus de passation des marchés de services pour les programmes, en particulier le soutien à l'amélioration des entreprises et des investissements (SIBE) dans la région de la SADC, le programme de facilitation du commerce (PTF), l'Alliance mondiale pour la lutte contre le

changement climatique Plus (AMCC+), la facilité de dialogue de l'UE et les programmes de la BIIC ;

- b) Des retards ont été enregistrés dans la reconstitution des fonds, en particulier pour le projet PPDF géré par la DBSA. La délégation de l'UE n'a pas transféré 3 395 560 euros au nom de la DBSA, selon la demande du secrétariat de la SADC, pour les activités prévues dans le cadre de la troisième tranche ; et
- c) La pandémie de COVID-19 a également affecté la mise en œuvre des activités financées par les partenaires de coopération internationale au cours du dernier trimestre de l'année 2019/20. Des réunions et des ateliers importants ont été reportés ou annulés.

8. DÉFIS ET LEÇONS TIRÉES

Les jalons atteints durant l'exercice 2019/20 démontrent que des résultats tangibles ont été réalisés dans le cadre de l'Agenda de la SADC. Cependant, malgré les réalisations importantes, l'année a été marquée par les défis décrits ci-après :

- (i) Les efforts visant à renforcer la prévention, la gestion et le règlement des conflits se sont principalement concentrés sur le renforcement des structures de médiation, de prévention des conflits et de diplomatie préventive. Toutefois des efforts concertés doivent être déployés pour développer et renforcer les infrastructures nationales pour la paix afin de prévenir les conflits potentiels avant qu'ils ne dégénèrent. Au niveau régional, la création d'un bureau de liaison de la SADC en République Démocratique du Congo est un exemple d'initiatives de paix régionales proactives qui peuvent aider à coordonner les activités et servir de mécanisme d'alerte rapide. Le défi majeur est le financement durable de l'initiative et sa reproductibilité au cas où plusieurs conflits éclataient dans la région.
- (ii) La pandémie de Covid-19 a suscité des défis à la stabilité nationale en matière de paix et de sécurité qui exigent des efforts acharnés de la part des États membres afin d'équilibrer les actions visant à atténuer les implications socio-économiques interdépendantes tout en préservant l'intégrité territoriale et en luttant contre la criminalité. Plus que jamais, le lien entre la prestation de services, le développement, la paix et la sécurité sera mis à l'épreuve, ce qui obligera les pays à renforcer leur résilience par des approches harmonisées et coordonnées au niveau régional.
- (iii) L'intégration des marchés a été considérablement affectée par la logistique et les systèmes de transport médiocres qui demeurent un obstacle majeur au commerce intra régional et par la forte dépendance à l'égard de l'exportation de produits de base à faible revenu. Il est important, pour l'intégration régionale, que le développement des infrastructures dans la région se fasse de manière efficace. À ce titre, il est nécessaire d'intensifier l'interaction avec les États membres et les agences développant des projets d'infrastructure au niveau national. Les États membres se sont engagés à

institutionnaliser les structures responsables des projets d'infrastructure et à nommer des personnes de référence nationales pour les principaux secteurs d'infrastructure. La nomination de points focaux nationaux par les États membres démontre leur engagement à coordonner efficacement les projets d'infrastructure afin de promouvoir l'intégration régionale.

- (iv) La mobilisation des ressources et la capacité d'attirer des investissements dans tous les secteurs pour les projets de développement des infrastructures demeurent un défi majeur, malgré les initiatives telles que le programme PIDA-PAP 2 et d'autres programmes connexes actuellement promus dans la région et au niveau continental. Le défi est exacerbé par la capacité limitée de formuler et de préparer des projets bancables dans les États membres. Plus encore, avec l'avènement de la Covid-19, le passage des ressources des PIC aura un impact considérable sur les études de faisabilité et les conceptions détaillées des projets. Cela créera une concurrence entre le développement des infrastructures et les services sociaux pour l'allocation des ressources de la part des différents acteurs de la région. Par conséquent, les projets d'infrastructure qui devraient être achevés en 2020/2021 risquent d'être retardés.
- (v) L'absence de lignes budgétaires spécifiques pour la programmation en matière de nutrition dans les États membres est l'un des facteurs qui contribuent au retard de l'intensification des interventions à fort impact dans le domaine de la nutrition. Les leçons tirées de l'expérience de la République-Unie de Tanzanie ont prouvé que l'existence de budgets dédiés à la nutrition peut apporter des gains dans la mise en œuvre des interventions nutritionnelles, ce qui a permis de réduire la prévalence des retards de croissance de 34,5% (2015) à 31% (2018/2019) en Tanzanie. Dans le cadre du programme de nutrition en 2019, le réseau régional de partenaires PIC en matière de nutrition a continué à soutenir la mise en œuvre des priorités en matière de nutrition dans les États membres, conformément à la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC.
- (vi) Le manque de capacités humaines et financières au niveau des États membres reste un obstacle à la mise en œuvre harmonieuse des politiques régionales au niveau national. En conséquence, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les PIC par le biais des bureaux de pays afin de soutenir la domestication des politiques régionales. Concernant la mise en œuvre du cadre de qualifications de la SADC, le secrétariat a entamé un processus de mobilisation de ressources qui permettra de financer la création d'une unité de mise en œuvre chargée de faciliter et de coordonner la mise en œuvre du cadre des qualifications de la SADC.
- (vii) Certains des programmes régionaux essentiels ne bénéficient pas d'un financement prioritaire au niveau des États membres où la mise en œuvre est primordiale. Le rapport de mise en œuvre du plan d'action de la SADC sur les migrations de main-d'œuvre

(2016-2019) a révélé que la gestion de ces dernières n'était pas suffisamment prioritaire du point de vue de la capacité des ministères du travail à mettre en œuvre leurs engagements dans le cadre du plan d'action. A cet effet, les États membres sont toujours confrontés à des limitations en raison de contraintes humaines et financières importantes, tant au niveau régional que national. Il est donc nécessaire de continuer à renforcer les liens et la cohérence entre les programmes régionaux et nationaux de manière à garantir un impact maximal.

- (viii) Les retards dans l'obtention d'une expertise technique adéquate et dans les délais auprès des partenaires concernés pour guider le processus de consultation demeurent une préoccupation. Un exemple en est le retard dans l'élaboration du plan de viabilité financière et du cadre institutionnel du Fonds de développement agricole. L'établissement de partenariats adéquats dès le début de la mission aurait permis de relever ce défi. Il est nécessaire de capitaliser sur les partenariats existants et potentiels pour garantir la continuité du travail. Il s'agit non seulement des agences des Nations unies, avec un large éventail de compétences techniques, tels que la FAO et le PAM, et des partenaires de développement, mais également des organisations professionnelles régionales et du secteur privé.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La persistance de litiges électoraux prolongés, bien que les États membres respectent des normes minimales de pratique électorale, doit être traitée par le renforcement du suivi post-électoral et la mise en œuvre scrupuleuse de la stratégie du SEAC pour la prévention des conflits liés aux élections. Par ailleurs, la SADC doit investir dans des initiatives d'assistance électorale qui nécessiteront le partage de l'expertise technique et d'autres ressources avec les États membres qui ont du mal à respecter leurs obligations régionales. Pour ce faire, les États membres devront prendre des engagements supplémentaires car, pour l'instant, les activités sont soutenues par un financement limité des PCI.

Il est nécessaire d'investir dans l'exercice en cours visant à identifier et à renforcer les infrastructures nationales pour la paix - et d'intégrer les interventions stratégiques dans leurs budgets futurs. Les États membres et la région seront ainsi constamment en mesure de relever collectivement et efficacement les défis de la paix et de la sécurité. Le renforcement des capacités du programme de préparation des projets pour les États membres devrait se poursuivre afin de les aider à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires.

La ratification des protocoles de la SADC sur le commerce et la mise en œuvre des dispositions du protocole dans les États membres, la priorité étant accordée aux secteurs et aux activités qui facilitent l'industrialisation de la SADC, renforceront l'intégration du marché de la SADC. L'intégration du marché bénéficiera également de l'adoption par les États membres des exigences régionales en matière de contenu par le biais d'une campagne « *Buy SADC* » afin de faciliter le

développement de la chaîne de valeur dans la région. Il est également nécessaire d'améliorer les réseaux et les corridors ferroviaires transfrontaliers afin de faciliter la circulation des marchandises au sein de la région de la SADC. Cela devrait inclure la participation du secteur privé par la création de sociétés commerciales d'exportation et de facilités de crédit à l'exportation. La suppression des barrières non tarifaires (BNT) en temps utile au profit du développement du commerce régional est un autre domaine qui doit être amélioré. Il s'agit notamment de mettre au point un système efficace de reconnaissance mutuelle des barrières non tarifaires, de manière à lutter contre ces dernières freinant le développement industriel au niveau régional.

La mobilisation des ressources et des investissements pour les activités d'infrastructure demeure une priorité, comme le montre la création et l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC. Ce Fonds est censé permettre aux projets d'infrastructure régionaux d'atteindre le stade de la bancabilité avec moins de difficultés. À ce titre, les États membres sont invités à télécharger et à soumettre des projets d'infrastructure régionaux pour examen dans le cadre du Programme continental pour le développement des infrastructures en Afrique - Plan d'action prioritaire 2 (PIDA-PAP2) et à répondre aux appels à propositions qui sont lancés de temps à autre par les différents PIC afin d'accroître les possibilités de soutien.

Un engagement, une communication et une consultation étroites et régulières entre le Secrétariat, la SADC et les PIC sont des éléments clés pour remédier aux goulets d'étranglement et aux difficultés et retards administratifs. Le Secrétariat maintient son engagement à assurer un suivi cohérent de la réception des contributions et à garantir l'achèvement des processus de travail. Ce qui permettra de mieux comprendre les processus de travail afin de faciliter la mise en œuvre et l'obtention des résultats les plus importants. Le Secrétariat s'efforcera davantage de normaliser les technologies TIC utilisées dans le développement des systèmes d'information des programmes régionaux et la fourniture de services informatiques afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la communication.

Malgré les défis rencontrés au cours de l'exercice 2019/20, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets inscrits à l'agenda de l'intégration régionale. Le Secrétariat reste attaché à la culture d'obtention de résultats probants, de bonne gouvernance et de transparence. À l'avenir, le Secrétariat réaffirme son engagement à faciliter la mise en œuvre des programmes et projets et à s'assurer que la Région relève collectivement les défis économiques émergents pour le bien-être de la population de la SADC.



À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat

